

Quelles sont les interventions les plus efficaces pour réduire le risque de récidive des auteurs de crimes sexuels ? <i>par Sébastien Brouillette-Alarie</i>	3
La consommation de produits psychoactifs et de médicaments chez les personnes travailleuses du sexe dans le canton de Vaud (Suisse). Une étude exploratoire. <i>par Lorena Molnar, Guido Biscontin et Silvia Pongelli</i>	23
Porter le nom de son agresseur : la théorie d'une dissociation par le nom de famille dans certaines psychopathologies et la nécessité d'une complémentarité des formations <i>par Antonin Rossanino-Lods, Jérôme Palazzolo</i>	42
Réflexions pour un renforcement de la lutte contre les médicaments de qualité inférieure et falsifiés au Togo <i>par Afègnindou Gnassingbé, Antoine Flahault, Kossi Blewussi Kounou, Dominique Sprumont</i>	52
Effet structurant du cyber statut sur les représentations sociales de la « cybercriminalité » chez des jeunes à Yopougon <i>par Rodolphe Menzan Kouakou</i>	64
Les violences à l'encontre des agents de la police nationale à Abidjan (Côte d'Ivoire) <i>par Boah Henry Yebouet et Doh Gérard Nanan</i>	85
La décision d'analyser une trace dans l'enquête : étude empirique des traces biologiques dans les cas de vol avec violence <i>par Sonja Bitzer, Olivier Ribaux, Eric Lock, Nicola Albertini et Olivier Delémont</i>	104

What are the most effective interventions to reduce the recidivism risk of offenders with a history of sexual crime?
by Sébastien Brouillette-Alarie 3

Psychoactive products and legal drugs use among sex workers in the canton of Vaud (Switzerland). An exploratory study.
by Lorena Molnar, Guido Biscontin et Silvia Pongelli 23

Bearing the Name of one's Abuser: the Theory of a Dissociation by the Last Name in Certain Psychopathologies and the Necessity for Additional Training.
by Antonin Rossanino-Lods, Jérôme Palazzolo 42

Reflections for strengthening the fight against substandard and falsified medicines in Togo
by Afègnindou Gnassingbé, Antoine Flahault, Kossi Blewussi Kounou, Dominique Sprumont 52

Structuring Effect of cyber Status on the social Representations of «Cybercrime» among young People in Yopougon.
by Rodolphe Menzan Kouakou 64

Violence against national police officers in Abidjan (Côte d'Ivoire)
by Boah Henry Yebouet et Doh Gérard Nanan 85

Decision to analyse a trace in the investigation: empirical study of biological traces in the robbery cases
Sonja Bitzer, Olivier Ribaux, Eric Lock, Nicola Albertini et Olivier Delémont 104

Quelles sont les interventions les plus efficaces pour réduire le risque de récidive des auteurs de crimes sexuels ?

Par Sébastien BROUILLETTE-ALARIE*

Résumé

Introduction : bien qu'initialement, la recherche ait remis en doute la capacité des interventions correctionnelles à réduire le risque de récidive des personnes placées sous main de justice (PPSMJ) et des auteurs de crimes sexuels (ACS), l'accumulation de données sur les programmes correctionnels respectant les principes risque-besoin-réceptivité semble avoir inversé la tendance. De nos jours, l'enjeu n'est plus de savoir si les interventions fonctionnent, mais plutôt lesquelles fonctionnent le mieux et pourquoi. Dans cette optique, le présent article avait pour but de proposer un survol des différentes approches psychothérapeutiques et/ou médicales pouvant être utilisées auprès de PPSMJ et d'ACS et de comparer leur efficacité. Puisque la littérature à ce sujet porte presque exclusivement sur les ACS, seuls les résultats les concernant ont été recensés. Résultats : les données tirées des méta-analyses indiquent que l'approche la plus efficace pour réduire le risque de récidive des ACS est l'intervention multisystémique, suivie de la castration chimique et des thérapies cognitivo-comportementales. Les approches psychodynamiques ne semblent pas en mesure de diminuer le risque de récidive des ACS, et très peu de données sont disponibles sur le modèle des bonnes vies. Discussion : la recherche sur l'intervention multisystémique est embryonnaire et doit être développée au regard de l'efficacité importante relevée dans les études initiales. La castration chimique est efficace, mais comporte des enjeux éthiques et des effets secondaires substantiels. L'intervention cognitivo-comportementale représente une valeur sûre, tandis que le modèle des bonnes vies gagnerait à être validé empiriquement, considérant l'engouement des cliniciens et chercheurs pour l'approche.

Mots-clés : intervention correctionnelle, efficacité, risque de récidive, auteur de crime sexuel, approche psychodynamique, thérapie cognitivo-comportementale, intervention multisystémique, modèle des bonnes vies, castration chimique.

Summary

Introduction: Even though research initially questioned the effectiveness of correctional interventions in reducing the recidivism risk of offenders with or without a history of sexual crime, the accumulation of data on correctional programs adhering to risk-need-responsivity principles seems to have reversed this trend. Today, the question is no longer whether treatments work, but which ones work best and why. With this in mind, the purpose of this article was to provide an overview of the different psychotherapeutic and/or medical approaches that can be used with offenders with or without a history of sexual crime and to compare their effectiveness. Because the literature on this topic is almost exclusively focused on offenders with a history of sexual crime, only results obtained with this population were reviewed. Results: Data from meta-analyses indicate

* Département de psychologie, Université du Québec à Montréal; École de criminologie, Université de Montréal.

that the most effective approach is multisystemic treatment, followed by antiandrogen medication, and cognitive-behavioral treatment. Psychodynamic therapies were not able to reduce the risk of offenders with a history of sexual crime, and only scarce data was available on the good lives model. Discussion: Future research should focus on multisystemic treatment, as initial results suggest it is very effective. Antiandrogen medication is effective but comes with important ethical considerations and numerous side effects. While cognitive-behavioral treatment is unsurprisingly a sure bet, the good lives model would benefit from further empirical validation considering clinicians' and researchers' enthusiasm towards the approach.

Keywords: correctional treatment, effectiveness, recidivism risk, sexual offender, psychodynamic therapy, cognitive-behavioral treatment, multisystemic treatment, good lives model, antiandrogen medication.

Il n'a pas toujours été acquis que les interventions correctionnelles, qu'il s'agisse de programmes psychothérapeutiques ou de mesures de support à la réinsertion sociale, étaient efficaces quant à la réduction du risque de récidive criminelle des personnes placées sous main de justice (PPSMJ). Dans les années 1970, le courant « *nothing works* » dominait largement l'esprit des chercheurs et décideurs. Tel que son nom le suggère, ce courant prétend que l'intervention correctionnelle n'est pas réellement en mesure de réduire le risque de récidive des PPSMJ, peu importe l'approche utilisée (rien ne marche). Le controversé texte de Martinson (1974), souvent identifié comme point d'ancrage du mouvement, proposait une recension de divers programmes correctionnels disponibles à l'époque et de leur efficacité. Ses conclusions étaient que: a) la recherche correctionnelle reposait sur des devis expérimentaux très peu fiables; b) les programmes correctionnels n'étaient généralement pas aptes à contrer l'attrait du mode de vie criminel; et c) même s'il existait des cas isolés de succès, ces programmes ne se distinguaient pas des autres par un ensemble de caractéristiques communes garantes de leur efficacité.

Les réactions des diverses juridictions de l'époque face au courant *nothing works* se sont distinguées sur plusieurs aspects. Si, aux États-Unis, l'inefficacité perçue des interventions correctionnelles déboucha sur une ère où le pénal succéda au clinique (Brouillette-Alarie & Lussier, 2018a; Petrunik, 1994, 2002; Petrunik, Murphy, & Fedoroff, 2008), il en fut tout autrement au Canada. En effet, pour plusieurs, les conclusions de Martinson (1974) furent les déclencheurs d'un investissement massif en recherche correctionnelle, le tout motivé par une volonté de réaffirmer la pertinence d'une approche centrée sur la réhabilitation (Commission des libérations conditionnelles du Canada, 2017). Le modèle canadien mise sur une évaluation du risque par les services correctionnels, puis une gestion du risque et une offre de services en conséquence modulée par les principes de risque, besoin et réceptivité (RBR). Bien qu'en Amérique du Nord, l'évaluation du risque de type actuarielle¹ soit prédominante,

le jugement professionnel structuré² trouve de nombreux partisans dans la francophonie européenne. Si certains résultats suggèrent que la validité prédictive des outils actuariels est légèrement supérieure à celle des outils de jugement professionnel structuré (Hanson & Morton-Bourgon, 2009), d'autres affirment qu'il n'y a aucune différence statistiquement significative entre les deux méthodes (Campbell, French, & Gendreau, 2009; Fazel, Singh, Doll, & Grann, 2012).

Principes de risque, besoin et réceptivité

Un important corpus de littérature révèle que les interventions correctionnelles ne suivant pas les principes RBR sont susceptibles d'être inefficaces ou de mener à des effets iatrogènes (Andrews & Bonta, 2010), de sorte que ces principes font maintenant partie intégrante de toute pratique correctionnelle reposant sur les données probantes.

Le principe de risque stipule que l'intensité des interventions correctionnelles doit suivre le niveau de risque des PPSMJ (Andrews & Bonta, 2010; Andrews, Bonta, & Hoge, 1990). En effet, les PPSMJ à risque élevé ayant fait l'objet d'interventions intensives récidivent en moins grande proportion que celles qui ont bénéficié d'interventions minimales, tandis que les PPSMJ à faible risque ayant fait l'objet d'interventions intensives récidivent davantage que celles qui ont bénéficié d'interventions minimales (Andrews & Bonta, 2010; Andrews & Friesen, 1987; Andrews & Kiessling, 1980). Ainsi, un excès d'intervention peut être non seulement inutile, mais également générer des effets iatrogènes.

Le principe de besoin postule que l'objectif premier des interventions correctionnelles est de réduire le risque de récidive des PPSMJ. Ce faisant, elles doivent cibler des besoins criminogènes : des sphères de vie problématiques (ex. : problèmes de consommation, fréquentation de pairs criminalisés) qui augmentent le risque de récidive (Andrews & Bonta, 2010; Andrews et al., 1990). En effet, les interventions ciblant des besoins non criminogènes (ex. : estime de soi, anxiété) ne permettent généralement pas de réduire le risque de récidive des groupes traités (Andrews, 1994; Andrews & Bonta, 2010; Hanson, Bourgon, Helmus, & Hodgson, 2009). Les outils d'évaluation du risque servent alors de canevas pour orienter l'intervention, puisqu'ils proposent une liste relativement exhaustive des domaines criminogènes validés par la recherche. Il est attendu que les efforts d'intervention soient investis sur les dimensions de l'instrument où la PPSMJ a obtenu les scores les plus élevés (Andrews & Bonta, 2010).

Le principe de réceptivité se divise en deux sous-principes : la réceptivité spécifique et la réceptivité générale. Le principe de réceptivité spécifique recommande d'adapter l'intervention en fonction des caractéristiques individuelles des PPSMJ, notamment leur personnalité, facultés cognitives, croyances religieuses, etc. (Andrews & Bonta, 2010). Il a pour objectif de maximiser l'implication du client dans le processus de réhabilitation en utilisant diverses méthodes motivationnelles (ex. : Prochaska, DiClemente, & Norcross, 1992). Le principe de réceptivité générale, quant à lui, stipule que les interventions correctionnelles doivent suivre les modèles d'intervention les mieux validés du domaine, dans ce cas-ci, les thérapies cognitivo-comportementales

(Andrews & Bonta, 2010; Hanson et al., 2009; Lösel & Schmucker, 2005; Schmucker & Lösel, 2015).

En somme, les principes RBR permettent non seulement de maximiser les chances qu'une intervention correctionnelle soit efficace, mais également de personnaliser celle-ci en fonction du niveau de risque, des sphères de vie criminogènes et des facteurs de réceptivité de la PPSMJ (Andrews & Bonta, 2010; Cortoni & Lafortune, 2009).

Efficacité des interventions correctionnelles

L'efficacité des interventions correctionnelles a historiquement occupé une place centrale en criminologie. Depuis 1980, plus de 40 méta-analyses ont été publiées sur la capacité des programmes correctionnels à réduire le risque de récidive des PPSMJ (McGuire, 2004). Bien qu'initialement, la recherche ait remis en doute leur pertinence (Furby, Weinrott, & Blackshaw, 1989; Quinsey, 1998; Martinson, 1974), l'accumulation de données sur les interventions respectant les principes RBR semble avoir inversé la tendance. De nos jours, l'enjeu n'est plus de savoir si les interventions fonctionnent, mais plutôt lesquelles fonctionnent le mieux et pourquoi. Comme mentionné précédemment, les programmes ne respectant aucun principe RBR (essentiellement, des approches punitives sans intervention clinique) sont inefficaces et peuvent parfois entraîner des effets iatrogènes; la même affirmation s'applique par ailleurs aux programmes ne respectant qu'un seul principe (Andrews & Bonta, 2010). Les interventions respectant deux ou trois principes RBR, quant à elles, sont en mesure de réduire le risque de récidive des PPSMJ, ces résultats étant soutenus par des études ayant un devis expérimental particulièrement fiable, notamment des essais cliniques randomisés (*randomized controlled trial*). Ces résultats s'appliquent aux populations contrevenantes masculines, féminines, adolescentes, adultes, ainsi qu'aux auteurs de crimes sexuels (ACS) (Andrews & Bonta, 2010; Hanson et al., 2009). Pour fins de comparaison, les interventions correctionnelles respectant l'ensemble des principes RBR sont aussi efficaces pour réduire le risque de récidive criminelle que le pontage coronarien l'est pour réduire le risque de crise cardiaque (Cortoni & Lafortune, 2009; Marshall & McGuire, 2003).

Une question sous-jacente à l'efficacité des interventions correctionnelles concerne la modalité d'intervention psychothérapeutique. Si le principe de réceptivité générale préconise l'utilisation de stratégies cognitivo-comportementales, qu'en est-il de l'efficacité des autres approches telles que la psychanalyse, l'approche humaniste ou l'intervention multisystémique? Étonnamment, les données empiriques comparant l'efficacité des différentes modalités d'intervention sont rares avec les PPSMJ n'ayant jamais commis de crimes sexuels. En effet, la majorité du corpus de littérature concerne les ACS, sur lesquels plusieurs recensions systématiques (Brooks-Gordon, Bilby, & Wells, 2006; Corabian, Dennett, & Harstall, 2011; Dennis et al., 2012; Walton & Chou, 2014) et méta-analyses sont disponibles (Kim, Benekos, & Merlo, 2015; Lösel & Schmucker, 2005; Schmucker & Lösel, 2015; Soldino & Carbonell-Vayá, 2017).

La question du type d'approche psychothérapeutique étant fondamentale pour tout professionnel impliqué dans des efforts de prévention tertiaire auprès de PPSMJ et/ou d'ACS, le présent article proposera un survol de la littérature disponible sur l'efficacité des différentes modalités d'intervention correctionnelle, qu'il s'agisse de l'approche psychodynamique, cognitivo-comportementale, multisystémique, humaniste ou encore d'interventions médicales telles que la castration chimique. Puisque la littérature disponible concerne essentiellement les ACS, les résultats obtenus avec cette population seront mis à l'avant-plan. Toutefois, au regard de l'accumulation de données empiriques suggérant que les ACS ne forment pas un groupe distinct des autres PPSMJ, autant sur le plan de la dangerosité que de la spécialisation criminelle³ (à part dans de très rares cas), il est de l'avis de l'auteur que le présent article devrait pouvoir renseigner sur l'efficacité des différentes approches psychothérapeutiques même avec des PPSMJ n'ayant jamais commis de crimes sexuels. Une certaine prudence quant à la portée du contenu ici présenté s'impose toutefois.

Survol des approches disponibles

Différentes modalités d'intervention correctionnelle ont été préconisées auprès des PPSMJ et ACS en fonction du lieu et de l'époque. Bien qu'en Amérique du Nord, les approches cognitivo-comportementales mettant l'emphase sur la réduction du risque aient été prédominantes dans les 30 dernières années, les pays d'Europe ont plutôt mis l'accent sur les aspects relationnels de l'intervention, empruntant notamment aux approches psychodynamiques (Lussier & Proulx, 2001). Dans les dernières années, des modèles d'intervention multi-systémique ont été implantés et testés, principalement auprès de populations adolescentes, et ont affiché des résultats particulièrement prometteurs. Parallèlement, le modèle des bonnes vies (*good lives model*; Ward & Brown, 2004), une approche humaniste centrée sur les forces des PPSMJ plutôt que l'évitement des situations pouvant mener à une récidive, a gagné en popularité auprès des cliniciens travaillant avec des clientèles ACS. Si le modèle des bonnes vies bénéficie de nombreux partisans à travers l'Europe et l'Amérique du Nord, très peu de données empiriques sont disponibles au sujet de son efficacité, suggérant que son utilisation est présentement davantage idéologique que basée sur les données probantes (Andrews, Bonta, & Wormith, 2011). Finalement, la thérapie anti-androgénique, ou castration chimique, est utilisée avec ou sans intervention psychothérapeutique auprès d'ACS présentant d'importants problèmes de contrôle de leurs pulsions sexuelles.

Intervention psychodynamique

L'intervention psychodynamique considère que les causes de l'agression sexuelle se trouvent dans l'historique développemental de l'individu (Grubin, 2000), plus précisément, les enjeux non résolus ou traumatismes vécus durant les stades de développement psychosexuels, le développement lacunaire du moi ou du surmoi (notamment via le complexe d'Œdipe), ou encore l'utilisation inadaptée de mécanismes de défense (ces derniers pouvant être primitifs et/ou

utilisés à l'excès). Selon Brooks-Gordon et collègues (2006), les interventions psychodynamiques pour ACS partagent les caractéristiques suivantes : a) ce sont des interventions individuelles plutôt qu'en groupe ; b) elles sont données par des psychanalystes de formation ; et c) elles doivent permettre de reconstituer et retravailler, via les mécanismes de transfert, les relations infantiles problématiques. Ce sont des interventions qui considèrent que les délits sexuels sont les symptômes de déficits relationnels ayant un rôle causal dans l'explication des conduites délinquantes (Lussier & Proulx, 2001). Ce faisant, les objectifs thérapeutiques se doivent d'être centrés sur ces déficits plutôt que les facteurs de risque plus immédiats entourant le passage à l'acte. Bien que les fondements psychanalytiques (ex. : les topiques freudiennes) soient généralement consensuels parmi les intervenants utilisant l'approche, les types d'interventions découlant de ces fondements sont à peu près aussi variés qu'il y a d'études sur le sujet (Brooks-Gordon et al., 2006).

Intervention cognitivo-comportementale

Plusieurs considèrent que le succès des interventions correctionnelles auprès des ACS est tributaire du développement des thérapies cognitivo-comportementales (Abel, Osborn, Anthony, & Gardos, 1992 ; Grossman, Martis, & Fichtner, 1999). Ces interventions ont pour objectifs de modifier les systèmes de croyances et de valeurs des ACS, de diminuer leurs comportements inappropriés et de favoriser leurs comportements appropriés par l'entremise de mécanismes de conditionnement et/ou de renforcement (Grossman et al., 1999). L'approche cognitivo-comportementale est souvent dite « scolaire », puisqu'elle mise sur l'apprentissage de réponses adaptées pour remplacer les réponses inadaptées précédemment apprises au cours du développement de l'individu. Les techniques purement comportementales ont d'abord été développées, suivies par celles intégrant davantage d'aspects cognitifs. Bien que la distinction entre les deux soit parfois poreuse, on retrouve parmi les techniques dites comportementales la thérapie aversive⁴, la thérapie olfactive⁵, la sensibilisation voilée⁶, la désensibilisation par la pensée (*imaginal desensitization*)⁷ et le reconditionnement masturbatoire⁸. Parmi les techniques cognitivo-comportementales, on retrouve la restructuration cognitive⁹, l'amélioration des habiletés sociales¹⁰, l'éducation sexuelle¹¹, la prévention de la rechute¹² et la sensibilisation aux conséquences pour les victimes¹³.

Intervention multisystémique

L'intervention multisystémique repose sur le modèle écologique de Bronfenbrenner (1986), qui suggère que le développement humain est tributaire de plusieurs systèmes (ontosystème, microsystèmes, exosystèmes) dont les influences doivent toutes être considérées. Développée par Henggeler et collègues (Henggeler, Schoenwald, Borduin, Rowland, & Cunningham, 1998) pour des enfants et adolescents ayant des troubles de comportement, l'intervention multisystémique propose de travailler non seulement auprès de la personne, mais également auprès de son entourage familial et scolaire pour

diminuer son implication dans les conduites criminelles. L'intervention multisystémique a été adaptée pour être utilisée auprès d'adolescents ACS (ex. : Borduin, Henggeler, Blaske, & Stein, 1990) et propose d'impliquer activement la famille dans le bris du cycle de l'agression sexuelle, en fournissant des interventions susceptibles d'améliorer les habiletés parentales et de réduire le risque non seulement de l'individu, mais également des membres de sa famille. Ainsi, l'intervention peut porter sur : a) les processus cognitifs de l'adolescent (ex. : empathie, déni/minimisation, distorsions cognitives); b) la qualité des relations familiales (ex. : cohésion familiale, discipline et supervision parentale); c) les relations avec les pairs (ex. : relations appropriées avec des pairs de son âge à l'école); et d) la performance scolaire (Borduin et al., 1990).

Intervention humaniste

Le modèle des bonnes vies (Ward & Brown, 2004) est un modèle thérapeutique pour ACS ayant été développé pour répondre à certaines critiques formulées à l'encontre des interventions basées sur les principes RBR. Les approches traditionnelles sont décrites par les partisans du modèle des bonnes vies comme des stratégies d'évitement du risque : il faut « éviter » de côtoyer des pairs antisociaux, « éviter » les relations conjugales instables, « éviter » de consommer des substances, etc. Or, l'évitement préconisé par l'approche RBR constitue rarement un objectif de changement motivant pour les PPSMJ, ce qui est paradoxal au principe de réceptivité spécifique (Ward & Brown, 2004).

Le modèle des bonnes vies postule que tous – ACS, PPSMJ et individus n'ayant jamais commis de délits – sont motivés par l'atteinte de buts fondamentaux tels que l'amitié, l'intimité, le bonheur, et que les comportements de violence sexuelle sont le résultat de stratégies inadaptées pour atteindre ces objectifs universels (Yates, 2013). Ainsi, afin qu'un individu cesse ses comportements de violence sexuelle, il est nécessaire de comprendre quels besoins étaient comblés par ces comportements et de les remplacer par d'autres comportements prosociaux susceptibles de combler ces mêmes besoins. L'évitement de comportements ou de situations à risque n'est donc pas suffisant; il est nécessaire de proposer des objectifs de vie intrinsèquement motivants pour l'ACS pour que ses gestes de violence sexuelle cessent.

Si les auteurs à l'origine du modèle des bonnes vies sont critiqués par rapport aux interventions suivant les principes RBR, ils présentent toutefois leur modèle comme un complément aux approches centrées sur l'évaluation, la gestion et la réduction du risque (Ward & Brown, 2004). En effet, une intervention purement humaniste serait susceptible de négliger certains besoins criminogènes et ainsi d'être inefficace dans la réduction du risque de récidive des PPSMJ/ACS (Yates, Prescott, & Ward, 2010).

Castration chimique

La thérapie anti-androgénique, ou castration chimique, est une procédure utilisée pour réduire le niveau de testostérone d'une personne par la prise de médication, diminuant de ce fait son désir sexuel. Les deux principaux types

de substances administrées sont l'acétate de médroxyprogestérone, utilisée principalement aux États-Unis, et l'acétate de cyprotérone, utilisée au Canada et en Europe (Grossman et al., 1999). La testostérone étant une hormone impliquée dans une panoplie de processus biologiques, la prise de médication anti-androgénique comporte une quantité alarmante d'effets secondaires, notamment la dépression, des sentiments de fatigue extrême, l'anémie, l'ostéoporose et la dysfonction érectile (ex.: McLeod, 1997). Ce faisant, elle constitue une option de dernier recours et s'accompagne de dilemmes éthiques importants. Toutefois, son efficacité est manifeste en ce qui concerne les taux de récurrence des groupes traités par rapport aux groupes non traités (Lösel & Schmucker, 2005). Selon certains auteurs, la thérapie anti-androgénique est un traitement qui devrait être réservé pour des conditions médicales telles que le cancer de la prostate. La présenter aux ACS comme une avenue thérapeutique serait non seulement éthiquement douteux, mais trompeur, puisque les effets secondaires importants de la castration chimique relèvent davantage de la neutralisation que de la réhabilitation (Petrunik et al., 2008; Winslade, Stone, Smith-Bell, & Webb, 1998).

Efficacité relative des approches

De nombreuses études ont comparé l'efficacité relative des modalités d'intervention psychothérapeutiques et/ou médicales auprès d'ACS. Afin d'éviter les potentiels biais associés à l'utilisation d'études isolées, les méta-analyses sont souvent employées pour avoir un portrait global de l'efficacité d'une pratique, d'un médicament ou d'une intervention. La méta-analyse est une démarche scientifique permettant de combiner les résultats d'études se penchant sur une même problématique, augmentant ainsi largement le nombre de cas étudiés. Ce faisant, elles minimisent les biais d'échantillonnage et permettent d'intégrer les résultats divergents (Walker, Hernandez, & Kattan, 2008). Le présent article se limitera donc principalement aux résultats méta-analytiques pour comparer l'efficacité des diverses approches cliniques utilisées auprès d'ACS.

Des nuances importantes doivent être considérées quant aux résultats qui seront présentés ci-dessous. D'une part, les études et méta-analyses sur l'efficacité du traitement auprès d'ACS utilisent comme principal critère la réduction du risque de récurrence des personnes traitées. Or, une panoplie d'autres bienfaits sont susceptibles de découler d'une intervention correctionnelle, par exemple une estime de soi augmentée, l'acquisition de connaissances, etc. Ainsi, une approche dite «inefficace» dans le cadre du présent article sera inefficace dans la réduction des taux de récurrence des groupes traités par rapport aux groupes non traités. Cela n'implique pas que l'intervention en question soit dénuée d'autres bienfaits potentiels.

Ensuite, les études quantitatives, particulièrement les méta-analyses, de par leur niveau d'agrégation, évaluent des tendances centrales ne s'appliquant pas nécessairement à l'ensemble des individus. Bien qu'une taille de l'effet importante suggère qu'une approche soit efficace (ou inefficace) auprès d'une clientèle donnée «la plupart du temps», elle n'implique pas qu'il n'y aura

aucune exception à la règle. Certains ACS seront susceptibles de bénéficier grandement d’approches dites «inefficaces», alors que d’autres tireront très peu d’avantages d’approches dites «efficaces». Toutefois, par définition, plus une taille de l’effet est élevée, plus les exceptions à la règle se feront rares.

Finalement, il est important de garder en tête que plusieurs facteurs dépassant le type d’approche psychothérapeutique/médicale peuvent influencer l’efficacité d’une intervention, et ce, autant du côté du thérapeute, du patient que de l’établissement. Par exemple, l’empathie, la motivation et la personnalité du patient, l’alliance thérapeutique et le contexte d’intervention sont reconnus comme étant des facteurs associés au succès des interventions psychothérapeutiques (Lynch, 2012; Marshall et al., 2003; Yates, 2013). Toutefois, puisqu’ils dépassent le cadre et les objectifs du présent article, ils ne seront pas explicitement couverts. Ils ne doivent pas pour autant être évincés des considérations des cliniciens et décideurs.

Le tableau 1 présente les résultats de trois méta-analyses ayant comparé l’efficacité de différentes modalités d’intervention psychothérapeutique et/ou médicale auprès de clientèles ACS (Lösel & Schmucker, 2005; Schmucker & Lösel, 2015; Soldino & Carbonell-Vayá, 2017). La méta-analyse de Lösel et Schmucker (2005) regroupait 69 études et 80 comparaisons entre traités et non

Tableau 1

Efficacité relative des modalités d’intervention psychothérapeutique/médicale

Modalité d’intervention	Lösel & Schmucker (2005)		Schmucker & Lösel (2015)		Soldino & Carbonell-Vayá (2017) ^A	
	<i>k</i>	Rapport de cote [I.C.]	<i>k</i>	Rapport de cote [I.C.]	<i>k</i>	Rapport de cote [I.C.]
Psychodynamique	5	0,98 [0,51 – 1,89]	2	0,97 [0,36 – 2,59]	-	-
Béaviorale	7	2,19** [1,22 – 3,92]	20 ^B	1,38** [1,08 – 1,75] ^B	2/7 ^{B, C}	2,13** / 1,39* [1,27 – 3,45 /
Cognitivo-comportem.	35	1,45** [1,12 – 1,86]				
Multisystémique	-	-	2	21,76*** [3,70 – 128,02]	2	4,35** [1,41 – 12,50]
Modèle des bonnes vies	-	-	-	-	-	-
Castration chimique	6	3,08*** [1,40 – 6,79]	-	-	-	-

Notes. *k* = nombre d’études. Rapport de cote (*odds ratio*) : un rapport de cote supérieur à 1 indique un effet positif, alors qu’un rapport de cote inférieur à 1 indique un effet iatrogène. Les rapports de cote à effets aléatoires (*random effects*) sont présentés.

* $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$.

^A Les rapports de cote de cette étude ont été inversés pour être comparables à ceux de Lösel et Schmucker (2005) et Schmucker et Lösel (2015).

^B Les interventions béaviorales et cognitivo-comportementales sont regroupées dans cette étude.

^C Le premier chiffre concerne les interventions cognitivo-comportementales n’ayant pas de composante de prévention de la rechute, alors que le deuxième concerne les interventions cognitivo-comportementales intégrant cette composante.

traités, pour un total de 22 181 participants. Les critères d'inclusion étaient assez larges, demandant essentiellement que les études 1) portent sur les ACS, 2) évaluent l'efficacité d'un traitement et 3) que le critère d'efficacité soit la récurrence criminelle. En 2015, les mêmes auteurs ont mis à jour leur méta-analyse (Schmucker & Lösel, 2015) en ajoutant un critère de sélection, soit celui d'avoir un protocole expérimental suffisamment fiable (de niveau 3 sur le *Maryland Scientific Methods Scale*; Farrington, Gottfredson, Sherman, & Welsh, 2002). Ce faisant, leur méta-analyse à jour regroupe 29 comparaisons, pour un total de 10 387 participants (4 939 traités, 5 448 non traités). La troisième méta-analyse recensée est celle de Soldino et Carbonell-Vayá (2017), dont la particularité était de se limiter aux études publiées dans la dernière décennie (2004-2014) et d'inclure des textes publiés en espagnol. Elle regroupe 17 études et 6 681 participants (3 659 traités, 3 022 non traités).

Les résultats des trois méta-analyses sont relativement consensuels. Du côté de l'intervention psychodynamique, les rapports de cote indiquent que l'approche n'est pas en mesure de réduire le risque de récurrence des ACS. Toutefois, elle ne semble pas comporter d'effets iatrogènes; si c'était le cas, le rapport de cote serait significativement en deçà de 1,00. Ensuite, les approches comportementales et cognitivo-comportementales s'imposent de par leur efficacité à réduire le risque de récurrence des ACS, avec des tailles de l'effet oscillant entre 1,38 (Schmucker & Lösel, 2015) et 2,19 (Lösel & Schmucker, 2005). De plus, puisque ces interventions ont plus souvent été évaluées que les approches psychodynamiques ou émergentes (ex. : intervention multisystémique, modèle des bonnes vies), il y a peu de risque que les résultats les concernant soient biaisés ou non représentatifs. Étonnamment, il n'est pas certain que l'ajout d'aspects cognitifs aux thérapies purement comportementales mène à de meilleurs résultats. En effet, dans Lösel et Schmucker (2005), la taille de l'effet des thérapies comportementales était plus élevée que celle des interventions cognitivo-comportementales. Dans Soldino et Carbonell-Vayá (2017), l'ajout de modules sur la prévention de la rechute – des modules largement cognitifs – semblait diminuer l'efficacité des interventions cognitivo-comportementales.

L'approche psychothérapeutique la plus efficace semble être l'intervention multisystémique, affichant des tailles de l'effet oscillant entre 4,35 (Soldino & Carbonell-Vayá, 2017) et 21,76 (Schmucker & Lösel, 2015). Toutefois, ces résultats sont basés sur trois études seulement (Borduin et al., 1990; Borduin, Schaeffer, & Heiblum, 2009; Worling, Litteljohn, & Bookalam, 2010), ouvrant la porte à des biais d'échantillonnage et/ou une représentativité limitée. L'étude de Borduin et collègues (2009) employait toutefois un devis expérimental d'essai clinique randomisé, impliquant que ses résultats étaient particulièrement fiables, même si basés sur un nombre limité de participants ($N = 48$).

Aucune des méta-analyses recensées ne contenait de résultats sur le modèle des bonnes vies. En effet, il n'existe pratiquement aucune étude, même à ce jour, qui évalue empiriquement l'efficacité de ce modèle. En 2014, Netto, Carter et Bonell ont fait une revue systématique de l'efficacité de l'approche pour réduire le risque de récurrence des PPSMJ et n'ont trouvé aucune étude

éligible. Ces auteurs se sont toutefois limités aux essais cliniques randomisés – une denrée rare dans le domaine de la prévention des violences sexuelles au regard des implications éthiques d'un tel devis de recherche. En 2020, Mallion, Wood et Mallion ont fait une revue systématique des impacts des interventions basées sur le modèle des bonnes vies en acceptant un éventail plus large de devis expérimentaux que Netto et collègues (2014). Bien que leur recherche bibliographique ait recensé cinq études évaluant certains impacts de ces interventions, aucune ne comparait les taux de récurrence des groupes traités par rapport aux groupes non traités (ou encore traités avec d'autres approches).

Quant aux procédures de castration chimique, les résultats indiquent une efficacité manifeste, avec un rapport de cote de 3,08 (Lösel & Schmucker, 2005). Aucune approche psychothérapeutique n'était en mesure de surpasser l'efficacité de l'intervention anti-androgénique dans la méta-analyse de Lösel & Schmucker (2005). Toutefois, leur méta-analyse n'incluait aucune étude évaluant les interventions multisystémiques. Les tailles de l'effet obtenues dans les études subséquentes (Schmucker & Lösel, 2015; Soldino & Carbonell-Vayá, 2017) suggèrent que l'intervention multisystémique serait susceptible d'équivaloir, voire de surpasser en efficacité la castration chimique. Néanmoins, aucune méta-analyse disponible ne compare directement ces deux approches.

Discussion

Le présent article avait pour objectif de proposer un survol des différentes modalités d'intervention correctionnelle et de leur efficacité relative dans la réduction du risque de récurrence des ACS. Bien qu'une comparaison de leur efficacité auprès de PPSMJ n'ayant jamais commis de crimes sexuels eût été à propos, la littérature est pour le moment presque exclusivement centrée sur les ACS. Ce constat est certainement en contraste avec la grande quantité d'études mettant à l'épreuve les principes RBR auprès de PPSMJ, où les essais cliniques randomisés abondent (Andrews & Bonta, 2010). Ainsi, une avenue de recherche future découlant de la présente recension concerne la production ou l'intégration de connaissances sur l'efficacité des différentes approches psychothérapeutiques auprès de PPSMJ n'ayant jamais commis de crimes sexuels.

Les résultats méta-analytiques recensés dans le présent article indiquent que la modalité d'intervention la plus efficace auprès des ACS est l'intervention multisystémique, suivie de la castration chimique¹⁴ et des thérapies cognitivo-comportementales. Les thérapies psychodynamiques ne semblent pas en mesure de réduire le risque de récurrence des ACS, et aucune donnée n'est disponible sur le modèle des bonnes vies. Bien que plus récentes, il n'est pas évident que les thérapies cognitivo-comportementales surpassent les thérapies purement comportementales en termes d'efficacité. Finalement, il importe de mentionner que les résultats concernant l'intervention multisystémique étaient basés sur un petit nombre d'études.

Plusieurs recommandations pour la pratique et la recherche émergent de ces résultats. D'une part, du moment que l'objectif est la réduction du risque

de récidence des ACS, les thérapies psychodynamiques ne devraient pas être priorisées. Selon certains auteurs, plusieurs caractéristiques fréquemment retrouvées chez les ACS/PSPMJ, par exemple l'impulsivité, la difficulté à résoudre des problèmes, l'utilisation de mensonges/duperie et le manque de motivation, limitent leur capacité à s'engager et profiter d'interventions non directives centrées sur l'introspection (Andrews & Bonta, 2010; Cortoni & Lafortune, 2009). Cela ne signifie pas qu'elles soient dénuées d'autres bienfaits en termes de santé mentale, estime de soi ou autre. Une avenue potentielle pour les partisans de l'approche psychodynamique serait d'intégrer des éléments psychanalytiques à des canevas cognitivo-comportementaux éprouvés centrés sur la réduction du risque et l'apprentissage et les tâches concrètes. À ce sujet, Marshall (1996; 1999; 2010), une figure de proue dans le développement des interventions nord-américaines pour ACS, place les théories de l'attachement au cœur de ses productions scientifiques et recommandations thérapeutiques. Bien que les théories psychodynamiques et les théories de l'attachement ne soient pas issues des mêmes époques et des mêmes auteurs, elles mettent toutes deux l'emphase sur les relations infantiles comme le fondement de la personnalité. Selon Lussier et Proulx (2001), un rapprochement semble s'effectuer depuis les années 90 entre les approches psychodynamiques et cognitivo-comportementales, réduisant de ce fait le schisme perçu entre l'Amérique du Nord et l'Europe quant aux modalités de traitement des ACS.

Les interventions cognitivo-comportementales se sont imposées, sans grande surprise, comme l'avenue éprouvée pour réduire le risque de récidence des ACS. Ces interventions ont plusieurs avantages notoires sur les alternatives disponibles : par rapport aux approches psychodynamiques, elles sont d'une courte durée, sans que cela implique une perte d'efficacité¹⁵. Elles sont donc potentiellement plus adaptées aux contextes judiciaires impliquant des suivis d'une durée limitée. Ensuite, elles sont moins coûteuses, autant en termes d'argent que de main d'œuvre, que les thérapies plus intensives telles que l'intervention multisystémique. Finalement, leur efficacité et fondements théoriques reposent sur des bases empiriques solides. Toutefois, plusieurs résultats invitent à la prudence quant à certains aspects de l'intervention cognitivo-comportementale. Les modules de prévention de la rechute, en dépit de leur popularité massive, ne bénéficient pas d'un support empirique important (Yates, 2013). Ensuite, l'empathie envers les victimes n'étant pas un facteur de risque de la récidence sexuelle (Hanson & Bussière, 1998; Hanson & Morton-Bourgon, 2005), il est étonnant de voir des modules cognitivo-comportementaux entiers consacrés à cet effet. Bien que le principe de besoin d'Andrews et Bonta (2010) ne proscrive pas la considération de caractéristiques non criminogènes dans l'intervention, il décourage l'organisation de programmes entiers autour de telles caractéristiques. En somme, il est possible que la présence de ces modules ait influencé à la baisse l'efficacité perçue des interventions cognitivo-comportementales, notamment lorsque comparées avec les thérapies purement comportementales.

L'intervention multisystémique s'est imposée comme l'approche la plus prometteuse auprès des ACS, avec des tailles de l'effet surpassant largement toute autre approche psychothérapeutique ou même médicale. Ces résultats étaient toutefois basés sur trois études contenant un nombre limité de participants (Borduin et al., 1990, 2009; Worling et al., 2010). Bien que davantage de preuves empiriques de son efficacité soient nécessaires avant que des recommandations claires puissent être émises quant à son utilisation, l'intervention multisystémique constitue certainement une avenue de recherche future importante. Si son efficacité dans la réduction du risque de récidive des ACS et PPSMJ est aussi élevée que les études initiales le suggèrent, l'approche gagnerait à être connue, étudiée et implantée. Ses coûts monétaires et en ressources humaines sont certes un obstacle (disponibilité des thérapeutes 24 heures sur 24, sept jours sur sept, contacts quotidiens avec les familles, présence dans leur milieu de vie), mais les bénéfices anticipés en termes de réduction du risque de récidive justifieraient amplement l'investissement initial, au regard des coûts sociaux substantiels du crime (Hengeller et al., 1998). Un autre aspect à considérer est l'adaptation de l'approche pour une clientèle ACS adulte. En effet, les études actuellement disponibles évaluent des implantations auprès d'adolescents ACS, suggérant qu'un important travail de reconceptualisation devrait être déployé avant que l'approche puisse être utilisée avec des adultes.

Aucune donnée n'était disponible sur la capacité du modèle des bonnes vies à réduire le risque de récidive des ACS. L'absence d'études sur le sujet inquiète, considérant que les bases théoriques du modèle ont été développées il y a maintenant plus de 15 ans (Ward & Brown, 2004). Certaines études suggèrent toutefois que l'approche a des plus-values comparativement aux programmes traditionnels de gestion du risque. Simons, McCullar et Tyler (2008) ont comparé des PPSMJ ayant suivi un programme de prévention de la rechute à des PPSMJ ayant suivi une thérapie adhérent aux principes du modèle des bonnes vies. Leurs résultats indiquaient que les PPSMJ ayant participé à l'intervention humaniste étaient plus susceptibles de compléter le traitement (ou d'y participer plus longtemps), d'être davantage motivés et de développer de meilleures stratégies d'adaptation. Yates, Simons, Kingston et Tyler (2009) ont obtenu des résultats similaires, indiquant que les PPSMJ ayant suivi une thérapie basée sur le modèle des bonnes vies abandonnaient en moins grande proportion le traitement que celles ayant suivi un programme de prévention de la rechute¹⁶. Toutefois, la prévention de la rechute étant l'un des éléments les plus fréquemment critiqués des thérapies cognitivo-comportementales (ex.: Laws, 2003; Yates, 2013), il est possible que de l'utiliser comme critère de comparaison avec le modèle des bonnes vies ait mené à des résultats particulièrement favorables pour le modèle humaniste. Finalement, Willis et Ward (2011), dans le cadre d'une étude qualitative réalisée avec 16 auteurs d'agression sexuelle d'enfants, ont recueilli des avis suggérant que les participants ayant suivi une thérapie basée sur le modèle des bonnes vies s'identifiaient aux objectifs de vie fondamentaux de l'approche et rapportaient que leur expérience de réinsertion sociale avait été

facilitée par la considération de ces objectifs. Toutefois, aucune comparaison n'était proposée avec des ACS ayant suivi un programme traditionnel. En somme, le modèle des bonnes vies repose sur des bases théoriques solides et comporte de nombreux partisans et utilisateurs en Europe et en Amérique du Nord. Ce faisant, il n'y a pas de raison valable de ne pas le soumettre à une validation empirique en bonne et due forme quant à sa capacité à réduire le risque de récurrence. Il n'est même pas nécessaire que des résultats supérieurs aux approches traditionnelles soient obtenus ; si le modèle des bonnes vies obtient une efficacité similaire aux approches RBR et comporte des avantages en termes de motivation et d'attrition, il n'aura plus à faire ses preuves. Cependant, en l'absence de données sur sa capacité à diminuer le risque, il n'est pas encore possible de recommander sans réserve son utilisation et implantation.

La thérapie anti-androgénique, ou castration chimique, s'est révélée efficace pour réduire le risque de récurrence des ACS ; la taille de l'effet de la procédure dépasse largement celles des approches psychodynamiques, comportementales et cognitivo-comportementales. Son efficacité s'accompagne toutefois de coûts importants, reliés aux nombreux effets secondaires de la médication. En ce sens, plusieurs la considèrent à mi-chemin entre une procédure de réhabilitation et de neutralisation, et soulignent les aspects éthiques l'entourant. Au Canada, la thérapie anti-androgénique ne peut être entreprise que sur une base volontaire. Toutefois, cinq états américains ont adopté des lois permettant d'obliger les ACS à suivre une thérapie anti-androgénique s'ils désirent bénéficier d'une probation ou d'une libération conditionnelle (Petrunik et al., 2008). Par exemple, en Californie, depuis 1997, tout ACS envers enfant récidiviste se doit de suivre une thérapie anti-androgénique pour bénéficier de mesures d'élargissement. Bien qu'un formulaire de consentement doive être signé par le requérant, le consentement peut difficilement être considéré libre, étant lié à l'obtention de mesures d'élargissement. Ensuite, la castration chimique, lorsque non complétée d'intervention psychothérapeutique, ignore plusieurs sphères de vie criminogènes de l'ACS, par exemple les problèmes relationnels, les attitudes antisociales et l'impulsivité. Ce faisant, elle ne respecte pas le principe de besoin, n'agissant que sur le désir sexuel. En ignorant les facteurs de risque reliés au style de vie antisocial, elle risque d'être inefficace dans la réduction du risque de récurrence non sexuelle (Brouillette-Alarie, Babchishin, Hanson, & Helmus, 2016; Brouillette-Alarie & Proulx, 2019). Finalement, de par la réduction de qualité de vie qu'elle entraîne, la castration chimique est susceptible d'être peu motivante pour ses utilisateurs. Plusieurs études indiquent d'ailleurs que les taux d'attrition des thérapies anti-androgéniques sont élevés (Fedoroff, Wisner-Carlson, Berlin, & Dean, 1992; Meyer, Cole, & Emory, 1992). Malgré ces limites importantes, son efficacité ne peut être niée, la rendant pertinente pour des cas où les préoccupations sexuelles seraient si envahissantes qu'elles justifieraient que l'utilisateur, sur une base volontaire, décide de s'exposer aux effets secondaires de la médication.

Conclusion

Le présent article proposait de couvrir les principes de l'intervention correctionnelle efficace RBR, et plus spécifiquement, d'approfondir le principe de réceptivité générale voulant que les interventions cognitivo-comportementales soient priorisées aux alternatives psychothérapeutiques disponibles pour réduire le risque de récidive criminelle (Andrews & Bonta, 2010). Pour ce faire, une recension des études comparant l'efficacité de diverses approches psychothérapeutiques et/ou médicales auprès des ACS a été effectuée. Les résultats méta-analytiques ont confirmé la pertinence d'employer des techniques cognitivo-comportementales, mais ont aussi mis en lumière l'efficacité d'autres approches telles que l'intervention multisystémique ou la castration chimique. Malgré l'engouement pour le modèle des bonnes vies, très peu de données sont présentement disponibles sur sa capacité à réduire le risque de récidive. Quant aux approches psychodynamiques, les études empiriques n'ont pas confirmé leur efficacité dans la réduction du risque des ACS. Il n'est pas pour autant acquis qu'elles soient dénuées d'autres bénéfices potentiels. En somme, nous encourageons les praticiens et décideurs à considérer les approches psychothérapeutiques utilisées dans leur établissement, tout particulièrement s'il est correctionnel, puisque celles-ci influencent, en combinaison avec d'autres facteurs tels que l'alliance thérapeutique, la capacité des interventions à réduire le risque de récidive des ACS/PSSMJ.

Références

- Abel, G. G., Osborn, C., Anthony, D., & Gardos, P. (1992). Current treatments of paraphiliacs. *Annual Review of Sex Research*, 3, 255-290. doi:10.1080/10532528.1992.10559881
- Andrews, D. A., & Bonta, J. (2010). *The psychology of criminal conduct (5th ed.)*. New Providence, NJ: LexisNexis/Matthew Bender.
- Andrews, D. A., Bonta, J., & Hoge, R. D. (1990). Classification for effective rehabilitation: Rediscovering psychology. *Criminal Justice and Behavior*, 17, 19-52. doi:10.1177/0093854890017001004
- Andrews, D. A., Bonta, J., & Wormith, S. (2011). The risk-need-responsivity (RNR) model: Does adding the good lives model contribute to effective crime prevention? *Criminal Justice and Behavior*, 38, 735-755. doi:10.1177/0093854811406356
- Andrews, D. A., & Friesen, W. (1987). Assessments of anticriminal plans and the prediction of criminal futures: A research note. *Criminal Justice and Behavior*, 14, 33-37. doi:10.1177/0093854887014001004
- Andrews, D. A., & Kiessling, J. J. (1980). Program structure and effective correctional practices: A summary of the CaVIC research. In R. R. Ross & P. Gendreau (Eds.), *Effective correctional treatment* (pp. 441-463). Toronto: Butterworths.
- Bonta, J. (1996). Risk-needs assessment and treatment. In A. T. Harland (Ed.), *Choosing correctional options that work: Defining the demand and evaluating the supply* (pp. 18-32). Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
- Borduin, C. M., Henggeler, S. W., Blaske, D. M., & Stein, R. J. (1990). Multisystemic treatment of adolescent sexual offenders. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 34, 105-113. doi:10.1177/0306624X9003400204

- Borduin, C. M., Schaeffer, C. M., & Heiblum, N. (2009). A randomized clinical trial of multisystemic therapy with juvenile sexual offenders: Effects on youth social ecology and criminal activity. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 77*, 26-37. doi:10.1037/a0013035
- Bronfenbrenner, U. (1986). Ecology of the family as a context for human development: Research perspectives. *Developmental Psychology, 22*, 723-742. doi:10.1037/0012-1649.22.6.723
- Brooks-Gordon, B., Bilby, C., & Wells, H. (2006). A systematic review of psychological interventions for sexual offenders I: Randomised control trials. *The Journal of Forensic Psychiatry & Psychology, 17*, 442-466. doi:10.1080/14789940600819341
- Brouillette-Alarie, S., Babchishin, K. M., Hanson, R. K., & Helmus, L.-M. (2016). Latent constructs of the Static-99R and Static-2002R: A three-factor solution. *Assessment, 23*(1), 96-111. doi:10.1177/1073191114568114
- Brouillette-Alarie, S., & Hanson, R. K. (2017). L'évaluation du risque de récidive des agresseurs sexuels. In F. Cortoni & T. H. Pham (Eds.), *Traité de l'agression sexuelle* (pp. 97-127). Bruxelles, BE: Éditions Mardaga.
- Brouillette-Alarie, S., & Lussier, P. (2018a). The risk assessment of offenders with a history of sexual crime: Past, present and new perspectives. In P. Lussier & E. Beauregard (Eds.), *Sexual offending: A criminological perspective* (pp. 349-375). Abingdon, UK: Routledge.
- Brouillette-Alarie, S., & Lussier, P. (2018b). Entre justice populiste et gestion du risque: La réponse socio-légale nord-américaine face aux crimes sexuels. *Cahiers de la sécurité et de la justice, 43*, 130-141.
- Brouillette-Alarie, S., & Proulx, J. (2019). The etiology of risk in sexual offenders: A preliminary model. *Sexual Abuse, 31*(4), 431-455. doi:10.1177/1079063218759325
- Campbell, M. A., French, S., & Gendreau, P. (2009). The prediction of violence in adult offenders: A meta-analytic comparison of instruments and methods of assessment. *Criminal Justice and Behavior, 36*, 567-590. doi:10.1177/0093854809333610
- Commission des libérations conditionnelles du Canada. (2017, March 15). Historique de la libération conditionnelle au Canada. Retrieved from <https://www.canada.ca/fr/commission-liberations-conditionnelles/organisation/historique-de-la-liberation-conditionnelle-au-canada.html>
- Corabian, P., Dennett, L., & Harstall, C. (2011). Treatment for convicted adult male sex offenders: An overview of systematic reviews. *Sexual Offender Treatment, 6*(1). Retrieved from <http://www.sexual-offender-treatment.org/93.html>
- Cortoni, F., & Lafortune, D. (2009). Le traitement correctionnel fondé sur des données probantes: une recension. *Criminologie, 42*, 61-89. doi:10.7202/029808ar
- Dennis, J. A., Khan, O., Ferriter, M., Huband, N., Powney, M. J., & Duggan, C. (2012). Psychological interventions for adults who have sexually offended or are at risk of offending. *Cochrane Database of Systematic Reviews, 12*. doi:10.1002/14651858.CD007507.pub2
- Douglas, K. S., & Kropp, P. R. (2002). A prevention-based paradigm for violence risk assessment: Clinical and research applications. *Criminal Justice and Behavior, 2*, 617-658. doi:10.1177/009385402236735
- Farrington, D. P., Gottfredson, D. C., Sherman, L. W., & Welsh, B. C. (2002). The Maryland scientific methods scale. In L. W. Sherman, D. P. Farrington, B. C. Welsh, & D. L. MacKenzie (Eds.), *Evidence-based crime prevention* (pp. 13-21). London, UK: Routledge.
- Fazel, S., Singh, J. P., Doll, H., & Grann, M. (2012). The prediction of violence and antisocial behaviour: A systematic review and meta-analysis of the utility of risk assessment instruments in 73 samples involving 24,827 individuals. *British Medical Journal, 345*, e4692. doi:10.1136/bmj.e4692
- Fedoroff, J. P., Wisner-Carlson, R., Berlin, F. S., & Dean, S. (1992). Medroxy-pregesterone acetate in the treatment of paraphilic sexual disorders. *Journal of Offender Rehabilitation, 18*, 109-124. doi:10.1300/J076v18n03_10
- Furby, L., Weinrott, M., & Blackshaw, L. (1989). Sexual offender recidivism: A review. *Psychological Bulletin, 105*, 3-130. doi:10.1037/0033-2909.105.1.3
- Grossman, L. S., Martis, B., & Fichtner, C. G. (1999). Are sex offenders treatable? A research overview. *Psychiatric Services, 50*, 349-361. doi:10.1176/ps.50.3.349

- Grubin, D. (2000). Complementing relapse prevention with medical intervention. In D. R. Laws, S. M. Hudson, & T. Ward (Eds.), *Remaking relapse prevention with sex offenders: A sourcebook* (pp. 201-212). London, UK: Sage Publications.
- Hanson, R. K. (2009). The psychological assessment of risk for crime and violence. *Canadian Psychology*, 50, 172-182. doi:10.1037/a0015726
- Hanson, R. K., Bourgon, G., Helmus, L., & Hodgson, S. (2009). The principles of effective correctional treatment also apply to sexual offenders: A meta-analysis. *Criminal Justice and Behavior*, 36, 865-891. doi:10.1177/0093854809338545
- Hanson, R. K., & Bussière, M. T. (1998). Predicting relapse: A meta-analysis of sexual offender recidivism. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 66, 348-362. doi:10.1037/0022-006X.66.2.348
- Hanson, R. K., & Morton-Bourgon, K. E. (2005). The characteristics of persistent sexual offenders: A meta-analysis of recidivism studies. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 73, 1154-1163. doi:10.1037/0022-006X.73.6.1154
- Hanson, R. K., & Morton-Bourgon, K. E. (2009). The accuracy of recidivism risk assessments for sexual offenders: A meta-analysis of 119 prediction studies. *Psychological Assessment*, 21, 1-21. doi:10.1037/a0014421
- Harkins, L., Flak, V. E., Beech, A. R., & Woodhams, J. (2012). Evaluation of a community-based sex offender treatment program using a good lives model approach. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 24, 519-543. doi:10.1177/1079063211429469
- Hart, S. D., Laws, D. R., & Kropp, P. R. (2003). The promise and the peril of sex offender risk assessment. In T. Ward, D. R. Laws, & S. M. Hudson (Eds.), *Sexual deviance: Issues and controversies* (pp. 207-225). Newbury Park, CA: Sage.
- Henggeler, S. W., Schoenwald, S. K., Borduin, C. M., Rowland, M. D., & Cunningham, P. B. (1998). *Treatment manuals for practitioners. Multisystemic treatment of antisocial behavior in children and adolescents*. New York, NY: Guilford Press.
- Kim, B., Benekos, P. J., & Merlo, A. V. (2016). Sex offender recidivism revisited: Review of recent meta-analyses on the effects of sex offender treatment. *Trauma, Violence, & Abuse*, 17, 105-117. doi:10.1177/1524838014566719
- Laws, D. R. (2003). The rise and fall of relapse prevention. *Australian Psychologist*, 38, 22-30.
- Lösel, F., & Schmucker, M. (2005). The effectiveness of treatment for sexual offenders: A comprehensive meta-analysis. *Journal of Experimental Criminology*, 1, 117-146. doi:10.1007/s11292-004-6466-7
- Lussier, P., & Proulx, J. (2001). Le traitement et l'évaluation des agresseurs sexuels: Perspectives nord-américaines et européennes. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 1, 69-87.
- Lynch, M. M. (2012). Factors influencing successful psychotherapy outcomes (Master's dissertation). Retrieved from https://sophia.stkate.edu/msw_papers/57/
- Mallion, J. S., Wood, J. L., & Mallion, A. (2020). Systematic review of 'Good Lives' assumptions and interventions. *Aggression and Violent Behavior*, 55, 101510. doi:10.1016/j.avb.2020.101510
- Marshall, W. L. (1996). Assessment, treatment, and theorizing about sex offenders: Developments during the past twenty years and future directions. *Criminal Justice and Behavior*, 23, 162-199. doi:10.1177/0093854896023001011
- Marshall, W. L. (1999). Current status of North American assessment and treatment programs for sexual offenders. *Journal of Interpersonal Violence*, 14, 221-239. doi:10.1177/088626099014003002
- Marshall, W. L. (2010). The role of attachments, intimacy, and loneliness in the etiology and maintenance of sexual offending. *Sexual and Relationship Therapy*, 25, 73-85. doi:10.1080/14681990903550191
- Marshall, W. L., Fernandez, Y. M., Serran, G. A., Mulloy, R., Thornton, D., Mann, R. E., & Anderson, D. (2003). Process variables in the treatment of sexual offenders: A review of the relevant literature. *Aggression and Violent Behavior*, 8, 205-234. doi:10.1016/S1359-1789(01)00065-9

- Marshall, W. L., & McGuire, J. (2003). Effect sizes in the treatment of sexual offenders. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 47, 653-663. doi:10.1177/0306624X03256663
- Martinson, R. (1974). What works? Questions and answers about prison reform. *The Public Interest*, 35, 22-54.
- McGuire, J. (2004). *Understanding psychology and crime: Perspectives on theory and action*. Berkshire, UK: Open University Press.
- McLeod, D. G. (1997). Tolerability of nonsteroidal antiandrogens in the treatment of advanced prostate cancer. *The Oncologist*, 2, 18-27.
- Meyer, W. J., Cole, C., & Emory, E. (1992). Depo provera treatment for sex offending behavior: An evaluation of outcome. *Bulletin of the American Academy of Psychiatry & the Law*, 20, 249-259.
- Netto, N. R., Carter, J. M., & Bonell, C. (2014). A systematic review of interventions that adopt the "good lives" approach to offender rehabilitation. *Journal of Offender Rehabilitation*, 53(6), 403-432. doi:10.1080/10509674.2014.931746
- Petrunik, M. G. (1994). Modèles de dangerosité: les contrevenants sexuels et la loi. *Criminologie*, 27(2), 87-125. doi:10.7202/017357ar
- Petrunik, M. G. (2002). Managing unacceptable risk: Sex offenders, community response, and social policy in the United States and Canada. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 46, 483-511. doi:10.1177/0306624X02464009
- Petrunik, M. G., Murphy, L., & Fedoroff, J. P. (2008). American and Canadian approaches to sex offenders: A study of the politics of dangerousness. *Federal Sentencing Reporter*, 21, 111-123. doi:10.1525/fsr.2008.21.2.111
- Pithers, W. D. (1990). Relapse prevention with sexual aggressors: A method for maintaining therapeutic gain and enhancing external supervision. In W. L. Marshall, D. R. Laws, & H. E. Barbaree (Eds.), *Applied clinical psychology. Handbook of sexual assault: Issues, theories, and treatment of the offender* (pp. 343-361). New York, NY: Plenum Press.
- Prochaska, J. O., DiClemente, C. C., & Norcross, J. C. (1992). In search of how people change. Applications to addictive behaviors. *American Psychologist*, 47, 1102-1114. doi:10.1037/0003-066X.47.9.1102
- Quinsey, V. (1998). Treatment of sex offenders. In M. Tonry (Ed.), *The handbook of crime and punishment* (pp. 403-425). Oxford, UK: Oxford University Press.
- Schmucker, M., & Lösel, F. (2015). The effects of sexual offender treatment on recidivism: An international meta-analysis of sound quality evaluations. *Journal of Experimental Criminology*, 11, 597-630. doi:10.1007/s11292-015-9241-z
- Simons, D. A., McCullar, B., & Tyler, C. (2008, October). The utility of the self-regulation model to re-integration planning. *Paper presented at the meeting of the Association for the Treatment of Sexual Abusers*, Atlanta, GA.
- Soldino, V., & Carbonell-Vayá, E. J. (2017). Effect of treatment on sex offenders' recidivism: A meta-analysis. *Anales de Psicología*, 33, 578-588. doi:10.6018/analesps.33.2.267961
- Walker, E., Hernandez, A. V., & Kattan, M. W. (2008). Meta-analysis: Its strengths and limitations. *Cleveland Clinic Journal of Medicine*, 75, 431-439.
- Walton, J. S., & Chou, S. (2015). The effectiveness of psychological treatment for reducing recidivism in child molesters: A systematic review of randomized and nonrandomized studies. *Trauma, Violence, & Abuse*, 16, 401-417. doi:10.1177/1524838014537905
- Ward, T., & Brown, M. (2004). The good lives model and conceptual issues in offender rehabilitation. *Psychology, Crime, & Law*, 10, 243-257. doi:10.1080/10683160410001662744
- Willis, G. M., & Ward, T. (2011). Striving for a good life: The good lives model applied to released child molesters. *Journal of Sexual Aggression*, 17, 290-303. doi:10.1080/13552600.2010.505349
- Winslade, W., Stone, T. H., Smith-Bell, M., & Webb, D. M. (1998). Castrating pedophiles convicted of sex offenses against children: New treatment or old punishment? *SMU Law Review*, 51, 349-412.
- Worling, J., Litteljohn, A., & Bookalam, D. (2010). 20-year prospective follow-up study of specialized treatment for adolescents who offended sexually. *Behavioral Sciences & the Law*, 28, 46-57. doi:10.1002/bsl.912.

- Yates, P. M. (2013). Treatment of sexual offenders: Research, best practices, and emerging models. *International Journal of Behavioral Consultation and Therapy*, 8, 89-95. doi:10.1037/h0100989
- Yates, P. M., Prescott, D. S., & Ward, T. (2010). *Applying the good lives and self-regulation models to sex offender treatment: A practical guide for clinicians*. Brandon, VT: Safer Society Press.
- Yates, P. M., Simons, D. A., Kingston, D. A., & Tyler, C. (2009, October). The good lives model of rehabilitation applied to treatment: Assessment and relationship to treatment progress and compliance. *Paper presented at the meeting of the Association for the Treatment of Sexual Abusers*, Dallas, TX.

Notes

- 1 L'évaluation actuarielle vise à déterminer le risque de récidive de façon précise et reproductible à l'aide d'une combinaison mécanique de facteurs de risque empiriquement validés (Brouillette-Alarie & Hanson, 2017). On qualifie souvent ce courant « d'athéorique », du fait que le principal critère d'inclusion d'items dans une échelle est la présence de liens statistiques entre ces items et la récidive. Une échelle actuarielle tentant de prédire la récidive sexuelle inclura simplement un ensemble de facteurs de risque de la récidive sexuelle, sans qu'une théorie unisse à priori ces facteurs (Andrews & Bonta, 2010; Bonta, 1996). Chaque item est pondéré à l'avance par les concepteurs de l'instrument. Le niveau de risque est déterminé par la somme des items de l'instrument – donc de l'ensemble des facteurs de risque que présente l'ACS. Une fois le score total déterminé, l'évaluateur peut se référer aux tables normatives de l'instrument pour obtenir un aperçu plus aisément communicable du risque de récidive de son client.
- 2 Le jugement professionnel structuré fournit un cadre au jugement clinique en spécifiant quels facteurs de risque évaluer et comment les évaluer (Brouillette-Alarie & Hanson, 2017; Douglas & Kropp, 2002; Hart, Laws, & Kropp, 2003). Cette méthode corrige donc une importante lacune du jugement clinique non structuré, soit la fréquente utilisation de facteurs non pertinents et l'omission de facteurs potentiellement pertinents (Hanson, 2009). Les facteurs de risque prescrits se doivent d'être empiriquement validés et de fournir des lignes directrices pour l'intervention (Hart et al., 2003). Contrairement aux outils actuariels, aucune procédure mathématique n'est indiquée pour compiler les résultats. Plutôt que de faire la somme de facteurs de risque dont la pondération est spécifiée à l'avance, l'évaluateur doit considérer les facteurs présents chez l'individu et rendre sa décision finale quant au niveau de risque de la PPSMJ, en faisant appel à son jugement et son expérience professionnelle (Douglas & Kropp, 2002; Hart et al., 2003). Le niveau de risque déterminé par le clinicien n'est pas associé à une table faisant le lien entre scores totaux et taux de récidive anticipés (Hanson & Morton-Bourgon, 2009).
- 3 Pour une discussion détaillée sur le sujet, consultez entre autres Brouillette-Alarie et Lussier (2018b).
- 4 Procédure de pairage entre un stimulus sexuel déviant et un stimulus aversif (choc électrique, respiration d'ammoniac).
- 5 Pairage entre les différentes étapes du passage à l'acte et un stimulus aversif olfactif (ammoniac), de sorte qu'en situation à risque, une odeur désagréable surgira et sera susceptible de servir de signal d'alarme.
- 6 Pairage entre des fantasmes sexuelles déviantes et les conséquences négatives susceptibles d'en découler (emprisonnement, conséquences pour la victime, etc.).
- 7 Apprentissage de techniques de relaxation, puis pairage avec les différentes étapes du passage à l'acte. L'objectif est ici d'enseigner aux ACS qu'ils peuvent rester calmes et métaboliser l'excitation sexuelle déviant sans pour autant passer à l'acte.
- 8 Pairage de renforçateurs aux fantasmes sexuelles adaptées et de punitions aux fantasmes sexuelles déviantes. Généralement, le client se masturbe jusqu'à éjaculation en verbalisant des

scénarios sexuels consentants. Suite à l'éjaculation, durant la période réfractaire, le client associe du contenu fantasmatique déviant à un stimulus aversif par une masturbation à vide.

- 9 Exploration des distorsions cognitives du client supportant ou rationalisant ses comportements de violence sexuelle, puis confrontation de ces dernières afin de les remplacer par des schèmes cognitifs plus adaptés.
 - 10 Amélioration d'habiletés sociales déficitaires potentiellement impliquées dans le passage à l'acte, par exemple l'aisance sociale, la résolution de conflits, la gestion de la colère et la capacité à exprimer ses désirs adéquatement.
 - 11 Cours visant à améliorer les connaissances du participant en matière de sexualité (autant l'aspect physiologique que psychologique) et d'intimité.
 - 12 Identification de la chaîne comportementale menant aux comportements de violence sexuelle. Identification des situations à risque et développement de stratégies d'adaptation (coping) pour diminuer le risque de passage à l'acte. Basé sur le modèle de Pithers (1990).
 - 13 Sensibilisation aux conséquences des gestes de violence sexuelle pour les victimes, de sorte à confronter les distorsions cognitives minimisant les conséquences de ces gestes.
 - 14 Tel que mentionné précédemment, bien que les rapports de cote de l'intervention multisystémique dépassaient ceux de la castration chimique, ils n'étaient pas tirés de la même étude.
 - 15 Les méta-analyses indiquent que les interventions plus courtes sont soit plus efficaces (Soldino & Carbonell-Vayá, 2017), soit aussi efficaces (Schmucker & Lösel, 2015) que les interventions plus longues.
 - 16 Harkins, Flak, Beech et Woodhams (2012) n'ont cependant trouvé aucune différence d'attrition entre les participants ayant suivi une intervention basée sur le modèle des bonnes vies plutôt qu'un programme de prévention de la rechute.
-

La consommation de produits psychoactifs et de médicaments chez les personnes travailleuses du sexe dans le canton de Vaud (Suisse). Une étude exploratoire.

par Lorena MOLNAR*, Guido BISCONTIN**
et Silvia PONGELLI***

Résumé

Cette étude a pour but d'explorer les consommations de produits psychoactifs et de médicaments des travailleuses du sexe (TdS) dans le canton de Vaud, en Suisse, durant l'année 2017. Nous avons mené une étude de prévalence sur un échantillon de convenance (N=91), et récolté les données par le biais d'un questionnaire. Les TdS ont reporté avoir consommé, au moins une fois pendant les 12 derniers mois, des antidouleurs antalgiques (57.1 %), de l'alcool (48.4 %), du tabac (37.4 %), des somnifères/tranquillisants à base de benzodiazépines (7.7 %), de la cocaïne en poudre (6.7 %), des autres somnifères/tranquillisants (5.5 %) et du cannabis (5.5 %), parmi d'autres. En comparant la prévalence des consommations des TdS avec la population générale suisse, nous observons que la consommation d'alcool est plus faible parmi les TdS, alors que la consommation de tabac, de cocaïne, des poppers et du LSD sont plus élevées. Concernant la consommation de cannabis, le pourcentage de TdS qui en consomment est plus élevée que celui des femmes de la population générale mais plus bas que la totalité de la population générale suisse. Les répondantes disent consommer afin de se détendre ou s'amuser hors du travail (notamment pour l'alcool), répondre à la demande du client (pour l'alcool, la cocaïne et les poppers) ainsi qu'être plus efficaces lors du travail (pour l'alcool et les poppers). Des régressions logistiques suggèrent que des facteurs comme l'âge et le lieu de travail ont un rôle dans les produits consommés. Enfin, davantage de prise en charge et de prévention sont nécessaires puisque la majorité des sondées ne saurait pas à qui s'adresser pour aborder demander des informations sur les consommations.

Mots-clés : Prostitution, drogue, prévalence, sondage, étude quantitative, minimisation des risques.

Summary

The purpose of this study is to explore the use of psychoactive products among sex workers in the canton of Vaud, Switzerland, during the year 2017. We conducted a prevalence study on a convenience sample (N=91) and collected the data through a questionnaire. During the year before the data collection, sex workers reported using painkillers (57.1 %), alcohol (48.4 %), tobacco (37.4 %), sleeping pills/benzodiazepine tranquilizers (7.7 %), powder cocaine (6.7 %), other sleeping pills/tranquillizers (5.5 %) and cannabis (5.5 %). Compared to the general population, the usage of alcohol is lower

* Assistante-doctorante à l'Ecole de Sciences Criminelles (ESC) à l'Université de Lausanne (Suisse) ; co-auteure principale.

** Ancien membre du comité de Fleur de Pavé (Lausanne) ; co-auteur principal.

*** Directrice de Fleur de Pavé (Lausanne).

among sex workers. The consumption of tobacco, cocaine, poppers and LSD are higher among sex workers than among the general population. A higher percentage of sex workers use cannabis when compared to females from the general population but if compared to the totality of the general population, the proportion of sex workers is lower. The participants reported consuming drugs for relaxing or for having fun outside of work (especially for alcohol), on the customers' request (for alcohol, cocaine and poppers) as well as for being more efficient at work (for alcohol and poppers). Logistic regressions suggest that age and place of work play a role in the consumption of products. Finally, more support and prevention are necessary since the majority of the sample does not know whom to contact to request information on drug use.

Keywords : Prostitution, drugs, prevalence, survey, quantitative study, risk minimization.

1. Introduction

Cet article vise à explorer les consommations des produits psychoactifs et de médicaments des travailleuses du sexe (1) actives à Lausanne et dans le canton de Vaud. La recherche a lieu au sein de l'association Fleur de Pavé, dont le but est la minimisation des risques liés à la prostitution. Outre que la diminution des risques de transmission du VIH et autres infections sexuellement transmissibles (IST), l'action de cette association vise aussi la diminution des risques liés à la consommation de drogues, par exemple, l'éventuelle contamination par le partage de seringues, des pailles, etc.

Fleur de Pavé s'inscrit dans le « Programme cantonal de prévention des maladies transmissibles. Échange de matériel stérile pour les personnes toxicodépendantes ». Ce programme se situe dans « la politique des quatre piliers » en matière de drogue qui est en vigueur en Suisse depuis le début des années 1990 (Savary, 2007). Ce modèle, visant à garantir la sécurité et la santé publique inclut, un pilier « prévention », un pôle « thérapie et réinsertion », un troisième de « répression » et un quatrième visant la « réduction des risques et d'aide à la survie » (Office fédéral de la santé publique, 2016). Les actions de cette association s'inscrivent dans ce dernier pilier visant la minimisation des méfaits des produits stupéfiants.

À notre connaissance, peu a été exploré concernant les consommations dans la prostitution. Les données concernant les consommations de produits psychoactifs chez les travailleuses du sexe en Suisse, ou à l'échelle internationale sont, quelque part, lacunaires et n'approfondissent pas dans la gravité des consommations, dans les facteurs associés aux consommations ni aux besoins en lien avec les consommations (cf. la revue de littérature de la section 2). Pour l'association Fleur de Pavé, il s'avérait fort important de combler un manque de connaissances, notamment au niveau local, afin de mieux cibler ses propres interventions d'orientation et de prise en charge biopsychosociale.

Cadre légal

En Suisse, la prostitution est une activité légale encadrée par des textes de loi. Dans le canton de Vaud, il s'agit de la Loi 943.05 sur l'exercice de la prostitution du 30 mars 2004. Ses buts sont de garantir les conditions d'exercice de cette activité, la mise en œuvre de mesures de prévention sanitaires et sociales et de réglementer les lieux, les heures et les modalités de l'exercice du travail du sexe. Les municipalités sont compétentes pour établir une liste de lieux spécifiques où la prostitution est soumise à des prescriptions particulières.

À Lausanne, capitale du canton de Vaud, les autorités ont établi un périmètre de prostitution à l'Avenue de Sévelin (Ville de Lausanne, 2016). Les personnes travaillant dans le sexe tarifé peuvent « racoler (2) » les clients dans ce périmètre tous les jours de l'année de 22 heures du soir à 5 heures du matin. Dans le reste du canton, la prostitution est autorisée dans des « salons de massage érotique », qui font également l'objet d'une réglementation. Les personnes étrangères exerçant le travail du sexe doivent être au bénéfice d'un des permis de séjour prévus par les lois suisses ou d'une autorisation d'activité lucrative de courte durée de 90 jours par année civile.

2. Les drogues dans la prostitution selon la littérature scientifique

La littérature scientifique concernant les consommations de stupéfiants dans la prostitution se focalise sur plusieurs aspects. Premièrement, certains auteurs se focalisent sur la prévalence des consommations des drogues illégales ou légales chez les prostituées comparées à la population générale. Deuxièmement, d'autres études se focalisent sur l'entrée des personnes toxicomanes dans le travail du sexe en cherchant financer leur consommation. En dernier, d'autres articles explorent la consommation de drogues comme conséquence de la prostitution. Dans ce sens, certaines personnes travaillant dans le sexe tarifé consommeraient des stupéfiants afin d'avoir suffisamment de force ou courage pour pouvoir travailler. Dans cette section, nous présentons d'abord les résultats des études menées en Suisse puis à l'échelle internationale.

2.1 Les drogues dans le travail du sexe en Suisse

En se basant sur l'étude de Bugnon, Chimienti, Chiquet, & Eberhard (2009) portant sur un échantillon de 77 personnes travailleuses du sexe, le Conseil fédéral suisse (2015) consacre un chapitre à l'état de santé physique et psychique des travailleuses du sexe dans son rapport « Prostitution et traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ». Celui-ci fait état du fait que la « consommation de drogues » serait, par ordre de fréquence, « le deuxième problème de santé qui affecte les prostituées » (Conseil fédéral, 2015, p. 53). Selon cette recherche, le travail du sexe destiné à financer l'achat de produits stupéfiants (légaux et illégaux) est manifeste.

Locicero, Ernst, Simonson, & Bize (2017) mènent une recherche à niveau suisse enquêtant 579 travailleurs et travailleuses du sexe. Selon les résultats de cette étude, la consommation de substances au sein de cette population est bien supérieure à celle de la population générale suisse. La prévalence des douze derniers mois de travailleuses du sexe qui ont consommé de manière régulière du tabac était de 45.9 %, de l'alcool de 25.5 %, des somnifères de 5.2 %, du cannabis de 5.1 %, et des antidépresseurs de 3.8 %. De plus, au cours de la vie, 4 % de l'échantillon avait déclaré avoir déjà consommé des drogues par injection.

Dans le rapport portant sur la situation des travailleuses du sexe transgenre à Lausanne de Chapot, Medico, & Volkmar (2009), la consommation d'alcool et de drogues est suggérée comme une conséquence du parcours et des discriminations subies en lien avec l'identité de genre. De même, la consommation d'alcool semblerait faciliter le travail ainsi qu'aider la personne à supporter l'anxiété liée au travail du sexe. Selon ces auteurs, de nombreux clients proposent aussi des drogues pendant les passes, notamment la cocaïne. Dans le même sens, Földhàzi (2009) lors d'une recherche sur la victimisation des travailleuses du sexe à Genève (N=36) suggère que les produits stupéfiants sont utilisés afin d'avoir de la force pour travailler dans le sexe tarifé. Cette auteure postule le suivant :

L'alcool est perçu par certaines comme étant nécessaire pour exercer dans le sens où il désinhibe, facilite le *striptease* et l'approche des clients. En même temps, les personnes qui n'assument pas l'activité prostitutionnelle ont recours à l'alcool (ou d'autres drogues) pour surmonter leurs difficultés (Földhàzi, 2009, p. 18).

2.2 Les drogues dans la prostitution à l'échelle internationale

En France, un rapport de la Haute Autorité de santé (2016), basé sur l'analyse d'une revue de la littérature européenne, analyse et compare des données concernant la consommation de produits psychoactifs dans le travail du sexe. Cette étude suggère que celle-ci ne serait pas plus élevée comparée à la population générale, à l'exception de la consommation de tabac et de cannabis, plus importante chez les personnes travaillant dans le sexe tarifé. Des incertitudes subsistent toutefois sur la consommation de cocaïne et d'héroïne en raison d'études dont les résultats sont divergents. Les données sont nombreuses, mais, compte tenu de la diversité des études, assez hétérogènes.

Aux États-Unis, Young, Boyd, & Hubbell (2000), utilisant un échantillon de convenance de 203 femmes afro-américaines avec une histoire de consommation de crack, postulent que la gravité des consommations chez les prostituées était plus élevée que dans la population générale. De même, elles utilisaient les drogues afin d'augmenter leur confiance en soi ainsi, leur contrôle sur leur vie, et pour diminuer leur sentiment de culpabilité. Ces auteurs suggèrent que les femmes commencent la prostitution afin de financer leur consommation, mais celle-ci semble augmenter à fur et à mesure que le temps travaillant dans le marché du sexe dû au stress lié à l'activité professionnelle.

À Miami, Surratt et al. (2004), menant des entretiens avec 325 travailleuses du sexe qui étaient aussi des consommatrices de drogues, suggèrent que la prostitution n'était pas une carrière choisie, mais une manière de survivre, le résultat d'une toxicomanie combinée avec le manque d'autres ressources. Dans le même sens, au Mexique, Morris et al. (2013), étudiant des travailleuses du sexe consommatrices de drogues intraveineuses (N=557), postulent que seulement un tiers de leur échantillon semble initier la prostitution avant le début de la consommation. Dans le reste des cas, celle-ci commençait durant l'exercice du travail du sexe.

3. Délimitations de la recherche

3.1 Délimitations conceptuelles

Nous considérons comme « personne travailleuse du sexe » quelqu'un qui propose des rapports sexuels ou érotiques en échange d'argent, cadeaux ou services et, en principe, qui se définit comme « travailleuse du sexe » ou synonyme (prostituée, escorte, etc.).

Un produit psychoactif est une substance qui affecte la cognition et l'affection selon l'Organisation mondiale de la santé (*WHO | Psychoactive substances*). En ce qui concerne les produits interrogés, nous avons pris en considération des produits légaux (alcool et tabac) et illégaux ainsi que des médicaments (avec ou sans prescription médicale). Pour cette étude, plus précisément, nous prenons en compte les substances suivantes : alcool, tabac, colles/solvants, cannabis/haschich, cocaïne poudre, amphétamines, speed, LSD, poppers, Viagra® et dérivés, somnifères/tranquillisants à base de benzodiazépines, autres somnifères/tranquillisants, codéine, Tramadol®, morphine, oxycodone, psychostimulants, barbituriques, antidépresseurs, antidouleurs antalgiques et stabilisateurs de l'humeur ou antiépileptiques.

Dernièrement, nous considérons comme une « consommation régulière » la prise de substances dès 4 jours par semaine.

3.2 Objectifs de recherche

L'objectif principal de cette étude est d'estimer la prévalence de la dernière année des consommations de produits, c'est-à-dire, les proportions de travailleuses du sexe actives dans les rues de Lausanne et dans les salons du canton de Vaud (Suisse) qui ont consommé pendant les 12 derniers mois où le travail du sexe a été exercé.

Les objectifs secondaires de l'étude sont de connaître les moments des consommations, d'analyser les raisons des travailleuses du sexe d'en consommer, d'évaluer leur gravité, d'analyser les facteurs de risque associés, et dernièrement, d'explorer les besoins des prostituées en ce qui concerne l'information sur les produits, la prévention des consommations, et la réduction de leurs risques.

4. Méthodologie

Nous avons mené une étude quantitative transversale sur un échantillon de convenance de la population source, tout en visant une représentativité la plus large possible.

4.1 Instrument de mesure de la consommation des produits stupéfiants

Un questionnaire a été élaboré en français par l'équipe de l'étude et traduit en trois langues (espagnol, anglais et roumain). Nous l'avons prétesté, le soumettant à 2 personnes travailleuses du sexe francophones de Lausanne et à 10 personnes qui n'exerçaient pas le travail du sexe de langue maternelle espagnole, roumaine, française et anglaise, pour la vérification de la compréhension des questions, de l'acceptabilité de l'étude et de la faisabilité, notamment concernant le temps de passation du sondage.

Les questionnaires ont été transposés sur la plateforme en ligne *LimeSurvey* afin de pouvoir être proposés aux participantes via téléphone portable et tablette, en mode *Computer Assisted Web Interviewing* (CAWI) et *Computer Assisted Personal Interview* (CAPI) (Baker, 1992), c'est-à-dire, autoadministré ou accompagné par l'enquêteur (selon la préférence de la personne sondée, voir Tableau 1). Cette dernière méthode de passation du questionnaire permet de maximiser les taux de participation et d'approcher les personnes illettrées, ou les personnes dont le niveau de formation est bas (Killias, Aebi, & Kuhn, 1991/2019). Ainsi, pratiquement la moitié de l'échantillon a répondu au sondage en mode autoadministré alors que l'autre moitié en mode accompagné (Tableau 2). Dans ce cas, l'auteure principale de l'étude posait les questions aux participantes et collectait les réponses que les sondées fournissaient.

	n
CAPI	42
CAWI	42
Données manquantes	7

Tableau 1. Mode de passation du questionnaire (N=91)

Le questionnaire est organisé avec des questions conditionnelles. Ainsi, en fonction des réponses sur les consommations (oui ou non), des questions supplémentaires sont posées – sur la prescription médicale (si pertinent), sur le mode de consommation, sur les moments/finalités des consommations, etc.

4.2 Population d'étude

La population étudiée est celle des personnes qui proposent des rapports sexuels en échange d'argent, cadeaux ou services, actives (entièrement ou partiellement) dans les rues de Lausanne (périmètre officiel de prostitution) et/ou dans les salons du canton de Vaud. Les chiffres de la prostitution ne peu-

vent que s'estimer, sachant qu'il y a un important chiffre noir, dû aux personnes non déclarées, aux cantons où l'annonce à la police n'est que facultative, parmi d'autres raisons. Nous présentons le Tableau 2, avec les estimations du nombre de travailleuses du sexe selon de différentes sources :

Biberstein & Killias (2015)	269 femmes en total par jour ; 30.7 personnes par jour dans les salons ; 43 personnes par jour dans la rue de prostitution.
Fleur de Pavé (2017)	Environ 100-150 personnes dans les rues de Lausanne à l'année ; De 360 à 540 personnes dans les environ 180 salons officiels du canton de Vaud.
Bugnon et al. (2009)	De 450 à 575 femmes cisgenres ; 50 femmes transgenres ; De 30 à 60 hommes cisgenres.
Site de contact Planet Romeo (2017)	Environ 90 profils d'hommes et de 5 femmes transgenres.
Site de contact Call me to Play (2019)	Environ 210 femmes, 25 hommes, 4 transgenres.

Tableau 2. Estimations de la population de personnes travailleuses du sexe dans le canton de Vaud.

4.3 Recrutement

Nous suivons un échantillonnage non probabilistique (Lastra, 2000), l'échantillon étant formé selon la disponibilité de participantes sur le terrain d'étude. La population d'étude n'étant pas définissable ni accessible avec précision, un échantillon aléatoire représentatif ne pouvait pas être constitué.

Les participantes ont été recrutées par la première auteure de l'article, du 1^{er} janvier au 31 juillet 2017 lors de 58 permanences de rue de l'association et lors de 22 visites de salons du canton. Le questionnaire a également été proposé dans les locaux de l'association. Le questionnaire a été proposé dans la langue maternelle des sondées pour le français, l'anglais, le roumain et l'espagnol (étant des langues parlées couramment par la première chercheuse). Pour deux personnes bulgares, parlant une langue dans laquelle le questionnaire n'a pas été traduit, l'intervenante a été épaulée par une collègue maîtrisant cette langue.

Les données ont été récoltées de manière anonyme et les participantes étaient libres de participer à l'étude et successivement de se retirer à tout moment le cas échéant. Les participantes étaient informées au préalable des buts et du cadre de l'étude par oral lors du recrutement et par le texte se trouvant en préambule du questionnaire. La chercheuse a également informé les participantes au préalable d'une récompense pour la participation, consistant en un produit cosmétique de bien-être de la valeur de 2 à 3 francs suisses environ. Les personnes qui n'ont rempli le questionnaire que de manière partielle ont également reçu le cadeau de participation. Dans tous les cas, les sondages ont été passés de manière individuelle, dans le camping-car de l'association, dans la rue, dans les salons de massage érotique ou dans le bureau de l'association.

Les critères pour pouvoir participer à l'étude étaient : 1) être âgée de 18 ans ou plus ; 2) proposer des rapports sexuels en échange d'argent, cadeaux ou services et être partiellement ou exclusivement active dans le canton de Vaud ; 3) disposer d'une capacité de discernement préservée (jugée par la chercheuse lors de la passation de l'étude en se basant sur la compréhension des questions de la part de la personne sondée, sa connaissance de l'état psychique de la personne, etc.).

Le questionnaire a été proposé à la quasi-totalité des personnes présentes au moment des interventions de la co-investigatrice et pendant la période de l'étude. Par ailleurs, les principales raisons de refus ont été : le manque de temps, l'arrivée ou la présence des clients ou la longueur présumée du questionnaire.

4.4 Analyses statistiques

Nous avons effectué des analyses descriptives, notamment des tableaux de contingence, comportant des taux de prévalences, pourcentages, moyennes, médianes et des intervalles de confiance.

Pour les recherches des associations entre les taux de consommation à l'année et d'autres variables (l'âge et l'endroit de travail), nous avons procédé à des régressions logistiques (3), ajustées sur l'âge, et calculé les *Odds-ratio* (4) (OR) et les P-valeurs (*alpha* ou seuil de signification). Un seuil égal ou inférieur à 0.05 a été utilisé pour considérer une association statistiquement significative. Nous avons également utilisé le pseudo R^2 de Cragg et Uhler, nommé aussi de Nagelkerke (1991), dépendant du logiciel d'analyse de données, afin de connaître la mesure dans laquelle le modèle s'ajuste aux observations.

5. Résultats principaux

5.1 Caractéristiques de l'échantillon

L'échantillon (N=91) est composé de 81 femmes cisgenres et 2 femmes transgenres (8 valeurs manquantes, « Je ne sais pas » ou « Je ne souhaite pas répondre »). Le 23.1 % des personnes vient de l'Afrique Subsaharienne, 18.7 % de l'Europe Orientale, 14.3 % de l'Amérique latine, et 8.8 % des femmes sont originaires de l'Europe occidentale (35.2 % de valeurs manquantes). L'âge médian de l'échantillon est de 29.5 ans. L'âge médian du début de la prostitution est de 25 ans.

Le 51.7 % possède un permis de séjour ou autorisation lucrative, et le 27.5 % n'en dispose pas (20.8 % de valeurs manquantes). Le 34.8 % des personnes travaille dans la rue et le 55.8 % dans un salon de massage érotique. Le 44.2 % des personnes travaille tous les jours et le 16.2 % plus de deux jours par semaine.

5.2 Prévalence de dernière année des consommations et comparaison avec la population générale

La prévalence de la dernière année de la consommation, soit la proportion de personnes qui consomment les différents produits (Tableau 3), dans les 12 der-

niers mois et lors des périodes où le travail du sexe/prostitution a été exercé est, en ordre décroissant : 1) 57.1 % consommant des antidouleurs antalgiques, 2) 48.8 % de l'alcool, 3) 37.4 % du tabac, 4) 7.7 % des somnifères/tranquillisants à base de benzodiazépines, 4) 6.6 % de la cocaïne en poudre, 5) 5.5 % des autres somnifères/tranquillisants et 6) 5.5 % consommant du cannabis.

Les participantes n'ont pas reporté de consommations d'héroïne, de méthadone, de buprénorphine, des métamphétamines, des cathinones, de kétamine ou de GHB/GBL, soi-disant des produits associés (avec la cocaïne, entre autres) aux pratiques dites du *chemsex* (utilisation de substances psychoactives dans le cadre de rapports sexuels). De ce fait, ces produits n'ont pas été inclus dans l'analyse des données.

Concernant la dernière année, en comparant les prévalences de consommation des TdS avec celles de la population générale totale et celle des femmes de la population générale (Tableau 4), la prévalence des TdS reportant consommer des substances est plus élevée pour le tabac, pour la cocaïne, pour les poppers et pour le LSD. Dans le cas du cannabis, le pourcentage de TdS est plus élevé comparé à la proportion des femmes de la population générale, mais plus basse en comparaison au pourcentage de consommateurs de la population générale totale. Concernant l'alcool, le pourcentage des TdS qui ont reporté une consom-

Produit	Consommé dans l'année (n, %)
Antidouleurs antalgiques	52 (57.14%)
Alcool	44 (48.35%)
Tabac	34 (37.36%)
Somnifères / tranquillisants à base de benzodiazépines	7 (7.69%)
Cocaïne poudre	6 (6.59%)
Cannabis / haschich	5 (5.49%)
Autres somnifères/tranquillisants	5 (5.49%)
Tramadol®	4 (4.40%)
Colles/solvants	3 (3.30%)
Antidépresseurs	3 (3.30%)
Poppers	3 (3.30%)
Codéine	2 (2.20%)
Barbituriques	2 (2.20%)
Amphétamines, speed	1 (1.10%)
LSD	1 (1.10%)
Viagra ®	1 (1.10%)
Morphine	1 (1.10%)
Oxycodone	1 (1.10%)
Psychostimulants	1 (1.10%)
Stabilisateurs de l'humeur/antiépileptiques	1 (1.10%)
Autre(s) produit(s)	3 (3.30%)

Tableau 3. Prévalence dernière année de consommation de produits stupéfiants (N=91)

mation quotidienne (Tableau 7) est inférieur à celui de la population générale. Dans le même sens, aucune TdS a reporté une consommation quotidienne des somnifères/tranquillisants alors que 0.8 % des femmes de la population générale l'a affirmé, et 2.3 % du total de la population générale.

	TdS	Femmes pop. gén.	Total pop. gén.
Tabac	37.40	23.30	27.10
Alcool (consommation quotidienne)	6.60	7.10	10.90
Cocaïne (dernière année)	6.60	0.30	0.50
Cannabis (dernière année)	5.50	5.10	7.70
Poppers	3.30	/	0.20
LSD	1.10	/	0.20
Somnifères/tranquillisants (consommation quotidienne)	0.00	0.80	2.30

Source : Observatoire suisse de la santé (2016), Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP, 2017), Office Fédéral de la Statistique (OFS, 2018)

Tableau 4. Comparaison de la prévalence des consommations de la population générale (de plus de 15 ans) et des TdS de l'échantillon (N=91)

5.3 Moments et raisons des consommations

Lorsqu'on s'intéresse aux moments de consommations (Tableau 5), on observe que les davantage de travailleuses du sexe consomment des pro-

	Alcool (n=44)	Cocaïne (n=6)	Cannabis (n=5)	Méd. à base de benzodiazépines (n=7)	Antidouleurs antalgiques (n=52)
Avant les rapports sexuels	11 (25%)		1 (20%)	1 (14.29%)	8 (15.38%)
Pendant l'activité de prostitution	5 (11.36%)	4 (66.67%)		1 (14.29%)	1 (1.92%)
Après les rapports sexuels	1 (2.27%)			2 (28.57%)	2 (3.85%)
Chez soi, après l'activité de prostitution	2 (4.55%)		1 (20%)	2 (28.57%)	8 (15.38%)
Chez soi/dans le quotidien	13 (29.55%)	2 (33.33%)		1 (14.29%)	20 (38.46%)
En milieu festif	20 (45.45%)	2 (33.33%)	1 (20%)		

Tableau 5. Moments des consommations durant l'année dernière (plusieurs réponses possibles)

duits dans leur vie privée, alors qu'une petite proportion le fait lors du travail. Autour de l'activité de travail du sexe, c'est-à-dire, avant, pendant et après les services sexuels, les produits consommés par les personnes sondées sont l'alcool (n=16), la cocaïne (n=4), le cannabis (n=1), les médicaments à base de benzodiazépines (n=4) et les antidouleurs (n=11). Lorsque les travailleuses sexuelles rentrent chez elles, deux personnes reportent consommer de l'alcool, deux autres consommer de médicaments à base de benzodiazépines et huit travailleuses disent prendre des antidouleurs. Dans le quotidien, les substances prises par davantage de personnes sont les antidouleurs (n=20), suivis par l'alcool (n=13). En milieu festif, les sondées déclarent consommer de l'alcool (n=20), et, dans une réduite proportion, de la cocaïne (n=2) et du cannabis (n=1). Le moment où l'alcool est le consommé par plus de personnes est le milieu festif ; pour la cocaïne, c'est pendant l'activité de prostitution.

	Alcool (n=44)	Cocaïne (n=6)	Cannabis (n=5)	Poppers (n=3)
Se détendre hors du travail	15 (34.09%)		1 (20%)	
S'amuser hors du travail	13 (29.55%)			
Recherche de plaisir	6 (13.63%)			
Répondre à la demande du client	5 (11.36%)	2 (0.33%)		3 (100%)
Pouvoir exercer le travail	3 (6.82%)	1 (16.67%)	1 (20%)	
Pour être (plus) efficace dans travail	3 (0.68%)			1 (33.33%)
Apaiser son anxiété	3 (0.68%)		1 (20%)	
Se détendre pendant le travail	2 (4.55%)	1 (16.67%)	1 (20%)	
Répondre à la contrainte du client	1 (2.27%)			1 (33.33%)
S'exciter pendant le travail	1 (2.27%)			1 (33.33%)
Satisfaire une dépendance	1 (2.27%)			
Pour des raisons médicales				

Tableau 6. Raisons des consommations durant l'année dernière (n, % du total de personnes consommant la substance) *plusieurs réponses possibles

Le Tableau 6 illustre les raisons des sondées pour consommer des stupéfiants (question avec plusieurs réponses possibles). Ainsi, l'alcool est pris notamment afin de se détendre ou s'amuser en dehors du travail du sexe (TdS), sauf quelques personnes qui le prennent aussi pendant leur travail (afin de pouvoir l'exercer) ou en compagnie du client lors de la passe. Concernant la cocaïne, les personnes ont affirmé qu'elles en consomment ensemble avec leur client, ou pour pouvoir exercer ou pour être relaxées pendant le travail. Quant au cannabis, les personnes l'utilisent pour se détendre autant en dehors comme pendant le travail. En dernier, les personnes utilisant poppers, affirment le consommer pour répondre à la demande ou à la contrainte de leur client, pour être plus efficaces dans son métier, ou pour s'exciter pendant celui-ci.

5.4 La gravité des consommations

Nous avons estimé la gravité des consommations en utilisant trois indicateurs : 1) la consommation régulière durant la dernière année de consommation ; 2) l'incapacité à se souvenir de ce qui s'est passé lors de la consommation ; et 3) la diversité des produits consommés (le plus de produits différents consommés, le plus de « gravité » des consommations).

Selon le premier indicateur, les produits les plus consommés de manière régulière sont les produits légaux : le tabac et l'alcool (Tableau 7). Concernant l'alcool, sa consommation est plutôt modérée pour la majorité des personnes. Toutefois, une partie non négligeable (n=15 personnes sur 43 répondantes, 34.9 %) dit consommer régulièrement de 3 à 9 verres d'alcool au cours d'une journée typique où l'alcool est bu.

Tabac	28 (30.77%)
Alcool	6 (6.59%)
Colles/solvants	1 (1.1%)
Cannabis / haschich	1 (1.1%)
Amphétamines, speed	1 (1.1%)
LSD	1 (1.1%)

Tableau 7. Consommation quotidienne ou 4-6 jours par semaine (n, %)

Concernant le deuxième indicateur – l'incapacité à se souvenir de ce qui s'est passé lors de la consommation, 10 personnes (13.7 %, n=73 répondantes) ont déclaré ne pas se souvenir « quelques fois » de ce qui s'est passé la soirée ou la journée précédent une consommation. Une personne (1.4 %, n=73) a déclaré une fréquence de « au moins une fois par mois » et deux personnes (2.7 %, n=73) une fréquence de « chaque jour ou presque ». Pour 50 personnes (68.5 %, n=73), cela ne se produit jamais.

0 produit	57 (62.6%)
1 produit	30 (33%)
2 produits	4 (4.4%)
Total	100.0

Tableau 8. Nombre de produits différents consommés de manière régulière durant l'année dernière (n, %)

Dernièrement, en analysant la diversité totale des produits consommés de manière régulière, nous observons que 33 % des sondées consomment de manière régulière (chaque jour ou 4-6 jours par semaine) un seul produit (33 %), notamment le tabac (Tableau 8). Dans le cas de deux produits, il s'agit notamment du tabac et de l'alcool.

Tenant en compte ces trois indicateurs, il semble que la consommation la plus grave est de tabac (en termes de régularité), suivie par l'alcool (en termes d'incapacité de se souvenir de ce qui se passe lorsque l'alcool est bu).

5.5 Propositions de consommation de la part des clients

Un peu plus d'un tiers de l'échantillon déclare avoir reçu des propositions de la part des clients lors du service sexuel (Tableau 9), notamment de la cocaïne, de l'alcool et du cannabis. Selon les sondées, cela arrive principalement quelques fois durant l'année (28.8 %). La proportion de personnes qui rapportent avoir eu des propositions de consommation chaque semaine est de 1.15 %. Un tiers de l'échantillon dit ne pas avoir eu des propositions de consommation de la part des clients.

	N	%
Quelques fois	25	28.74
Au moins une fois par mois	4	4.60
Chaque mois	3	3.45
Chaque semaine	1	1.15
Chaque jour ou presque	-	-
Pas de propositions	28	32.18
Je ne sais pas	13	14.94
Je ne souhaite pas répondre	13	14.94
Total	87	100.00

Tableau 9. Propositions de consommations de la part des clients, au cours des 12 derniers mois

5.6 Les facteurs associés aux consommations

Les consommations d'alcool et d'antidouleurs antalgiques sont associées significativement à l'âge (Tableau 10), avec un OR de 1.11 et de 1.13 respectivement. La probabilité d'en consommer est plus élevée parmi les personnes plus âgées. Il est important de souligner que la question sur les consommations se réfère aux 12 derniers mois, et non « à vie », ce qui aurait rendu évidente l'association. Ainsi, les personnes plus âgées ont 1.11 fois plus de risque de consommer de l'alcool, comparées aux personnes plus jeunes. De

	Odds Ratio	Std. Err.	[95% Conf. Interval]	
Alcool	1.12	.03	1.04	1.2
Cragg & Uhler's R ² : 0.22				
Antidouleurs antalgiques	1.13	.04	1.05	1.22
Cragg & Uhler's R ² : 0.24				

Tableau 10. Régressions logistiques entre consommations et âge

même, les personnes plus âgées ont 1.13 fois plus de risque de consommer des antidouleurs antalgiques que les plus jeunes.

Le fait de contacter les clients principalement dans la rue de prostitution est associé significativement avec la consommation de tabac (Tableau 11), avec un OR de 0.22. Ce résultat suggère que les travailleuses du sexe qui contactent les clients de cette manière ont une probabilité plus faible d'avoir consommé du tabac les 12 derniers mois. Les consommations d'alcool et de cannabis suivent la même logique ($OR < 1$), même si les associations ne sont pas statistiquement significatives ($p = 0,09$ pour l'alcool et $p = 0.5$ pour le cannabis) et les intervalles de confiance sont très larges.

	Odds Ratio	Std. Err.	[95% Conf. Interval]	
Tabac	.22	.22	.06	.74
	Cragg & Uhler's R2 : 0.18			
Alcool	.38	.22	.13	1.16
	Cragg & Uhler's R2 : 0.27			
Cannabis	.43	.55	.03	5.39
	Cragg & Uhler's R2 : 0.03			

Tableau 11. Régressions logistiques entre consommations et contacter les clients dans la rue

À contrario, le fait de contacter les clients principalement dans les salons de massage érotique est associé significativement à la consommation de tabac (Tableau 13) avec un OR de 3.62, ce qui signifie que les personnes qui contactent les clients par ce biais ont plus de probabilité d'avoir consommé du tabac les 12 derniers mois. De manière analogue que ci-dessus, les consommations d'alcool suivent la même logique ($OR > 1$), même si les associations ne sont pas statistiquement significatives ($p = 0,5$) et l'intervalle de confiance est très ample.

	Odds Ratio	Std. Err.	[95% Conf. Interval]	
Tabac	3.62	2.12	1.15	11.39
	Cragg & Uhler's R2 : 0.15			
Alcool	2.69	1.64	.81	8.87
	Cragg & Uhler's R2 : 0.27			

Tableau 12. Régressions logistiques entre consommations et contacter les clients dans les salons

5.7 Besoins en lien avec les consommations

Parmi les personnes consommant de l'alcool, 14 personnes sur 42 (32.7 %) souhaitent arrêter ou diminuer la consommation. C'est le même cas pour 19 personnes sur 34 (55.9 %) consommant du tabac, pour 4 personnes

(80 %, n=5) consommant du cannabis/haschich et pour 4 personnes (80 %, n=5) consommant de la cocaïne.

Concernant les besoins en lien avec les consommations, 18 personnes sur 87 (20.7 %) expriment souhaiter des informations générales sur les produits, 14 personnes sur 87 (16.1 %) expriment des besoins par rapport à des informations sur la réduction des risques et 13 personnes sur 87 (14.9 %) sur les possibles traitements des addictions. Cependant, 54 personnes (62.1 %, N=87) ne sauraient pas à qui s'adresser pour parler de leurs consommations ou pour demander des informations sur les produits. Parmi les personnes qui disent savoir où se diriger, les structures mentionnées sont les suivantes : a) l'association Fleur de Pavé (12 personnes) ; b) médecin (5 personnes) ; c) hôpital (3 personnes) ; d) psychologue (2 personnes) ; e) pharmacie (1 personne) ; f) Point d'eau (5) (1 personne), et g) spécialiste dans le domaine famille (1 personne).

6. Discussion

6.1 Convergence et divergence avec la littérature existante

Cette étude remplit un vide de connaissances scientifiques sur les produits consommés par les travailleuses du sexe dans le canton de Vaud, leur gravité, les contextes et les facteurs associés aux consommations. Concernant la convergence de cette étude avec d'autres, la consommation d'alcool parmi les travailleuses du sexe est plus faible que celle trouvée dans l'enquête SWAN (Lociciro et al., 2017) et également par rapport à la population générale suisse (OFS, 2018). La consommation de tabac, de LSD, des poppers, et de cocaïne parmi les TdS est plus faible que les celle trouvée dans l'enquête SWAN, mais plus élevée que parmi la population générale suisse. Concernant le cannabis, davantage des TdS en consomme comparées aux femmes de la population générale, mais un pourcentage plus bas de TdS si l'on compare à la population générale totale. Le produit consommé de manière quotidienne par le plus de participantes a été le tabac mais pas d'autres substances. Nous pensons que les différences entre les résultats de cette enquête et ceux de l'étude SWAN peuvent s'expliquer avec les différences dans les échantillons (notamment en ce qui concerne l'origine, le permis de séjour et le lieu principal de contact avec les clients). De plus, l'étude SWAN se réfère à un échantillon à l'échelle suisse. Une divergence que l'on retrouve aussi est le fait que dans notre échantillon il n'y a pas de consommatrices par voie intraveineuse, au contraire des constats du Conseil fédéral (2015) qui postulait que la consommation intraveineuse était le deuxième problème atteignant les travailleuses du sexe. Cependant, la question de savoir si Fleur de Pavé atteint les personnes avec ce type de profil reste ouverte.

Ces résultats peuvent paraître surprenants, tenant en compte la situation passée de la toxicomanie dans la prostitution dans le canton de Vaud. Or, nous croyons qu'avec l'ouverture des frontières, la population de TdS a chan-

gé. Dans les rapports d'activité de l'association Fleur de Pavé (Fleur de Pavé, 2012, 2018) on observe que, de 2011 à 2018 la population de TdS toxicomanes a énormément baissée. Ainsi, en 2011 l'association avait eu 181 contacts avec des toxicomanes alors qu'en 2018, elle en n'avait eu que deux. Le rapport de Locicero et al. (2013) pour la période 1993-2011 semble aussi indiquer une diminution de TdS parmi la population bas-seuil consommatrice de drogues. Une seconde hypothèse qui vient avec l'ouverture des frontières est la « professionnalisation » des TdS, dans le sens qu'elles, étant des personnes étrangères en majorité, viennent en Suisse avec l'objectif de gagner le maximum d'argent pour repartir dans leurs pays par la suite. De ce fait, elles passent la majorité de leur temps en travaillant. Ainsi, consommer quotidiennement d'autre type de substances pourrait diminuer leur capacité de discernement, leur faire perdre de la clientèle et, même, les rendre plus vulnérables à devenir victimes d'un délit. À notre avis, des facteurs liés au travail qui peuvent influencer la prévalence légèrement plus élevée des TdS qui consomment des substances, soit : 1) l'ennui et le stress (pour le tabac), 2) des stratégies de marketing (dans le cas des produits consommés en compagnie des clients), et 3) un souhait d'augmentation de la performance sexuelle (dans le cas des poppers).

6.2 Bilan de l'étude

Un des points forts de cette étude est, premièrement, l'accès privilégié que nous avons eu à cette population d'étude. Atteindre des personnes lors du travail – et lors d'un travail si stigmatisé, soulevé par plusieurs recherches (Comte, 2010 ; Földhazi, 2010) – n'est pas une tâche facile si l'on ne connaît pas les participants. Un second atout est l'utilisation des questionnaires adaptés à la population, en plusieurs langues, étant un facilitateur de l'accès aux sondées à cause du nombre élevé de personnes migrantes et allophones. De plus, avoir donné la possibilité aux sondées de remplir de questionnaire de manière autoadministrée (CAWI) ou accompagnée (CAPI) a augmenté le taux de participation dans l'étude, car certaines personnes se sont niées à faire le questionnaire en mode autoadministré, mais ont accepté lorsque celui-ci était accompagné. Dernièrement, le fait que l'échantillon soit relativement grand (concernant la prostitution dans un seul canton suisse) est un avantage pour l'analyse des données ainsi que l'exploration d'un phénomène qui reste, tout de même, rare.

Une première limite de cette étude concerne la possibilité de généralisation des résultats à la population des personnes travailleuses du sexe du canton de Vaud. Selon notre estimation qualitative, la composition de notre échantillon correspond de manière assez représentative – en se basant sur des facteurs tels que la nationalité et l'âge – à celle de la population de travailleuses du sexe actives sur place au moment de l'étude dans le canton de Vaud. Toutefois, ne connaissant pas de manière précise la composition de la population globale d'étude active dans le canton, nous ne pouvons pas tirer de conclusions sur la représentativité de notre échantillon. Il faut donc consi-

dérer les résultats de cette étude dans le cadre de son échantillon et dans le laps de temps pris en considération (2016-2017).

Deuxièmement, la validité de la recherche reste compromise. Nous avons, grâce au prétest, estimé que le questionnaire était compréhensible et adapté à la population d'étude. Cependant, à plusieurs questions, un nombre élevé de « je ne souhaite pas répondre », « je ne sais pas » et plusieurs incohérences nous font penser que la démarche par questionnaire autoadministré diminue probablement la précision de certaines données, en raison des biais de compréhension ou autre (vitesse dans la réponse, compétences de lecture, stress, méconnaissance du thème...). Dernièrement, des analyses visant à mettre en lumière d'éventuelles associations entre certains facteurs et les consommations de produits ont été menées dans un but exploratoire. Les facteurs de confusion potentiels sont nombreux et peuvent biaiser les mesures d'association, qui sont donc à considérer avec prudence.

6.3 Pistes prospectives

En termes de produits consommés, il semble pertinent de tenir en compte les nouveaux produits de synthèse dont l'effet est semblable à celui des stupéfiants, appelés également *legal highs* (euphorisants légaux), qui figurent depuis fin 2016 dans les tableaux des stupéfiants (Swissmedic, 2018). De même, d'après nos résultats il s'avère intéressant d'explorer l'éventuel lien entre les consommations et l'endroit où on travaille ainsi que l'état psychologique de la personne, dans des échantillons randomisés et/ou par des démarches qualitatives. Afin de monitorer des éventuels changements dans les consommations, besoins et modalités, et de disposer ainsi de données d'actualité, il serait opportun de répéter l'étude dans quelques années ou effectuer une étude longitudinale.

Les consommations de produits légaux et illégaux lors de l'exercice de la prostitution suggèrent des implications importantes à niveau criminologique. Ainsi, la prise de produits qui peuvent altérer la perception des risques peuvent augmenter la probabilité non seulement des rapports sexuels non-protégés mais aussi les risques de victimisation (Kilpatrick et al., 1997 ; Hall et al., 2008 ; Morojele & Brook, 2006). De même, notre étude met en évidence que 13.7 % des sondées n'ont pas de souvenirs de ce qui s'est passé lors d'une consommation, ce qui peut diminuer le taux de reportabilité des éventuelles victimisations subies lors de l'exercice de leur travail. Ces aspects méritent davantage d'étude et de considération dans des actions de prévention auprès de ce public.

Soutien financier

Une grande partie des ressources nécessaires pour la réalisation de cette étude a été puisée dans les activités courantes de l'association Fleur de Pavé et de son comité, avec un soutien supplémentaire provenant de la subvention allouée par la Ville de Lausanne et des montants annuels versés par l'Aide suisse contre le sida, pour un total de 13'670 francs suisses.

Remerciements

Nous remercions l'équipe de Fleur de Pavé, et nos collègues Yuji Z. Hashimoto, Marcelo F. Aebi, Jenny Ros et Korbinian Baumgaertl pour leur soutien et leurs précieux conseils. De même, les personnes travailleuses du sexe qui nous ont confié leurs expériences. Finalement, les reviseurs et éditeurs de cette revue pour leur travail et suggestions.

Contribution des auteurs

Planification de la recherche : G. Biscontin, L. Molnar & Silvia Pongelli ; récolte des données : L. Molnar ; analyse des données : G. Biscontin & L. Molnar ; rédaction, révision et correction du manuscrit : L. Molnar, G. Biscontin & Silvia Pongelli.

Bibliographie

- Baker, R. P. (1992). New Technology in Survey Research : Computer-Assisted Personal Interviewing (CAPI). *Social Science Computer Review*, 10(2), 145-157. <https://doi.org/10.1177/089443939201000202>
- Biberstein, L., & Killias, M. (2015). *Erotikbetriebe als Einfallstor für Menschenhandel ? Eine Studie zu Ausmass und Struktur des Sexarbeitsmarktes in der Schweiz-Untersuchung im Auftrag des Bundesamtes für Polizei fedpol.*
- Bugnon, G., Chimienti, M., Chiquet, L., & Eberhard, J. (2009). *Marché du sexe en Suisse : État des connaissances, best practices et recommandations : volet 3, mapping, contrôle et promotion de la santé dans le marché du sexe en Suisse.* Univ. de Genève Faculté des sciences économiques sociales Département de sociologie.
- Chapot, F., Medico, D., & Volkmar, E. (2009). *Entre le marteau et l'enclume... Rapport sur la situation des personnes transgenres actives dans les métiers du sexe à Lausanne.* Agnodice.
- Comte, J. (2010). Stigmatisation du travail du sexe et identité des travailleurs et travailleuses du sexe. *Déviante et Société*, 34(3), 425. <https://doi.org/10.3917/ds.343.0425>
- Conseil fédéral. (2015). *Prostitution et traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.*
- Fleur de Pavé. (2012). *Rapport d'activités 2011.*
- Fleur de Pavé. (2018). *Rapport d'activités 2017.*
- Földhàzi, A. (2009). Activités prostitutionnelles et gestion des violences : « les risques du métier ». *Genre, sexualité & société*, 2. <https://doi.org/10.4000/gss.1020>
- Földhàzi, A. (2010). *Prostitué.e.s, migrant.e.s, « victimes de la traite » : Analyses de la construction du marché du sexe en Suisse* [Université de Genève]. <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:12353>
- Haute Autorité de santé. (2016). *État de santé des personnes en situation de prostitution et des travailleurs du sexe et identification des facteurs de vulnérabilité sanitaire.*
- Killias, M., Aebi, M. F., & Kuhn, A. (1992/2019). *Précis de criminologie* (4^e éd.). Stämpfli.
- Kilpatrick, D. G., Acierno, R., Resnick, H. S., Saunders, B. E., & Best, C. L. (1997). A 2-year longitudinal analysis of the relationships between violent assault and substance use in women. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 65(5), 834. <https://doi.org/10.1037/0022-006X.65.5.834>
- Lastra, R. P. (2000). Encuestas probabilísticas vs. No probabilísticas. *Política y cultura*, 13, 263-276.
- Locicero, S., Ernst, M.-S., Simonson, T., & Bize, R. (2017). Les comportements face au VIH et autres IST des travailleuses et travailleurs du sexe en Suisse. Enquête SWAN 2016. *Raisons de santé* 276.
- Locicero, S., Gervasoni, J.-P., Jeannin, A., & Dubois-Arber, F. (2013). Enquête auprès des usagers de drogue, clients des structures à bas-seuil d'accès (SBS) en Suisse. *Tendances 1993-201. Raisons de santé*, 220.
- LOI 943.05 sur l'exercice de la prostitution (LPros), (2004).
- Morojele, N. K., & Brook, J. S. (2006). Substance use and multiple victimisation among adolescents in South Africa. *Addictive Behaviors*, 31(7), 1163-1176. <https://doi.org/10.1016/j.addbeh.2005.09.009>

- Nagelkerke, N. J. D. (1991). A note on a general definition of the coefficient of determination. *Biometrika*, 78(3), 691-692.
- Observatoire suisse de la santé (2016, 2017). <https://www.obsan.admin.ch/fr>
- Office fédéral de la santé publique (2016). *Politique suisse en matière de drogue*. <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/aktuell/news/news5.html>
- OFSP (2017). *Consommation de drogues illégales en Suisse en 2016* (p. 2). Office fédéral de la santé publique. [www.bag.admin.ch › praevalenzbericht-drogen-2016.pdf](http://www.bag.admin.ch/praevalenzbericht-drogen-2016.pdf).download.pdf
- Sanharawi, M. E., & Naudet, F. (2013). Comprendre la régression logistique. *Journal Français d'Ophthalmologie*, 36(8), 710-715.
- Savary, J.-F. (2007). *Le modèle des 4 piliers, historique et perspectives*. ARTIAS. <https://www.grea.ch/publications/la-politique-suisse-en-matiere-de-drogues-le-modele-des-4-piliers-historique-et>
- Surratt, H. L., Inciardi, J. A., Kurtz, S. P., Kiley, M. C., Surratt, H. L., Inciardi, J. A., Kurtz, S. P., & C, M. (2004). Sex work and drug use in a subculture of violence. *Crime & Delinquency*, 59.
- Swissmedic. (2018). *Ajout de 35 nouvelles substances psychoactives au tableau des stupéfiants*. Communiqué de presse. <https://www.swissmedic.ch/swissmedic/fr/home/news/mitteilungen/betaebungsmittelverzeichnis-um-19-neue-psychoaktive-substanzen-ergaenzt.html>
- Szumilas, M. (2010). Explaining Odds Ratios. *Journal of the Canadian Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 19(3), 227-229.
- Ville de Lausanne. (2016). *Prostitution de rue*. http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/securite-et-economie/secretariat-general-se/observatoire-securite/Prostitution/mainArea/00/text_files/file0/document/LSP_EJCS_Prostitution.pdf
- WHO | *Psychoactive substances*. (s. d.). WHO. Consulté 30 janvier 2020, à l'adresse https://www.who.int/substance_abuse/terminology/psychoactive_substances/en/
- Young, A. M., Boyd, C., & Hubbell, A. (2000). Prostitution, Drug Use, and Coping with Psychological Distress. *Journal of Drug Issues*, 30(4), 789-800. <https://doi.org/10.1177/002204260003000407>

Notes

- 1 Nous clarifions que nous utilisons « travailleuse du sexe » et « prostituée » de manière indistincte afin de rendre la lecture plus fluide.
 - 2 La loi ne prévoit que le racolage de clients. Si le service sexuel a lieu dans la rue, on est susceptible de recevoir une amende pénale selon l'article 199 du Code pénal suisse (RS 311.0 Code pénal suisse du 21 décembre 1937)
 - 3 « La régression logistique est l'un des modèles d'analyse multivariée les plus couramment utilisés en épidémiologie. Elle permet de mesurer l'association entre la survenue d'un événement (variable expliquée qualitative) et les facteurs susceptibles de l'influencer (variables explicatives) » (Sanharawi & Naudet, 2013, p.1).
 - 4 « Les Odds-ratio (OR) sont une mesure d'association entre une exposition et un résultat. Les OR représente la probabilité de qu'un résultat ait lieu tenant en compte une exposition particulière, comparé aux probabilités de qu'un résultat ait lieu dans l'absence de cette exposition » (Szumilas, 2010, p.1).
 - 5 Fondation lausannoise de soutien médical aux personnes les plus démunies <http://web.point-deau-lausanne.ch>
-

Porter le nom de son agresseur : la théorie d'une dissociation par le nom de famille dans certaines psychopathologies et la nécessité d'une complémentarité des formations

Par Antonin ROSSANINO-LODS*, Jérôme PALAZZOLO**

Résumé

Que se passe-t-il lorsqu'au sein d'une famille, un enfant est victime d'une agression, telle qu'une agression sexuelle, portée par un parent qui porterait le même nom de famille que lui ? Cela pourrait-il avoir une incidence dans sa capacité à s'identifier soi-même ainsi que dans son développement personnel et cérébral, voire dans le déclenchement d'une maladie psychiatrique ? Au-delà des frontières de la psychologie, la société est-elle encline ou formée à répondre à une telle problématique ? Ces questions entourent la théorisation des répercussions délétères d'une exposition continue à un nom de famille devenu anxiogène, pour ce qu'il rapproche du traumatisme.

Mots-clés: nom de famille, trouble de stress post-traumatique, TSPT, exposition, viol, agressions sexuelles, violences familiales, inceste, emprise, dissociation, dépersonnalisation, schizophrénie, droit, psychologie, psychiatrie, neurosciences, juriste, code civil, procédures, changement de nom, cortex préfrontal dorsolatéral, écoles universitaires de recherche, transversalité

Abstract

What happens when a child in a family is the victim of an assault, such as a sexual assault, carried out by a parent with the same last name as him ? Could it have an impact on his ability to identify himself as well as on his personal and cerebral development, even in the triggering of a psychiatric illness ? Beyond the borders of psychology, is society inclined or formed to answer such an interrogation ? These questions surround the theorizing of the deleterious repercussions of a continuous exposure to a family name that has become anxiety-provoking, for what brings it closer to trauma.

Keywords: last name, post-traumatic stress disorder, PTSD, exposure, rape, sexual assault, domestic violence, incest, hold, dissociation, depersonalization, schizophrenia, law, psychology, psychiatry, neuroscience, lawyer, civil code, procedures, name change, dorsolateral prefrontal cortex, university research schools, transversality

* Psychologue, Université Côte d'Azur.

** Psychiatre – Psychothérapeute (MD, PhD, HDR), Nice (France) ; Professeur au Département Santé de l'Université Internationale Senghor (Opérateur direct de la Francophonie), Alexandrie (Egypte) ; Chercheur associé au LAPCOS (Laboratoire d'Anthropologie et de Psychologie Cliniques, Cognitives et Sociales), Université Côte d'Azur (France).

Le rapport à la filiation lorsqu'il y a inceste

« Le plus beau patrimoine est un nom révérend » écrit Victor Hugo dans *Odes et Ballades* (1). En effet, selon le lexique des termes juridiques des éditions Dalloz, le nom de famille établit un lien de filiation (2), à l'égard d'un parent voire des deux, afin de pouvoir identifier et individualiser la personne dans la société en faisant figurer cet élément sur ses actes civils parmi d'autres que sont le(s) prénom(s), le sexe, la date, heure et lieu de naissance, la nationalité et le domicile (3). Sur le plan marital, ce legs patronymique peut également être révérend par le conjoint à titre d'usage, tel que c'est prévu par l'article 225-1 du Code civil. Cependant, quoi qu'en dise Victor Hugo, en France le Code civil prévoit aussi la possibilité de changer de nom, de le modifier, que ce soit par intérêt légitime, par naturalisation, parce qu'il y a établissement d'un nouveau lien de filiation ou encore qu'il y a volonté d'identité unique malgré une bi-nationalité. Le premier cas, prévu à l'article 61, nous intéresse davantage car, à l'antipode du propos de Victor Hugo, nous pouvons nous demander ce qu'il en est de la modification du nom de famille dès lors que ce dernier devient un tel fardeau pour la personne qu'il est urgent de pouvoir le renier ? Autrement dit, quid du rapport unissant la victime à son nom, dès lors que ce dernier est aussi porté par son agresseur ?

« Toute personne qui justifie d'un intérêt légitime peut demander à changer de nom » annonce l'alinéa 1 de l'article 61 du Code civil, mais cette disposition ne saurait à elle seule conclure la problématique.

Prenons l'exemple malheureux du viol incestueux. Toujours dans le domaine du droit français, le viol est défini par l'article 222-23 du Code pénal selon ces termes : « Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol. » Il est par ailleurs « puni de quinze ans de réclusion criminelle ». En 2017, le Ministère de la Justice rapporte 16 000 plaintes pour viol (4), et cela n'inclue pas les victimes qui n'ont pas osé faire les démarches. En effet, s'il est déjà difficile pour une victime de se considérer comme telle, la procédure est d'autant plus compliquée dès lors que le viol a lieu dans la sphère familiale : sur un échantillon mondial réuni par l'OMS en 2014, 20 % des femmes et près de 10 % des hommes ont fait l'expérience du viol durant l'enfance et 70 % de ces agressions ont été commises par un parent proche (5). Nous pouvons de facto nous préoccuper des répercussions sur les repères de ces mineurs et sur leur rapport à la filiation.

L'aliénation de soi à l'agresseur

De manière générale, on impute à l'agresseur sexuel un trouble de la personnalité antisociale (6) qui se caractérise notamment par une tendance à l'utilisation d'autrui, un mépris de la sécurité ou des règles et une absence totale de remord (7). Le schéma classique est même celui de l'inversion des responsabilités à laquelle

la victime, malgré elle et en raison de sa fragilité, va adhérer: ceci s'explique par un phénomène de sidération au moment des faits duquel découle le sentiment d'impuissance et de culpabilité amplificateur d'un trouble de stress post-traumatique (TSPT) (8). Cette confusion autour de la responsabilité enferme alors la victime dans le système de pensée de son agresseur, l'empêchant d'être elle-même (9). Concevons dès lors l'hypothèse selon laquelle en plus d'être sous le joug de la personnalité de son agresseur, la victime est sous le joug de son nom car elle le porte aussi. Alignée, il sera d'autant plus difficile pour elle de s'en délivrer si l'on en croit les théories systémiques qui stipulent que l'enfant est à même à prendre sur lui pour veiller à l'équilibre d'une famille dysfonctionnelle, quitte à en devenir son symptôme, camouflant son mal sous un autre, et à voir ses représentations altérées (10). Au regard de tout cet engrenage, le droit est-il capable d'arracher la victime à cette filiation pathogène?

L'application de l'article 61 aurait le mérite de soulager la victime de ce nom susceptible de la peser au point de l'empêcher de réinvestir son Soi, mais les obstacles vers cette procédure sont conséquents.

Les limites du droit français

En premier lieu, de telles violences doivent être repérées pour permettre une action quelle qu'elle soit. Nous l'avons vu, cela n'est pas toujours évident qu'une victime, à plus forte raison lorsque cela se déroule dans le cercle familial, fasse part spontanément de son expérience. L'article 375 du Code civil reconnaît le mineur en danger dès lors qu'il en va de sa santé ou de sa sécurité, et toute expression physique ou comportementale d'une telle atteinte doit être signalée, tel que prévu par l'article L226-4 du Code de l'action sociale et des familles, par les membres d'établissements publics ou privés susceptibles de rencontrer ce type de cas. Ensuite, une fois la procédure pénale engagée, il faut rester conscient des répercussions bio-psycho-sociales (11), d'autant que le DSM-5 rappelle qu'une exposition aux violences sexuelles est un critère diagnostique du TSPT (p.350) (12). Si les circonstances sont favorables, la prise en soin multimodale du traumatisme devrait permettre pour la victime une re-contextualisation de son vécu, et donc un remodelage de ses repères; à titre d'exemple, des approches psychothérapeutiques sont expressément recommandés par l'INSERM en 2004, telles que les TCC ou l'EMDR (13). A ce moment-là, face à la question de la filiation, peut découler l'intérêt légitime d'une rupture par le changement de nom. Celui-ci est donc prévu à l'article 61 du Code civil mais, malgré ce schéma procédural, est-ce toujours aussi simple que ça?

Nous avons vu que les chances pour qu'un individu se sorte d'un milieu familial néfaste ne sont pas évidentes, et le droit n'est pas toujours une aide providentielle. Par exemple, l'article 61-3 rappelle que c'est seulement à partir de ses treize ans, que le consentement de l'individu puisse prévaloir dans le cadre d'un changement de nom dès lors que celui-ci ne concerne pas un changement de nature de la filiation (ex: adoption ou reconnaissance d'un parent).

Cela suppose qu'un enfant de moins de cet âge devra continuer à se construire en étant exposé au nom de son agresseur à chaque fois qu'il sera identifié : or la récurrence d'une exposition au stimulus traumatique - ou associé par conditionnement, selon un phénomène de généralisation courant dans le trouble (14) – peut renforcer la vulnérabilité et les désordres psychiques de l'individu (15), d'autant plus que l'enfance est une période décisive dans le développement cérébral dont la maturation des réseaux de neurotransmetteurs sérotoninergiques et noradrénergiques - impliqués dans les réponses émotionnelles – peut être altérée de manière persistante lorsqu'il y a perturbation infantile (16).

Par ailleurs, il est bon de rappeler que l'intérêt personnel est soumis à l'opinion d'un magistrat qui n'est pas nécessairement formé au psychotraumatisme. Ainsi ses conclusions ne sont pas toujours les plus informées. A cela s'ajoutent les besoins de l'investigation et la défense du principe de présomption d'innocence de l'accusé devenu incontournable dans notre ordre juridique depuis l'article 9 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. L'instruction peut être effectuée avec plus ou moins de subtilité, voire au détriment des mécanismes psychiques et de la sensibilité de la victime, qui selon les circonstances verrait sa version des faits décortiquée, confondue, voire nuancée. Ceci est susceptible d'alimenter cette culpabilisation qu'elle endure déjà le plus souvent auprès de son entourage – surtout s'il y a des enjeux familiaux – comme dans sa propre psyché. Si les juristes ne sont pas avertis des complications du TSPT, si les psychologues ont une méconnaissance des moyens d'action légaux ou des prescriptions, si la communication entre experts ne trouve pas de point de rencontre, et à l'aune de ce type de cas, la question d'une complémentarité transversale de la psychologie et du droit, par un croisement des formations, apparaît essentielle.

La question de la transversalité disciplinaire

Cette question a déjà été saisie par l'Université Côte d'Azur dans sa dynamique de création d'Ecoles Universitaires de Recherches (EUR), définie par le décret N° 2019-785 du 25 juillet 2019. Ces EUR rassemblent autour d'actions communes les enseignements jusqu'alors séparés par des Unités de Formation et de Recherche, afin d'en mutualiser les ressources, de les développer et donc de valoriser les composantes des disciplines partenaires. L'élargissement du champ des connaissances autour de la thématique si complexe qu'est l'humain, quand on sait qu'une matière seule ne pourrait parfaitement l'apprécier, est ce besoin contemporain traduit par les lacunes que peuvent rencontrer différents professionnels dans leur travail et leurs échanges. L'exemple, si dur tant à mentaliser qu'à verbaliser pour la victime, qu'est celui du viol incestueux, du TSPT et de l'exposition au nom, est surtout celui qui rappelle que pour estimer les mécanismes, les enjeux et le contexte multifactoriel de la situation, une seule approche fractionnée des autres ne saurait faire les liens que nous nous efforçons de faire dans cet article.

La chronicisation de l'exposition et des symptômes dissociatifs

Au-delà du lien entre droit, social et psychologie, la médecine apporte aussi un regard pertinent dans la mesure où les interactions neurochimiques et le développement des substrats anatomiques revêtissent un intérêt primordial dans la psychopathologie. Si le DSM-5 nous renseigne d'emblée sur la causalité d'une violence sexuelle et sur l'éventualité d'une dissociation durant un traumatisme tout comme de sa persistance dans le TSPT, voire plus largement dans les troubles anxieux, ce sont les sciences médicales qui nous permettent d'aborder le phénomène de dissociation par celui de l'hyperventilation. L'hyperventilation, qui se retrouve fréquemment dans les troubles anxieux (17), s'explique par une respiration très forte et rapide en tant que réponse au stress, engendrant de facto un déséquilibre entre O² (qui rentre) et CO² (qui sort). Les symptômes que cela provoque, entretenant par ailleurs le trouble anxieux puisque leur observation suscite à son tour du stress (18), incluent : la confusion, le sentiment de souffle coupé, les vertiges, la sensation de tête vide, la déréalisation (sentiment d'étrangeté, d'environnement irréel), la dépersonnalisation (sentiment d'être amputé de soi-même, d'identité brouillée, ou en somme de ne plus être acteur de sa propre expérience) (19), etc. Ces deux dernières manifestations s'intègrent dans la catégorie des troubles dissociatifs, synonymes de distorsions perceptuelles, mnésiques, émotionnelles et temporelles (20).

Si déjà, en 2008, Hubschmid et al constatent dans la littérature empirique une prévalence des troubles dissociatifs chez les victimes d'abus comparativement aux troubles de l'affection (21), et si tel que nous l'avons étudié il y a donc de façon générale une inclinaison des troubles anxieux à la dépersonnalisation, nous pouvons supposer que cette dernière peut être accentuée dans le cas qui nous préoccupe. Ainsi, nous pourrions interroger le concept de dissonance cognitive vis-à-vis du port de son propre nom dès lors qu'il est aussi celui de son agresseur sexuel. Ce concept élaboré par Léon Festinger rend compte de cet inconfort psychologique généré par un conflit émotionnel et/ou de posture personnelle (22). Jusqu'où peut aller une confrontation contrainte, répétée et identificatoire au stimulus aversif qu'est devenu le nom de famille ? Le rapport à cette exposition est-il susceptible de se rigidifier ? La rigidité étant l'un des premiers couvercles de la psychopathologie (23), s'exprimant par l'incapacité à se rapprocher de ses valeurs personnelles en raison soit d'une fusion aux pensées obsédantes, soit d'un évitement des expériences potentiellement anxiogènes. Bien que pathologiques, ces deux stratégies se veulent auto-protectrices et se retrouvent dans le TSPT (24), notamment la seconde qui, dans le cas qui nous intéresse ici, échouerait autant de fois que la victime serait nommée, tandis que son accès aux ressources personnelles est quoi qu'il en soit compromis par une identification à l'agresseur (25) au-delà du nom. Si nous théorisons que cette identification délétère est d'autant plus renforcée par l'attribution du nom lui-même et qu'aucun mécanisme d'évitement mis en place par la psychopathologie ne fonctionne, il est essentiel de se questionner sur la matière dont la chose peut se chroniciser et s'aggraver. En effet, dans leur

étude de 2002, Corcoran et ses collaborateurs sont partie du lien de cause à effet entre le TSPT et la schizophrénie qu'ils ont mesuré à l'aune des progrès en neurobiologie : ils ont ainsi remarqué que l'action du stress sur l'hippocampe jouait un rôle à l'égard de la vulnérabilité neurale et latente que présente le sujet schizophrène en raison de ses bagages génétiques et d'un environnement précocement agressif (26). Une autre étude plus récente, cette fois proposée par Dallel, Cancel et Fakra, a par ailleurs exploré la comorbidité qui existe entre le TSPT et le trouble du spectre de la schizophrénie, car souvent ignorée à cause du chevauchement des symptômes. Sur la base de 38 recherches menées sur des patients souffrant du trouble du spectre de la schizophrénie, les auteurs ont d'une part fait ressortir une prévalence importante du TSPT comparativement à la population générale, et d'autre part démontré une vulnérabilité plus accrue chez ces sujets-là à être exposé à un traumatisme (27).

Notre présupposé se penche particulièrement sur la question de la dépersonnalisation, que nous avons tout à l'heure abordée au sein de la symptomatologie du TSPT, et qu'une exposition continue à un nom aversif qui serait le sien propre, peut parfaitement justifier dès lors que non seulement il nous est impossible d'investir son Soi, mais qu'en plus on le fuit. Nous voyons ainsi se configurer le cheminement d'un conflit intérieur que justifie le port du nom de son agresseur, qui pour s'en détacher alimenterait une dépersonnalisation permanente, éprouvante, et qui sur le long terme pourrait accompagner la manifestation d'une schizophrénie. Ceci se confirme par la présence d'antécédents traumatiques dans la schizophrénie à plusieurs reprises soulignée par la littérature scientifique actuelle, qui quant à elle n'hésite pas à préciser l'éventuelle nature familiale et affective de ces antécédents (28). Cela intègre dans notre logique d'une exposition impossible au nom de l'agresseur, toute violence conséquente rencontrée à l'enfance qui ne soit pas forcément d'ordre sexuel. A ce propos, bien que leur construction ne tende pas tout-à-fait du côté de notre logique, il est intéressant de remarquer les signifiants empruntés par certains chercheurs philosophes ayant contribué à la psychologie, qui théorisaient par le mécanisme de la «forclusion du nom-du-père» chez les schizophrènes, un échec ou rejet de la représentation paternelle (en tant que fonction paternelle qui n'est pas l'exclusive propriété d'un père physique) (29). Nous pourrions à cet instant expliquer cette forme de déni autrefois constatée, par le schéma que nous avons tracé, peu importe que l'agresseur soit le père ou tout autre parent possédant le même nom.

Les incidences développementales du TSPT et leur lien avec la schizophrénie

Cette perspective ne doit pas omettre les incidences développementales (16) d'une évolution phagocytée par ces violences, leur exposition continue par le nom, et tout autre symptôme qui se chronicise comme la dépersonnalisation. Si nous savons déjà que le cortex préfrontal, impliqué dans les capacités adaptatives avancées telles que l'inhibition (30), n'arrive à maturation que vers l'âge

de 24-25 ans (31), la perturbation de ce processus se repère dans la schizophrénie grâce à l'article de Davis et al en 1991. Les auteurs y ont remarqué un déficit préfrontal se caractérisant par une activité dopaminergique basse de cette région du cerveau corrélée à une activité dopaminergique haute dans la voie méso-limbique, elle-même impliquée dans les symptômes positifs de la maladie (tels que les délires, les hallucinations) (32). Dix ans plus tard, c'est Hoffman et McGlashan qui ont remarqué que le développement synaptique différait chez les sujets schizophrènes, réduisant la connectivité cortico-sous-corticale (33). Bien que dans une analyse transversale, la littérature scientifique détermine plus précisément la comorbidité du TSPT et de la schizophrénie au travers des symptômes négatifs de la maladie (tels que l'émoussement affectif, le repli sur soi, la perte de plaisir, etc.) (34), l'on pourrait aussi supposer un lien de cause à effet entre un TSPT préexistant et les conséquences développementales à l'origine des symptômes positifs.

Si l'on se penche davantage sur la dépersonnalisation, il apparaît par IRMF que celle-ci serait induite par une inhibition de l'activité neuronale de l'insula provoquée par le cortex préfrontal ventrolatéral (35). A contrario, les travaux menés par Jay et al en 2016 ont constaté qu'une stimulation répétée du cortex préfrontal dorsolatéral (CPFdl) permettait d'accroître la conscience de soi et de réduire la survenue d'une dépersonnalisation (36). En détail, qu'en est-il dans les pathologies qui nous importent ? L'implication du CPFdl dans les symptômes dissociatifs du TSPT a été révélée par Fried et al en 2014 (37), notamment en ce qui concerne les amnésies dissociatives puisque ce substrat neuroanatomique inhiberait l'activité de l'hippocampe (38). Les recherches portées sur la schizophrénie semblent accorder un rôle à cette région corticale dépendamment de la localisation : l'une de ses parties irait dans le sens des résultats de Jay en étant antagoniste à la dissociation, l'autre aurait une activité agoniste à cette manifestation, comme dans l'étude de Fried. En effet, Psomiades et al en 2016 ont décelé une hypoactivité du CPFdl gauche impliquée d'une part dans les symptômes pharmacorésistants de patients déprimés (dont le biais de négativité et la dissociation), et plus largement dans les symptômes négatifs et les processus émotionnels de la schizophrénie (39). Par ailleurs, les auteurs postulent qu'une inhibition de l'activité du CPFdl droit permettrait en revanche au CPFdl gauche de mieux fonctionner (39). Or, l'hypoactivité du CPFdl gauche dans la schizophrénie fut antérieurement confirmée par Thompson et al : en 2001 ils ont remarqué, via une étude longitudinale poursuivie sur cinq ans auprès d'adolescents schizophrènes, que le CPFdl de ces derniers perdaient progressivement en matière grise comparativement au groupe contrôle sain (40).

Conclusion

Les différents corps de métier devraient être interpellés par la théorie selon laquelle, suite à une agression (ou plusieurs) d'un parent sur un enfant, alors que tous deux porteraient le même nom et que la gravité de l'attaque serait

productrice de séquelles psychologiques, l'exposition au nom de famille serait facteur de stress et de dépersonnalisation. Ceci, en raison d'une construction défailante de l'enfant, pourrait être précurseur d'une maladie à composante génétique et environnementale telle que la schizophrénie, ou de tout autre trouble exprimé dans le temps tel que l'addiction : la détestation de son identité propre que le nom agressif peut entraîner, serait par exemple à mettre en parallèle avec la recherche identitaire dans les addictions, c'est-à-dire la recherche d'une « prothèse » qui irait remplacer l'identité première vécue comme trop éprouvante (41). C'est pourquoi, en effet, la survenue d'une telle histoire de vie impliquerait nécessairement un entourage pluridisciplinaire et chaque apport ne peut s'ignorer l'un l'autre. Il faut donc pouvoir être responsable devant cette anamnèse et envisager toutes les demandes nécessaires au bon développement du sujet, tel que le changement de nom dans de brefs délais si l'exposition à la nomination est délétère. L'enjeu est important : dans une conférence en 2014, la pédiatre Nadine Burke Harris, rappelle l'impact sur le développement du stress chronique dans l'enfance et suggère d'une part un dépistage de ce stress ainsi que de son origine et d'autre part une intervention immédiate (42).

Bien sûr, la théorie d'une dissociation à force d'une exposition éprouvante au nom propre dans le cadre d'un TSPT, ne propose pas pour seule finalité le changement de nom. Une approche psychothérapeutique peut parfaitement renverser la valeur émotionnelle du nom, en le détachant du stimulus aversif (l'agresseur) auquel il s'est conditionné, afin de le rattacher à une ressource positive à condition qu'il soit également détenu par un proche aimant. Des protocoles élaborés en EMDR permettent de rapprocher le sujet de ses ressources en usant de stimulations bilatérales alternées lentes qui, agissant sur le système limbique, facilitent l'ancrage d'une information (43) de sorte à permettre un traitement plus adaptatif de celle-ci et donc des réactions émotionnelles et des comportements plus fonctionnels pour le patient (44).

Quelle que soit la solution empruntée, il serait néanmoins constructif d'opérationnaliser cette théorie en décelant ou non l'existence de ce rapport au nom propre, sa prévalence dans la population des sujets agressés dans l'enfance par un parent portant le même nom, voire sa corrélation avec le développement d'un trouble tel que la schizophrénie si la prise en soin ne s'est pas faite à temps. L'apport ne serait pas moindre puisque le neuroscientifique Thomas R. Insel, qui situe les changements cérébraux comme étant antérieurs aux troubles du comportement dans la schizophrénie, a déjà souligné l'importance de prévenir l'avènement de la maladie et d'intervenir le plus tôt possible (45). Si ce rapport au nom porté conjointement par le sujet et son agresseur s'avère être un signe avant-coureur, dans la mesure où la schizophrénie est une préoccupation sociétale, il doit pouvoir interpeller les professionnels au sens large.

Notes

- 1 Hugo V. (1828), *Odes et Ballades*, Paris, Hector Bossange
- 2 Guinchard S. & Debard T. (2019), *Lexique des termes juridiques 2019-2020*, Paris, Dalloz
- 3 Cornu G. & Association Henri Capitant des amis de la culture juridique française (2018), *Vocabulaire juridique*, Paris, PUF, 12^e éd.
- 4 <https://www.planetoscope.com/Criminalite/1497-viols-en-france.html>
- 5 Butchart A. & Organisation Mondiale de la Santé (2014), *Global Status Report on Violence Prevention*, Genève, OMS
- 6 Bénézech M. & Le Bihan P. (2012), *Personnalité antisociale*, EMC-Psychiatrie, 9(4), p.1-16
- 7 Palazzolo J. (2014), *Les troubles de la personnalité*, Paris, Mon petit éditeur
- 8 Collectif des auteurs de l'Association ABC des Psychotraumas, Canini F., El-Hage W. & Garcia R. (2017), *Savoir pour soigner: le trouble de stress post-traumatique*, Roubaix, La Réponse du Psy
- 9 Salmons M. (2013), *Le livre noir des violences sexuelles*, Paris, Dunod
- 10 Laing R.D. (1977), *L'équilibre mental, la folie et la famille*, Paris, Maspéro
- 11 Schnyder U. (2005), *Psychothérapies pour les PTSD - Une vue d'ensemble*, Médecine & Hygiène, Volume 25, p.39-52
- 12 American Psychiatric Association (2013), *DSM-5 Manuel Diagnostique et Statistique des Troubles Mentaux*, Issy-les-Moulineaux, Elsevier Masson
- 13 Inserm (2004), *Psychothérapie - Trois approches évaluées. Rapport*, Paris, Les éditions Inserm
- 14 Rozeske R.R., Jercoq D., Kazalis N., Chaudun F., Khoder S., Girard D., Winke N. & Herry C. (2018), *Prefrontal-Periaqueductal Gray-Projecting Neurons Mediate Context Fear Discrimination*, Neuron, 97(4), p.898-910
- 15 Brunet A. (1996), *Expositions récurrentes aux événements traumatiques: inoculation ou vulnérabilité croissante?*, Santé mentale, Volume 21, N°1, p.145-162
- 16 Pirlot G. (2014), *Les addictions entre neurosciences et psychanalyse*, Psychotropes, Vol 20
- 17 Prosper M. (2008), *Le syndrome d'hyperventilation*, Revue Médicale Suisse, Volume 4, p.2500-2505
- 18 Willeput R., Dubreuil C., Prosper M. & Pujet J.-C. (2001), *Syndrome d'hyperventilation: Evaluation, en deux sites, de l'efficacité d'un programme de réhabilitation ventilatoire*, Revue des Maladies Respiratoires, Volume 18, N°4, p.417
- 19 Guelfi J.-D. & Rouillon F. (2012), *Manuel de psychiatrie*, Issy-les-Moulineaux, Elsevier Masson, 2^e éd.
- 20 Renaud S. (2011), *Comprendre la dissociation chez les patients avec un trouble de personnalité limite*, Santé mentale au Québec, Volume 36, N°1, p.217-242
- 21 Hubschmid M., Berney A., Aybek S. & Vingerhoets F. (2008), *Trouble dissociatif: une clinique à l'interface de la neurologie et de la psychiatrie*, Revue médicale suisse, Volume 4, p.412-416
- 22 Vaidis D.C. & Halimi-Falkowicz (2007), *La théorie de la dissonance cognitive: Une théorie âgée d'un demi-siècle*, Revue électronique de Psychologie Sociale, N°1, p.9-18
- 23 Hayes S.C., Strosahl K. & Wilson K. (1999), *Acceptance and Commitment Therapy: An experiential approach to behavior change*, New York, Guilford Press
- 24 Bardeen J.R. & Fergus T.A. (2016), *The interactive effect of cognitive fusion and experiential avoidance on anxiety, depression, stress and posttraumatic stress symptoms*, Journal of Contextual Behavioral Science, Volume 5, Issue 1, p.1-6
- 25 Ferruta A. (2009), *Tensions entre théorie et technique dans l'utilisation clinique du concept d'« identification à l'agresseur »*, Revue française de psychanalyse, Volume 73, p.57-67
- 26 Corcoran C., Mujica-Parodi L., Yale S., Leitman D. & Malaspina D. (2002), *Could Stress Cause Psychosis in Individuals Vulnerable to Schizophrenia?*, CNS Spectrums, 7(1), p.33-42
- 27 Dallel S., Cancel A. & Fakra E., (2018), *Prevalence of Posttraumatic Stress Disorder in Schizophrenia Spectrum Disorders: A Systematic Review*, Neuropsychiatry, Volume 8, Issue 3, p.1027-1037

- 28 Popovic D., Schmitt A., Kaurani L., Senner F., Papiol S., Malchow B., Fischer A., Schulze T.G., Koutsouleris N. & Falkai P. (2019), *Childhood Trauma in Schizophrenia: Current Findings and Research Perspectives*, *Frontiers in Neuroscience*, Volume 13, Article 274, p.1-14
 - 29 Lacan J. (1981), *Le Séminaire livre III - Les psychoses, 1955-1956*, Paris, Le Seuil
 - 30 Volle E. & Levy R. (2014), *Rôle du cortex préfrontal dans l'adaptation comportementale chez l'homme*, *Médecine/sciences*, Volume 30, N°2, p.179-185
 - 31 Arain M., Haque M., Johal L., Mathur P., Nel W., Rais A., Sandhu R. & Sharma S. (2013), *Maturation of the adolescent brain*, *Neuropsychiatric Disease Treatment*, Volume 9, p.449-461
 - 32 Davis K.L., Kahn R.S., Ko G. & Davidso M. (1991), *Dopamine in schizophrenia: a review and reconceptualization*, *American Journal of Psychiatry*, Volume 148, p.1474-1486
 - 33 Hoffman R.E. & McGlashan T.H. (2001), *Neural network models of schizophrenia*, *The Neuroscientist*, 7(5), p.441-454
 - 34 Strauss G.P., Duke L.A., Ross S.A. & Allen D.N. (2011), *Posttraumatic Stress Disorder and Negative Symptoms of Schizophrenia*, *Schizophrenia Bulletin*, Volume 37, Issue 3, p.603-610
 - 35 Jay E.-L., Sierra M., Van den Eynde F., Rothwell J.C. & David A.S. (2014), *Testing a Neurobiological Model of Depersonalization Disorder Using Repetitive Transcranial Magnetic Stimulation*, *Brain Stimulation*, 7(2), p.252-259
 - 36 Jay E.-L., Nestler S., Sierra M., McClelland J., Kekic M. & David A.S. (2016), *Ventrolateral prefrontal cortex repetitive transcranial magnetic stimulation in the treatment of depersonalization disorder: A consecutive case series*, *Psychiatrie Research*, Volume 240, p.118-122
 - 37 Fried P.J., Rushmore R.J., Moss M.B., Valero-Cabré A. & Pascual-Leone A. (2014), *Causal evidence supporting functional dissociation of verbal and spatial working memory in the human dorsolateral prefrontal cortex*, *European Journal of Neuroscience*, 39(11), p.1973-1981
 - 38 Israel S.L., Seibert T.M., Black M.L. & Brewer J.B. (2010), *Going their separate ways: dissociation of hippocampal and dorsolateral prefrontal activation during episodic retrieval and post-retrieval processing*, *Journal of Cognitive Neuroscience*, 22(3), p.513-525
 - 39 Psomiades M., Fonteneau C., Suaud-Chagny M.-F., Haesebaert F. & Brunelin J. (2016), *Neurostimulation du cortex préfrontal dorsolatéral: quels effets sur la symptomatologie, l'humeur et les émotions dans la dépression et la schizophrénie ?*, *Santé mentale au Québec*, Volume 41, N°1, p.223-239
 - 40 Thompson P.M., Vidal C., Giedd J.N., Gochman P., Blumenthal J., Nicolson R., Toga A.W. & Rapoport J.L. (2001), *Mapping adolescent brain change reveals dynamic wave of accelerated gray matter loss in very early-onset schizophrenia*, *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 98(20), p.11650-11655
 - 41 Rozaire C., Guillou-Landréat M., Grall-Bronnec M., Rocher B. & Vénisse J.-L. (2009), *Qu'est-ce que l'addiction ?*, *Archives de politique criminelle*, n°31, p.9-23
 - 42 Harris N.B. (2014), *How childhood trauma affects health across a lifetime*, Stamford, TEDMED
 - 43 Tarquinio C., Brennstuhl M.-J., Dellucci H., Iracane-Blanco M., Ann Rydberg J., Silvestre M. & Zimmermann E. (2017), *Pratique de la psychothérapie EMDR: Introduction et approfondissements pratiques et psychopathologiques*, Paris, Dunod
 - 44 Lopez G. & Sabouraud-Séguin A. (2016), *Traiter les psychotraumatismes*, Paris, Dunod
 - 45 Insel T.R. (2000), *Rethinking Schizophrenia*, *Nature*, Volume 468, p.187-193
-

Réflexions pour un renforcement de la lutte contre les médicaments de qualité inférieure et falsifiés au Togo

Par Afègnindou GNASSINGBÉ*, Antoine FLAHAULT**,
Kossi Blewussi KOUNOU***, Dominique SPRUMONT****

Résumé

Objectif: La vente des faux médicaments ne cesse de prendre de l'ampleur en Afrique subsaharienne, dont le Togo. Cette étude a pour objectif d'examiner les facteurs explicatifs de la persistance du trafic et de la consommation de faux médicaments au Togo et de proposer des stratégies de renforcement de la lutte contre ces pratiques.

Méthodes: Une recherche documentaire couplée à des entretiens semi-directifs avec des personnes ressources nous ont permis de recueillir les données pour la commune de Lomé et la région maritime.

Résultats: Selon les principaux résultats, les facteurs sous-jacents de la persistance de la vente des faux médicaments sont: la pauvreté et l'ignorance des risques sanitaires associés à ces médicaments, la corruption de différents acteurs, la faiblesse du cadre législatif associée à l'interaction du cadre informel et formel, et enfin le caractère lucratif du commerce des médicaments.

Conclusion: Différentes approches ou stratégies telles que le renforcement du cadre législatif et réglementaire, la ratification de la Convention Médicrime, la redynamisation de l'approche intersectorielle, l'éducation et la sensibilisation de la population sur les effets délétères de ces médicaments, la lutte contre la pauvreté et la couverture sanitaire universelle, peuvent contribuer à freiner ce trafic de faux médicaments et limiter ainsi son impact sur la population en Afrique subsaharienne.

Mot clés: médicaments de qualité inférieure et falsifiés, faux médicaments, facteurs explicatifs, Afrique subsaharienne, Togo.

Abstract

Aims: The sale of fake medicines still growing in sub-Saharan Africa, including Togo. This study aims to examine the factors that explain the persistence of trafficking and the consumption of fake medicines in Togo and to propose strategies to strengthen the fight against these practices.

Procedure: A documentary search coupled with semi-structured interviews enabled us to collect data from resource persons in the Lomé municipality and in the Maritime region.

* Institut de santé globale, Faculté de médecine, Université de Genève, Suisse.

** Institut de santé globale, Faculté de médecine, Université de Genève, Suisse.

*** Université de Lomé, Faculté des Sciences de l'Homme et de la Santé, Département de Psychologie appliquée, Lomé, Togo.

**** Institut de droit de la santé, Université de Neuchâtel, Neuchâtel, Suisse; Swiss School of Public Health, Zurich, Suisse.

Results: The main findings concerning the factors underlying the persistence of the sale of fake medicines are: poverty and ignorance of the health risks associated with these drugs, the corruption of various actors, the weakness of legal and regulatory framework associated with the sale of fake medicines; interaction between the informal and formal frameworks, and finally the lucrative nature of the medicines trade.

Conclusion: Different approaches or strategies such as strengthening the legal framework, ratifying the Medicrime Convention, revitalizing the intersectoral approach, educating and sensitizing the population on the deleterious effects of these medicines, the fight against poverty, and the universal health coverage, could help to curb these fake medicines traffic and limit the impact of counterfeit medicines on the population in sub-Saharan Africa.

Keywords: Substandard and falsified medical products, fake medicines, explanatory factors, sub-Saharan Africa, Togo.

Introduction

Le trafic et la vente des médicaments de qualité inférieure (1) et falsifiés (2), ou tout simplement « faux médicaments (3) » [1-3], constituent un enjeu mondial de santé publique. Cette pratique se globalise et se pérennise en Afrique subsaharienne où malgré les discours officiels, peu d'actions concrètes sont entreprises pour la contrecarrer [4,5]. Dans cette partie du continent, en raison d'une large diffusion de faux médicaments [5-10], on peut facilement se mettre en danger en voulant se soigner. Les médicaments qui y sont vendus se révèlent parfois sans principe actif [4,5,7], sous dosés, surdosés et/ou contenant des ingrédients toxiques pour l'organisme [2,5,7,11]. Toutes les classes thérapeutiques se retrouvent en vente libre sur le marché informel [11] avec parfois des médicaments dont l'usage est détourné de leur indication première. C'est le cas actuellement du Tramadol qui rencontre un énorme succès chez les couches jeunes de la population [12].

Analgésique opioïde de synthèse, le Tramadol est très consommé en Afrique subsaharienne à des dosages non autorisés et des fins non médicales. Tisseron [12] a décrit deux modalités d'utilisation: une collective, au sein de couches jeunes de la population (pour améliorer les performances sexuelles masculines) et une utilitariste dans certains secteurs d'activités (pour atténuer la pénibilité du travail). Ces deux modes de consommation sont largement observés au sein de la population togolaise chez les conducteurs de moto taxi, les apprentis dans les métiers des secteurs de la mécanique, la menuiserie, la ferronnerie, la tôlerie ou la couture [13].

Utilisé en association avec d'autres substances telles que le café et l'alcool, le Tramadol a un effet potentialisateur et est devenu l'une des principales causes des nombreux accidents de la voie publique et des violences volontaires [12]. Avec une population de plus en plus galopante et jeune, l'Afrique est-elle si préparée à faire face aux conséquences des faux médicaments, en

l'occurrence au phénomène des addictions et à leurs conséquences au plan social ?

Les saisies (4) de faux médicaments orchestrées ces dernières années au Togo témoignent de l'ampleur de la situation. De plus, les multiples débats autour de leur trafic illicite et la criminalité qui y est associée attestent d'un marché extrêmement compétitif, lucratif et en constante évolution à l'heure de la mondialisation [14]. Considérant la place prééminente de l'accès aux médicaments comme composante essentielle des politiques de santé dans les enjeux géopolitiques mondiaux [13], il devient important de procéder à une analyse approfondie du contexte dans lequel ces différents trafics se développent, s'enracinent et prospèrent afin d'identifier des stratégies alternatives susceptibles de renforcer la lutte engagée par les Etats et leurs partenaires dans une perspective de sécurisation et de protection de la santé ainsi que du pouvoir économique des populations. Tel est l'objet de notre démarche.

Méthodologie

Cadre de l'étude

Notre étude a été réalisée dans la commune de Lomé et dans la région maritime. Lomé est la capitale économique et politique du Togo. Elle est située sur le littoral du golfe de Guinée (Océan atlantique) et limitée au nord par la ville de Tsévié ; à l'ouest par le Ghana et à l'est par la ville d'Aného qui est frontalière avec le Bénin voisin. La commune de Lomé couvre une superficie de 333 km² (30 km de côte) et comprend 18 quartiers. Au recensement général de la population en 2010, elle comptait 1 477 660 habitants sur une population togolaise estimée à 6 191 655 habitants (5).

Le choix de Lomé pour notre étude présente un double intérêt. Premièrement, comme les autres capitales de la sous-région, elle a bénéficié de la concentration des investissements économiques et des équipements urbains. Elle représente, de ce fait, le premier centre d'activités et constitue le principal pôle d'attraction d'une bonne partie de la population active composée de l'élite intellectuelle, des cadres, d'ouvriers ayant appris ou non un métier et de ruraux qui viennent y tenter leur chance.

Deuxièmement, Lomé a également l'avantage de compter des infrastructures sanitaires tant publiques que privées et du personnel de santé de qualité et en quantité par rapport aux autres villes du pays. Elle possède également un port important en eau profonde qui lui permet de recevoir toutes sortes de navires. Partant de là, elle dessert les pays de l'hinterland en différentes marchandises et en médicaments de diverses provenances. Lomé subit ainsi le double effet des transactions qui s'opèrent à la frontière avec le Ghana à l'ouest et à celle du Bénin beaucoup plus à l'est. Le phénomène de prolifération des faux médicaments devient dès lors plus perceptible car d'énormes quantités de médicaments y rentrent à partir de ces frontières.

La région maritime concentre 42 % de la population du pays, soit 2 599 955 habitants (6). C'est la région la plus peuplée du Togo. Cette surcharge démographique est le résultat d'un double mouvement de population : d'une part, un taux d'accroissement naturel élevé, et d'autre part, un fort courant migratoire en direction de la zone côtière et surtout de la capitale. La région est organisée administrativement en sept préfectures, à savoir Avé, Bas-Mono, Golfe, Lacs, Vo, Yoto, Zio, et a pour chef-lieu, Tsévié.

Population et méthode d'étude

Notre population d'étude est composée de vendeurs (grossistes, semi-grossistes et détaillants), de membres choisis parmi les acteurs des dispositifs institutionnels de lutte contre la vente illicite de médicaments et de personnes ressources.

Sur le plan national, les acteurs du dispositif institutionnel sont les ministères de la Santé et du Commerce, les services de la douane, de la police et de la gendarmerie, la Direction des pharmacies, du médicament et des laboratoires (DPML) et l'Ordre national des pharmaciens du Togo (ONPT). Plus spécifiquement, l'enquête a été réalisée avec le Chef de la Division du contrôle de la concurrence et de la répression des fraudes au sein du ministère du Commerce, la Directrice des établissements de soins du ministère de la Santé et de la Protection sociale, le Président de l'Ordre national des pharmaciens du Togo ainsi que trois autres membres de cette organisation.

Pour les personnes ressources, au nombre de 27, on distingue les acteurs de la société civile, les membres de l'Association togolaise des consommateurs, les chefs et leaders religieux et les responsables d'associations. Ces groupes sociaux sont composés de femmes, d'hommes, de jeunes et de personnes âgées. Les personnes ressources côtoient les consommateurs et vendeurs de médicaments de rue, en tant que parents, leaders sociaux, acteurs de développement.

- Notre démarche s'appuie d'une part sur les résultats de l'enquête qualitative, descriptive et analytique réalisée du 15 au 25 février 2016 dans la commune de Lomé et dans la région maritime. La méthodologie qualitative est de type ethnographique (7) visant la saturation (8). Elle a conduit à réaliser des entretiens individuels semi-directifs et approfondis avec :

- les vendeurs, sur les motivations ou arguments de vente ;
- le groupe des acteurs du dispositif institutionnel sur la description des forces et faiblesses du dispositif et les mesures à envisager dans la lutte contre le marché informel de médicaments ;
- les personnes ressources, sur l'état des connaissances des raisons qui sous-tendent l'existence du marché informel de médicaments malgré les mesures mises en place par l'Etat pour l'interdire.

D'autre part, notre étude se fonde sur l'analyse de la recherche documentaire inscrite dans une approche plus large de la problématique de la vente illicite des médicaments, touchant la santé publique, les sciences politiques, les sciences juridiques et les sciences sociales appliquées à la santé. Elle porte

aussi sur les principaux documents de politiques en matière de médicaments et de développement sanitaire.

Les données collectées ont été analysées conformément aux centres d'intérêt suivants : état des connaissances des raisons qui sous-tendent l'existence du marché informel de médicaments et les mesures possibles pour le renforcement de la lutte contre le marché informel de médicaments. L'anonymat des personnes interrogées dans le cadre de l'étude a été respecté. Les auteurs déclarent ne pas avoir de conflits d'intérêt.

Résultats

Un faisceau d'obstacles explique la faible performance de la lutte contre les faux médicaments :

Pauvreté et ignorance des risques sanitaires des faux médicaments

L'extrême pauvreté des ménages serait à l'origine de la diffusion et de la consommation indiscriminée des faux médicaments. Le Togo fait partie des pays à revenu faible, et enregistre un taux de pauvreté à 55,1 % en 2015 [16].

Parmi les enquêtés, nombreux ont évoqué les effets du faible pouvoir d'achat et de l'absence de couverture assurantielle de la santé. En effet, les gens n'ont pas les moyens de se rendre à l'hôpital ni de se procurer les médicaments à la pharmacie, à moins de souscrire à une assurance maladie, qui s'adresse dans un premier temps aux salariés. Par ailleurs, certains médicaments ne sont pas remboursés par les assurances.

« Nous sommes dans un village où les gens manquent de moyens pour aller à l'hôpital. Or ici il y a même la possibilité de payer à crédit chez les vendeuses de rue sans ordonnance. » (Extrait d'un entretien avec un religieux à Kévédjé dans la région maritime, le 22 février 2016)

Les vendeurs de ces médicaments ont estimé que les médicaments qu'ils vendent n'auraient aucun effet dangereux sur la santé. Tout en rappelant l'efficacité supposée, beaucoup de vendeurs dénonçaient ce qui se dit sur les dangers de ces produits comme étant des manœuvres contre les pauvres, alors que leur utilité supposée (permettre de se soigner à moindre coût) est un des moteurs de leur prolifération.

Corruption, un obstacle non négligeable

La corruption des fonctionnaires au premier rang de l'application des textes réglementaires (policiers, gendarmes, douaniers et magistrats) et des autorités publiques est largement citée dans les trafics de faux médicaments [3,5,17]. La régionalisation de ces trafics permet également aux réseaux de survivre aux investigations policières, les trafiquants démultipliant les portes d'entrée au sein du même espace régional [3,17]. Le passage des faux médicaments aux différentes frontières terrestres se fait de façon informelle bien souvent par le système des « acquits ». Ce système consiste en un « paiement d'un forfait par

camion, et non en fonction des marchandises transportées» [3,10,18]. Le passeur, connu des agents de surveillance, n'est souvent pas inquieté en contrepartie des pots-de-vin qu'il est tenu de verser.

Faiblesse du cadre législatif et réglementaire, interaction entre le secteur formel de vente de médicaments et le secteur informel

Outre les frontières poreuses, parfois totalement incontrôlables, en raison de la corruption, l'essor de ce commerce illicite est tributaire des marges bénéficiaires. Il est favorisé par l'écart des prix de ventes de part et d'autre des frontières et la libre circulation des marchandises et des biens au sein de l'espace d'intégration sous régionale [10]. Parmi les médicaments qui traversent les frontières du Togo, certains sont autorisés dans les pays voisins (Ghana et Nigeria, tous des pays anglophones) tandis qu'ils ne le sont pas dans d'autres pays [3,18] entravant la bonne application des textes réglementaires par des agents parfois mal formés. La poursuite des contrevenants devient illusoire.

Les grossistes et les semi-grossistes du marché informel ont estimé être les seules victimes des répressions sporadiques alors que certains centres de santé, pharmacies et officines agréées continuent de s'approvisionner auprès d'eux. Si la distribution de ces médicaments sur les marchés formels et informels nationaux révèle des réseaux de vente de natures contradictoires, il est évident que les intérêts commerciaux sont liés. Ceci complexifie la lutte contre les trafics sur le terrain.

Commerce des faux médicaments, une activité très lucrative

Les vendeurs de faux médicaments ont avancé de nombreuses justifications à leur activité : forte demande de la part des populations, soulagement des souffrances et difficultés financières des populations, respect de la mémoire des parents pratiquant ce commerce, marque de l'identité ou de la culture familiale qu'il est nécessaire de perpétuer, etc. Pour autant, les opportunités d'un commerce devenu de plus en plus lucratif dans un monde en proie à divers défis sanitaires semblent leurs premières motivations. Choisir d'exercer une activité commerciale très lucrative et moins pénalisée, au point d'en faire sa principale source de revenus afin de subvenir à tous ses besoins devient une opportunité à saisir.

« Je ne pense pas arrêter, ni remplacer la vente de médicaments mais je peux ajouter d'autres choses comme la vente d'eau en sachet, eau de javel, pâte dentifrice, allumettes car la vente des médicaments est très rentable : tu retrouves le double de ce que tu as investi alors que pour les autres articles, tu grignotes 100 FCFA, 200 FCFA sur trois produits. » (Extrait d'un entretien avec une détaillante du marché de Hanoukopé à Lomé, le 7 avril 2016)

« Je ne sais plus rien faire. Je vends les médicaments depuis 25 ans et j'ai réalisé beaucoup de choses donc je ne peux pas arrêter même si on propose autre chose ; je ne sais pas ce que je vais vendre encore et gagner 250 000 à 300 000 FCFA par jour de marché. » (Extrait d'un entretien avec une grossiste du marché de Adidogomé dans la périphérie nord de Lomé, le 8 avril 2016)

Discussion

Les conditions socio-économiques défavorables des populations sont la raison principale de la vente et de la consommation des faux médicaments et le moteur de l'expansion de leur trafic [10,19,20]. Les pays du continent africain souffrent d'un système de santé fragile marqué par le difficile accès aux soins de santé et aux médicaments essentiels (9) pour de nombreuses populations. Selon certains analystes, l'insuffisance des moyens financiers et matériels mis en œuvre pour favoriser l'accès aux soins ne fait plus guère de doute [13,21]. La relecture de l'histoire de la santé indique que dès la fin de l'ère coloniale, se faisait le triste constat de la réduction de la recherche sur les maladies tropicales pour des raisons d'intérêts purement économiques [22-24].

L'Afrique représente moins de 2 % du commerce pharmaceutique mondial [19,22]. Certains auteurs pensent qu'avec un réalisme dénué de toute valeur éthique, l'industrie pharmaceutique a délibérément choisi de mettre plus l'accent sur les marchés à pouvoir d'achat élevé [23,25-27]. Cette situation qui se pérennise apparaît comme une aubaine pour les fabricants de l'ombre qui, motivés par les nombreux défis sanitaires du continent, s'activent sans balise éthique à déverser des tonnes de médicaments de qualité douteuse.

Pour les populations vivant dans la précarité, le commerce des faux médicaments est une activité considérée comme normale au mépris de tout risque sanitaire. Répondant à une forte demande, elle permet de gagner de l'argent et de faire des bénéfices. Aussi, devient-elle de plus en plus florissante. Elle s'étend à tous les points de vente de produits alimentaires et de première nécessité, dans les petits et grands magasins, sur les marchés des villes, villages et quartiers, sur les étals installés aux devantures des maisons et les trottoirs [13].

La lutte contre le trafic et le commerce des faux médicaments dans un contexte de pauvreté, d'ignorance et de méconnaissance, volontaire ou non des règles de droit, qui plus est dans une forme de gouvernance défailante est très complexe. Des études indiquaient comment dans certains Etats de l'Afrique subsaharienne, les dysfonctionnements de nature institutionnelle, organisationnelle et ceux liés aux ressources, rendent hasardeuse la pleine satisfaction des besoins de santé et de sécurité des populations notamment leur accès à une bonne éducation et aux soins de santé de base [15,21]. Le corollaire de cet état de fait est l'accroissement des actes délictueux et criminels au sein des populations.

Le florissant trafic de Tramadol et son usage par les populations jeunes illustrent la faiblesse des structures de contrôle des marchandises et l'échec des politiques de protection des populations. Bien que plusieurs méthodes de dissimulation des médicaments prohibés soient employées par les trafiquants (fausses déclarations, marchandises en transit, faux étiquetage des cartons et cargaisons etc.), la corruption des fonctionnaires en charge de l'application des textes réglementaires joue un rôle central dans la vitalité de ce trafic transfrontalier [3,12]. Cette corruption serait aggravée par leur faible rémunération [28].

Il importe aussi de souligner que l'une des caractéristiques du marché illicite des médicaments est d'une part l'imbrication entre le secteur formel de la vente des médicaments et le secteur informel de cette vente, et d'autre part le difficile établissement de la frontière entre les trafics, entre la légalité et l'illégalité [17]. Selon Tisseron [12], les acteurs criminels impliqués dans le trafic de Tramadol en exemple, orientent leur offre au gré des opportunités économiques, et passent ainsi d'un produit pharmaceutique ou non-pharmaceutique à l'autre. Ces trafics bénéficieraient de puissantes complicités dans l'appareil étatique [5,17].

Pour l'Institut de recherche internationale anti-contrefaçon de médicaments [29], la faiblesse des peines encourues dans le trafic de faux médicaments et le caractère très lucratif de cette activité ont poussé de nombreux trafiquants de drogues à se convertir dans le commerce illicite des médicaments. Aussi, « ce trafic à grande échelle de faux médicaments constitue une manne financière de premier plan pour les réseaux criminels, les mafias, voire les organisations terroristes » [29].

C'est le lieu d'insister sur des mesures urgentes à prendre pour protéger les populations. En voici quelques préconisations :

Le renforcement du cadre juridique, institutionnel et organisationnel

Au niveau des Etats, il est nécessaire de renforcer le cadre de coopération internationale, notamment en matière de contrôle des marchandises et de partenariat multisectoriel, et appliquer efficacement les textes réglementaires qui existent. La lutte contre les faux médicaments doit s'inscrire dans le cadre général de la lutte contre la corruption, la contrefaçon et la fraude et les textes réglementaires doivent être harmonisés dans le contexte sous-régional, voire international.

Dans la lutte contre les faux médicaments, un effort doit être fait par les gouvernants notamment dans la transformation radicale des structures de l'Etat. La législation doit être renforcée en développant un cadre juridique et réglementaire mieux adapté à la répression du marché illicite et de la contrefaçon des produits de santé, notamment en criminalisant les trafics et la vente des produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés. L'instauration ou la redynamisation le cas échéant du dispositif de pharmacovigilance et de contrôle de qualité s'avère fondamentale.

A l'endroit des forces de surveillance étatique, il faut une redynamisation de la coopération transfrontalière en matière douanière et policière. Il convient également de renforcer les capacités des fonctionnaires de police et de douane dans une approche collaborative au sein des espaces sous-régionaux. La formation continue dans l'utilisation des technologies innovantes est une clé de la réussite des opérations [17].

La ratification de la Convention Médicrime

Au Togo, le trafic et la vente des faux médicaments ne sont qu'un simple délit passible de peines légères. Il importe de suggérer la ratification de la

Convention Médicrime du Conseil de l'Europe [30]. Celle-ci érige en infraction pénale la fabrication de produits médicaux de contrefaçon, la fourniture, l'offre de fourniture et le trafic des produits médicaux contrefaits, la falsification des documents, la fabrication et fourniture non autorisées de médicaments et la commercialisation de dispositifs médicaux ne satisfaisant pas aux exigences de conformité [31].

Cette convention, ouverte aux pays qui ne siègent pas au Conseil de l'Europe, établit un cadre favorisant l'instauration d'une coopération nationale et internationale entre les autorités sanitaires, policières et douanières compétentes, l'adoption de mesures destinées à prévenir la criminalité en y associant le secteur privé ainsi que la poursuite effective des délinquants en justice et la protection des victimes et des témoins [13].

La redynamisation de l'approche intersectorielle

Il serait difficile de penser la lutte contre les faux médicaments sans faire référence à l'approche professionnelle intersectorielle, définie comme une « relation reconnue entre une ou plusieurs parties du secteur de la santé avec une ou plusieurs parties d'un autre secteur, formées pour agir sur une question particulière afin d'obtenir des résultats en matière de santé (ou des objectifs intermédiaires) de manière plus concrète, plus efficace ou plus viable que si le secteur de santé avait agi seul » [32].

Il s'agira donc de créer un cadre qui permette des synergies entre les différents acteurs qui interviennent dans la lutte contre les faux médicaments à tous les niveaux afin de rendre plus efficaces les interventions. A cet effet, il va falloir instaurer une coordination entre tous les services de contrôle de tous les départements et tous les secteurs. Des actions conjointes et intégrées avec tous les autres acteurs devraient suivre. Il sera aussi question de procéder à une bonne répartition géographique du contrôle pour couvrir tout le territoire national [13].

L'éducation et la sensibilisation des populations

Parallèlement à la multiplication des actions des équipes de contrôle et de saisie des médicaments vendus dans la rue pour dissuader les vendeurs du secteur informel et les contraindre à abandonner cette activité, une action de sensibilisation doit être menée auprès des vendeurs et consommateurs de ces médicaments. Plusieurs stratégies peuvent être employées (affiches, prospectus, posters, émissions radio diffusées, émissions télévisées, sketchs, sensibilisation de masse, sensibilisation porte à porte, etc.). Les messages portant sur les risques d'automédication anarchique et de consommation des médicaments du marché informel pourront être diffusés dans les milieux les plus reculés et dans toutes les couches sociales, y compris les élèves et les analphabètes. On devra associer les revendeurs et les vendeuses qui le désirent à cette sensibilisation pour définir des contenus des messages plus convaincants dans les communautés [13].

La deuxième action pourra consister en l'accompagnement des vendeurs et vendeuses de ces médicaments dans leur reconversion vers d'autres activités

lucratives, en partenariat avec des institutions comme le Fonds national de finance inclusive (FNFI) (10) [13].

La troisième action, non moins importante, est l'inclusion des risques sanitaires liés à la consommation de faux médicaments et de l'automédication anarchique dans les curricula scolaires, pour que les élèves s'approprient les bonnes pratiques en matière de prévention et de promotion de la santé.

La recherche et le développement, la couverture sanitaire universelle et la lutte contre la pauvreté

Le développement des capacités endogènes en matière de formation, de recherche et de production locale de médicaments reste primordial.

Des mesures en faveur des populations notamment la bonne redistribution du dividende de la croissance, la réduction des taxes sur les médicaments, un assouplissement des conditions de création de dépôts de produits médicaux dans les déserts pharmaceutiques, et surtout l'élargissement de l'assurance maladie à toutes les couches de la population diminueront la demande de faux médicaments.

Conclusion

Le continent africain fait aujourd'hui face à de nombreux défis dont celui d'une croissance démographique exponentielle. Selon les estimations, dans quelques dizaines d'années, l'Afrique sera peuplée de près de deux milliards d'habitants, en majorité des jeunes de moins de 25 ans [17]. En parallèle de cette surpopulation programmée, s'ajoutent la dureté persistante des conditions de vie, le défi de la résilience des réseaux de trafiquants et ses menaces sur la sécurité des populations et l'épineuse question de la corruption [17]. L'Afrique disposera-t-elle de moyens efficaces pour faire face aux débordements et aux incertitudes issus de la mondialisation ?

L'analyse des dispositifs juridique, institutionnel et organisationnel de lutte contre les faux médicaments au Togo a relevé l'inefficacité de cette mission essentiellement juridique et répressive, dans un contexte de pauvreté et de précarité des populations [15]. L'accès des populations, surtout les plus défavorisées, à l'éducation et à des services de santé de base, permettra de réduire considérablement la demande de faux médicaments et ainsi de mettre en veilleuse ce trafic mortifère.

Le trafic des médicaments de qualité inférieure et falsifiés nécessite d'être combattu par tous les moyens pour protéger les populations. A la bonne redistribution du dividende de la croissance dans le respect de l'égalité et de l'équité, il faut associer la sensibilisation des populations et le renforcement de la capacité d'intervention coercitive des forces de l'ordre bien formées et outillées, dans une stricte application des textes réglementaires.

Bibliographie

1. Noble RK. *L'Interpol du XXI^e siècle*. Pouvoirs 2010; 103-116.
2. Attaran A, Barry D, Basheer S, et al. *How to achieve international action on falsified and substandard medicines*. BMJ 2012; 345: e7381
3. Niaufre C. *Le trafic des faux médicaments en Afrique de l'Ouest*. 2014; p13, 14-16.
4. Newton PN, Taberner P, Dwevedi P, et al. *Falsified medicines in Africa: all talk, no action*. The Lancet Global Health 2014; 2(9): e509-e510.
5. Moreau J-L. *Coartem: Une Tragédie en Trois Actes*. Crime Pharmaceutique: Une Épidémie Silencieuse, Défis 5: 7-12.
6. Cockburn R, Newton PN, Agyarko EK, Akunyili D, White NJ. *The global threat of counterfeit drugs: why industry and governments must communicate the dangers*. PLoS medicine 2005; 2(4): e100.
7. Buowari, OV. *Fake and counterfeit drug: a review*. Afrimed Journal 2012; 3(2): 1-4.
8. Bate R. *Phake: the deadly world of falsified and substandard medicines*. AEI Press, 2012.
9. Aminu N, Sha'aban A, Abubakar A. *Unveiling the peril of substandard and falsified medicines to public health and safety in Africa: Need for all-out war to end the menace*. Medicine Access@ Point of Care 1 (2017): maapoc-0000023.
10. Gnassingbe A, Awesso A, Geissbuhler A, Flahault A, Sprumont D. *Expansion du marché informel de médicaments au Togo: essai d'analyse du phénomène*. Revue internationale de Criminologie et de Police technique et scientifique 2017; LXX N° 3: 259-275.
11. WHO. *Substandard and falsified medical products*. 2018. Online on <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/substandard-and-falsified-medical-products>
12. Tisseron A. in *Africa Connexion: La criminalité organisée en Afrique*. La Manufacture de livres, 2019.
13. Gnassingbe. A. *Problématique de la lutte contre les faux médicaments: état des lieux de l'action publique et élaboration de stratégies alternatives*. Université de Genève. Thèse, 2018. <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:117300>
14. Akindès F. *Mondialisation subie et prospérité de l'industrie des faux médicaments.*; in KERUEDAN Dominique. *Santé mondiale: Enjeu stratégique et jeux diplomatiques*. Presses de Sciences Po, 2016; 80-89.
15. Gnassingbe A, Flahault A, Geissbuhler A, Sprumont D, Awesso A. *État des lieux de la lutte contre le marché informel de médicaments au Togo: dispositifs et limites*. MST 2018; 28(1): 5-11.
16. Ministère de la Santé du Togo. *Rapport d'évaluation du Plan National de Développement Sanitaire 2012-2015*. Rapport final, 2016.
17. Guillaume L, et al. *Africa Connexion: La criminalité organisée en Afrique*. La Manufacture de livres, 2019.
18. Baxerres C. *L'introduction différenciée des génériques entre pays francophones et anglophones d'Afrique de l'Ouest: une illustration de la globalisation du médicament à partir du cas du Bénin*. Autrepap 2012; 4: 51-68.
19. Ouattara A. *Achat de médicaments de la rue en Afrique: essai de compréhension d'un comportement « irrationnel »*. Market Management 2009; 9(1): 59-73
20. Angbo-Effi KO, Kouassi DP, Yao GH, et al. *Facteurs déterminant la consommation des médicaments de la rue en milieu urbain*. Santé Publique 2011; 23(6): 455-64.
21. Hamdouch A, Depret M-H. *Carences institutionnelles et rationnement de l'accès à la santé dans les pays en développement: repères et enjeux*. Mondes en développement 2005; 3: 11-28.
22. Pinel J. *Génériques, contrefaçon, qualité: quels médicaments pour les pays en voie de développement?* Les Tribunes de la santé, 2005; 1: 49-55.
23. Gateaux V, Heitz JM. *L'accès aux médicaments: un défi pour l'industrie pharmaceutique*. Humanisme et entreprise, 2008; 1: 13-28.
24. Racine JL. *La santé entre soins, État et marché*. Transcontinentales. Sociétés, idéologies, système mondial, 2007; 5: 5-18.

25. Pecoul B., Chirac P., Trouiller P. et al. *Access to essential drugs in poor countries: a lost battle?* JAMA 1999; 281(4): 361-367.
26. Even Ph, Debré B. *Les leçons du médiateur. L'intégralité du rapport sur les médicaments*. Paris, Cherche Midi, 2001, p. 63.
27. Trouiller P, Olliaro P, Torreele E, et al. *Drug development for neglected diseases: a deficient market and a public-health policy failure*. The Lancet, 2002, 359(9324): 2188-2194.
28. Normand N. *Le grand livre de l'Afrique: Histoire et société-Culture et institutions-Politique et sécurité-Économie et développement*. Editions Eyrolles, 2018.
29. Une étude inédite de l'IRACM analyse les nouvelles stratégies criminelles en lien avec le trafic de faux médicaments. En ligne sur : <https://www.iracm.com/observatoire-thematique/criminallite-organisee/> (consulté le 20 décembre 2019).
30. Keitel S. *The MEDICRIME convention: criminalising the falsification of medicines and similar crimes*. GBI J 2012; 138-41.
31. Conseil de l'Europe. *La convention MÉDICRIME: combattre la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires*. COE, Strasbourg, 2011.
32. Yaya HS. *Le défi de l'accessibilité et de l'équité en santé dans le tiers-monde: entre droit fondamental, justice sociale et logique marchande*. Editions l'Harmattan, 2009.

Notes

- 1 Selon l'OMS (Assemblée mondiale de la Santé, 2017, document A70/23, appendice 3 de l'annexe), les médicaments de qualité inférieure sont des médicaments autorisés qui ne répondent pas aux normes de qualité ou aux spécifications ou ne sont conformes ni aux unes ni aux autres.
- 2 Les médicaments falsifiés sont des médicaments dont l'identité, la composition ou la source est représentée de façon trompeuse, que ce soit délibérément ou frauduleusement.
- 3 Selon le Président de l'ordre national des pharmaciens du Togo, tout médicament vendu en dehors du cadre légal est considéré comme faux médicament.
- 4 Selon Gnassingbé et al (2018), l'Unité mixte de contrôle de conteneurs (UMCC) du Togo a indiqué qu'en 2011, 33 tonnes de faux médicaments ou périmés avaient été saisis; en 2012, sur 79,56 tonnes de faux médicaments saisis, 56 tonnes étaient du Tramadol; en 2013, 80 tonnes de faux médicaments étaient saisis; en 2014, 9 tonnes et en 2015, 22 tonnes.
- 5 Données de la direction générale de la statistique et de la Comptabilité nationale du Togo, 2011.
- 6 Idem
- 7 Etude descriptive des groupes humains (ethnies), de leurs caractères anthropologiques, sociaux.
- 8 Selon Jean Remy et Danielle Ruquoy (1990), un modèle est déclaré « saturé » lorsque les données supplémentaires contenues dans un récit n'apportent plus d'informations nouvelles, donc ni suppléments, ni correctifs.
- 9 Selon l'OMS, les médicaments essentiels sont des médicaments qui répondent aux besoins de santé prioritaires d'une population. Ils sont sélectionnés en fonction de la prévalence des maladies, de l'innocuité, de l'efficacité et d'une comparaison des rapports coût-efficacité. Ils devraient être disponibles en permanence dans le cadre de systèmes de santé opérationnels, en quantité suffisante, sous la forme galénique qui convient, avec une qualité assurée et à un prix abordable au niveau individuel comme à celui de la communauté.
- 10 Le FNFI est un « fonds » créé par décret N°2013-080/PR du 3 décembre 2013 et qui a pour mission de mettre en place des mécanismes financiers destinés à accompagner les efforts d'inclusion financière de l'Etat au profit des populations vulnérables. Ce fonds permet, entre autres, d'augmenter l'offre en finance inclusive en faveur des agriculteurs, artisans, femmes, jeunes sans emplois, etc.

Effet structurant du cyber statut sur les représentations sociales de la «cybercriminalité» chez des jeunes à Yopougon

Par Rodolphe MENZAN KOUAKOU*

Résumé

Cette étude s'intéresse aux représentations sociales de la cybercriminalité chez des jeunes. Elle a pour objectif d'analyser le champ représentationnel de la cybercriminalité selon le filtre discriminant du cyber-statut du jeune. Elle mobilise la théorie du noyau central d'Abrić et un échantillon de 486 jeunes sélectionnés dans la commune de Yopougon. L'outil principal de recueil des données est le questionnaire d'évocations hiérarchisées. Des analyses prototypiques et de similitude ont permis l'analyse et le traitement des données sous les logiciels Evoc et Simi. Les résultats obtenus permettent de valider l'ensemble des hypothèses formulées dans l'étude. Dans ce sens, il est observé chez des jeunes selon leur cyber-statut, des structures centrales similaires mais spécifiques et distinctes dans leur valence. Les dimensions mystiques et culturelles sont saillantes chez les jeunes cyberescrocs, la dimension technique est récurrente chez les jeunes cybercriminels, et la dimension socio-économique est prégnante chez les jeunes non-cybercriminels.

Mots-clés: Représentations sociales, Cybercriminalité, Cyber-statut, Jeune, Yopougon.

Summary

This study focuses on the social representations of cybercrime among young people. It aims to analyze the representational field of cybercrime according to the discriminant filter of the youth's cyber-status. It mobilizes the theory of the central core of Abrić and a sample of 486 young people selected in the municipality of Yopougon. The main tool for collecting data is the hierarchical evocation questionnaire. Prototypical and similar analyzes enabled data analysis and processing under Evoc and Simi software. The results obtained make it possible to validate all the hypotheses formulated in the study. In this sense, it is observed among young people according to their cyber-status, central structures similar but specific and distinct in their valence. The mystical and cultural dimensions are prominent among young cyber-scammers, the technical dimension is recurrent among young cyber-criminals, and the socio-economic dimension is prominent among non-cybercriminals.

Keywords: Social representations, Cybercrime, Cyber-status, Young, Yopougon.

* UFR Criminologie, Université Felix Houphouët-Boigny de Cocody / Abidjan.

I. Introduction

Les crises économiques, politiques, sociales et militaires connues en Côte d'Ivoire, ont accentué la misère et le désœuvrement de la population juvénile (Soko, 2012). En réalité, le manque d'argent, l'insuffisance des revenus, le manque de solidarité et d'entraide, l'insuffisance ou l'inexistence des infrastructures, la vulnérabilité et l'insécurité alimentaire constituent les principales conséquences de cette situation de pauvreté chez les populations (ENV, 2015). Il est logique que ces multiples crises provoquent une remise en cause sérieuse de la société ivoirienne, dans ses différentes composantes (Soko, 2012). A titre illustratif, le plan politique subit la contestation du parti unique et l'arrivée du multipartisme avec son lot de violences contestataires. Au plan économique, le nationalisme cède la place aux politiques de privatisation. Au plan social, les conséquences sont multiformes. Dans ce contexte de multiples crises qu'a vécu la société ivoirienne, on a assisté à une dislocation progressive des structures sociales traditionnelles. L'espace urbain, selon Touré et N'Guessan (1994) devient synonyme de relâchement du contrôle social et des mœurs. En clair, cette crise traduit « un délitement de la confiance, mais surtout, un affaissement des capacités de ces institutions à socialiser le jeune, par la promotion auprès de ce dernier de modèles de comportements positifs. Cet état de fait génère chez ce dernier un besoin de s'en référer à d'autres instances. Aussi, pour répondre à ce besoin, un nombre important s'oriente vers des cadres alternatifs de socialisation, qu'ils créent par eux-mêmes ou qu'ils intègrent. Ces cadres peuvent se retrouver dans leurs espaces de vie habituels tels que l'école ou la rue, ou alors au sein de la communauté.» Indigo Côte d'Ivoire, IMRAP et Interpeace (2016).

Les institutions de socialisation de base que sont la famille, la communauté, l'école, sont marquées par une incapacité à encadrer les jeunes et à leur offrir des modèles de socialisation et des imaginaires de réussite adéquats. Au niveau de la famille, la fragilisation du pouvoir économique des ménages, et la dégradation progressive des conditions de vie et de ménage, constituent les prémices d'une crise de l'autorité parentale, des disputes entre membres de famille, d'une difficile cohabitation familiale et finalement d'une dislocation. La crise familiale vécue par certains jeunes est bien souvent doublée d'une incapacité à s'autodéterminer. A cet effet, selon le RGPH (2014), le taux de dépendance qui mesure le nombre de personnes d'âges inactifs (population de moins de 15 ans et population âgée de 60 ans et plus) pour 100 personnes d'âges actifs (population âgée de 15-59 ans révolus) est de 85 personnes à charge pour 100 actifs. Dans ce cadre, le chômage massif crée un « climat d'oisiveté favorable à toutes les tentations » (Touré et N'Guessan, 1994), et une « logique de débrouillardise » (Yao, 2015). Toujours selon eux, « dans cette lutte quotidienne que mènent les habitants de la cité pour leur survie, beaucoup de valeurs morales sont reléguées en arrière-plan. Le pas vers la délinquance est vite franchi quand les besoins essentiels de l'existence quotidienne ne sont pas satisfaits. ». La prostitution, la toxicomanie, le vol et la violence deviennent alors le vécu quotidien d'une jeunesse déboussolée.

Cette jeunesse désormais sans repère et sans soutien, essaie de se recréer un autre monde, une sous-culture, voire une contre-culture ayant ses propres normes, ses propres symboles et son propre langage (Kohlhagen, 2005 ; Gawa, 2014). Le « nouchi » (1) dans ce cadre, semble être le langage de référence de cette jeunesse, essayant de renégocier son identité et ses relations intergénérationnelles. Parallèlement à cette nouvelle manière de s'exprimer, naît un style musical nommé « Coupé-décalé » qui introduit de nouveaux modes de vie basés sur l'éthos de la consommation et l'ostentation (Gawa, 2014). Ce style musical intervient alors que la Côte d'Ivoire traverse la crise de Septembre 2002, pour diffuser un nouveau mode de vie, basé sur des logiques individuelles d'enrichissement et d'émancipation comme alternatives de réussite face aux pressions socio-économiques et aux conséquences difficiles des crises. En effet, dans un contexte où se font de plus en plus rares, les opportunités de réussite sociale par le chemin scolaire, le coupé-décalé fait l'apologie de nouveaux itinéraires de réussite sociale et individuelle, et offre aux jeunes de nouveaux modèles d'identifications. Gawa (2014) signifie à ce sujet que « l'image de réussite associée à la figure sociale du diplômé disparaît au profit de celui qui peut faire un usage criminel de la ruse et de la débrouillardise ». Il poursuit en signifiant qu'en Côte d'Ivoire, le coupé décalé contribue consciemment ou inconsciemment à légitimer ces mécanismes illicites de l'enrichissement en louant davantage les mérites de ces nouveaux adeptes du « broutage » qui sont en passe de conquérir une place de poids sur l'échelle social. En clair, la société ivoirienne du fait des multiples crises vécues, connaît des mutations profondes qui affectent la jeunesse dans ses valeurs et ses modes de vie. La recherche de nouveaux modèles identificatoires de réussite, l'élaboration de nouveaux langages de communication et de nouveaux modes de vie, déterminent cette renégociation identitaire de la jeunesse en Côte d'Ivoire, face à l'impossibilité pour les cadres traditionnels de socialisation d'offrir des itinéraires concrets et probants de réussite sociale.

Dans un tel contexte, il est nécessaire d'interroger le positionnement de la jeunesse en Côte d'Ivoire face à la cybercriminalité. La présente étude investigate les représentations sociales de la cybercriminalité chez la jeunesse de Yopougon, à l'effet d'analyser leurs croyances, opinions et attitudes. Les représentations sociales contiennent des éléments explicatifs, permettant aux individus l'anticipation et la justification de conduites (Abric, 2003). Ainsi, ces représentations intergroupes, et les stéréotypes qui leur sont associés, pourraient se concevoir comme des systèmes consensuels de justification de situations, des attitudes et comportements. Ainsi, les représentations sociales que les jeunes ont de la cybercriminalité, vont déterminer leur positionnement. L'étude des représentations sociales est donc indispensable, si l'on veut comprendre les systèmes de connaissance ainsi que les déterminants des conduites des jeunes face à la cybercriminalité. Elle s'appuie sur la théorie du noyau central élaborée par Abric (1994, 2003). Abric et Taffani (1995) affirment que « depuis la formulation de la théorie du noyau central, un certain nombre de recherches tant empiriques qu'expérimentales ont permis d'en

vérifier les fondements, c'est-à-dire l'existence d'éléments organisant la représentation et lui donnant sa signification, et de se donner une méthodologie de recueil et de contrôle de la centralité ».

Ce positionnement théorique se justifie par la portée de cette théorie qui s'intéresse plus précisément à la structure des représentations sociales. La théorie du noyau central occupe aujourd'hui une place incontournable dans la recherche sur les représentations sociales et permet donc après validation du postulat initial de la théorie par un certain nombre de travaux (Abric, 1994 ; Apostolidis, 2003), de cerner la structure et le contenu des représentations sociales. Dans cette perspective, Abric, (1994) définit une représentation sociale comme un ensemble organisé et structuré d'informations, de croyances, d'opinions et d'attitudes. Elle est par ailleurs, constituée de deux sous-systèmes en interaction : un système central et un système périphérique. La représentation sociale est donc organisée autour d'un noyau central et d'un système périphérique. Eu égard au fait que tous les éléments constituant la représentation sociale ne revêtent pas la même importance, il importe de repérer son organisation afin de comprendre et d'agir sur celle-ci. Abric (2003), souligne dès lors que la théorie du noyau central a une conséquence méthodologique essentielle : « étudier une représentation sociale, c'est d'abord et avant tout, chercher les constituants de son noyau central ». Ainsi, l'approche structurale d'un objet, quel qu'il soit, suppose la recherche du noyau central de la représentation. La présente étude s'appuie sur la théorie du noyau central, pour comprendre la structure et le contenu des représentations sociales de la cybercriminalité chez des jeunes à Abidjan.

L'objectif de cette recherche est d'analyser les représentations sociales de la jeunesse face à la cybercriminalité, sous l'angle de leur cyber-statut. En d'autres termes, il est postulé que les représentations sociales de la cybercriminalité sont déterminées par le cyber-statut (cyberescroc, cybercriminel, non-cybercriminel) du jeune. Ces représentations sociales observées chez des jeunes selon leur cyber-statut, présentent des structures centrales similaires mais spécifiques et distinctes dans leur valence. Cette hypothèse générale permet l'exploration du contenu et de la structure des représentations sociales de la cybercriminalité chez les sujets enquêtés. Elle précise donc que l'on s'attend à observer, en dépit des similitudes au niveau du noyau central de ces représentations, des valences favorables ou défavorables (positives ou négatives) à la cybercriminalité. Cette hypothèse générale se décline en trois (03) hypothèses spécifiques :

H1 : Les champs représentationnels de la cybercriminalité chez des jeunes cyberescrocs se caractérisent par la prégnance des dimensions mystiques et culturelles.

H2 : Des jeunes cybercriminels privilégient la dimension technique dans leurs champs représentationnels de la cybercriminalité.

H3 : Les champs représentationnels de la cybercriminalité chez des jeunes non-cybercriminels s'articulent autour de la dimension socio-économique.

II. Méthodologie

1. Site et participants

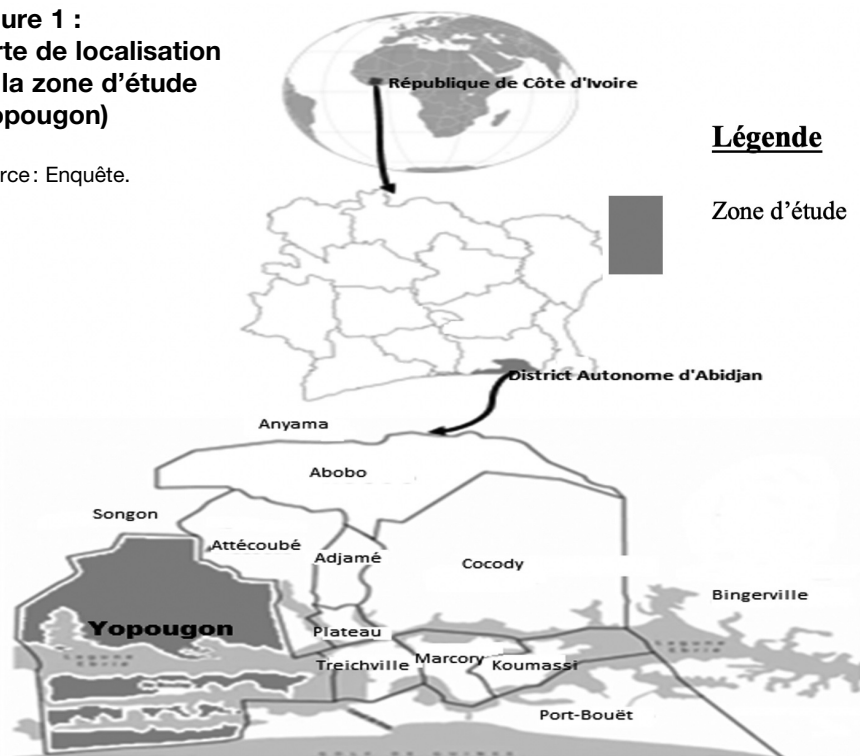
Bien que l'ensemble des communes de la ville et/ou du District d'Abidjan permettent l'observation de la pratique cybercriminelle, il faut souligner toutefois, que la commune de Yopougon a été particulièrement visée pour des raisons techniques, et pour des raisons socio-démographiques également. Les cybercafés et les terminaux téléphoniques jouent un rôle prépondérant en matière d'accès à internet (ARTCI, 2016. Yaya, Souleymane, Kouadio et Kablan (2007) estiment que près de 70% des utilisateurs d'internet ont recours aux cybercafés, pour avoir accès à Internet. L'ARTCI (2015) dénombre 1347 cybercafés enregistrés officiellement en Côte d'Ivoire. La commune de Yopougon enregistre 278 cybercafés. En d'autres termes, elle abrite environ 32.51% des cybercafés de la ville d'Abidjan et 20.64% des cybercafés de la Côte d'Ivoire (ARTCI, 2015). Au vu de ces données, l'on comprend que la commune de Yopougon constitue un champ empirique dans lequel, le phénomène de la cybercriminalité peut être étudié et par ricochet les représentations sociales de ce phénomène.

Au niveau socio-démographique, Yopougon par sa forte démographie à caractère jeune (77% de la population a moins de 40 ans), constitue un espace « difficile » pour la jeunesse. Une frange de la jeunesse de cette commune présente des handicaps sérieux liés à la précarité et aux mauvaises conditions de ménages dans leurs milieux de vie d'origine (ENV, 2015). Dans de tels contextes, lutter pour s'épanouir et réussir socialement demeure le leitmotiv de ces populations défavorisées, peu importe que les moyens utilisés soient licites ou illicites (Yao, 2014 ; Yebouet, 2015). Cette commune est ainsi réputée pour abriter des cybercriminels en passant des novices aux expérimentés du domaine. La présence de lieux de plaisance tels que les restaurants, les bars, les hôtels, les maquis, etc. dans ces communes, justifie également la présence de nombreux cybercriminels qui fréquentent assidument ces endroits en vue de « faire le farot » (DPY, 2014 ; Bazaré et Bamba, 2016). Des recherches scientifiques plus récentes, renforcent de même, le choix de cette commune, comme lieu de production et d'observation des incivilités juvéniles (Koudou, O., 2009 ; Koudou, O. & Cusson, M., 2017 ; Dembélé & Adiko, 2017).

Ces données présentées sur le plan des potentialités technologiques de cette commune et sur la base des données recueillies lors de pré-enquête, fondent le choix opéré de mener cette étude dans les champs empiriques sus-décrits. En d'autres termes, mener la présente étude dans cet espace devrait permettre de pouvoir dégager des données constantes éventuellement généralisables.

**Figure 1 :
carte de localisation
de la zone d'étude
(Yopougon)**

Source: Enquête.



Les participants de cette étude ont été sélectionnés sur la base de la technique d'échantillonnage par choix raisonné. Cette technique bien que non-aléatoire, a été utilisée dans un souci de représentativité de la population cible et de réduction des biais méthodologiques. La population de Yopougon est estimée à 1.071.543 habitants selon le RGPH (2014). Toutefois, il est précisé que les jeunes de 11 à 35 ans sont les cibles principales de cette étude. Cette proportion d'individus concernée par l'étude est estimée à 585.567 habitants, soit une proportion $p=0.5$ (RGPH, 2014). La taille de l'échantillon est donc calculée sur la base de la proportion p (0.5) pour une marge d'erreur de 5% ($e=0.05$), et un niveau de confiance de 95% ($t=1.96$). La formule suivante est appliquée pour le calcul de l'échantillon :

$$N = \frac{t^2 \times p(1-p)}{e^2} = \frac{1.96^2 \times 0.5(1-0.5)}{0.05^2} = 384$$

L'application de cette formule permet de déterminer un échantillon initial $N = 384$. Il est nécessaire cependant de procéder à un ajustement de la taille d'échantillon afin de réduire l'impact des aléas (questionnaires perdus, illisibles, mal remplis) liés à l'administration du questionnaire. En tenant compte d'un

taux de réponse adéquat de 80%, soit (R=0.8) au sein de la population, la taille de l'échantillon empirique (N') est recalculée comme suit :

$$N' = N / \text{taux de réponse} = 384 / 0.8 = 480$$

Cet échantillon empirique N'=480 a été élargi à 500 individus. Après dépouillement, la population mobilisée pour les besoins de l'enquête comprend 486 individus répondant aux caractéristiques suivantes :

Tableau 1 : Répartition catégorielle de l'échantillon des jeunes pour le questionnaire d'évocations hiérarchisées

_filtre discriminant	Catégories	Effectif	Pourcentage
Cyber-statut du jeune	Non-cybercriminel	264	54,32%
	Cybercriminel	144	29,63%
	Cyberescroc	78	16,05%
Total		486	100%

Source : Enquête.

2. Techniques et outils de recueil des informations

La collecte des informations relatives à l'objet d'étude s'est faite à partir du questionnaire. Le questionnaire est lié au recueil des représentations sociales de la cybercriminalité. Dans ce sens, il a été fait usage d'un questionnaire d'évocations hiérarchisées invitant les jeunes à produire au moins cinq (05) items en référence à la cybercriminalité. Il leur a été demandé ensuite de classer ces items par ordre d'importance et d'attribuer une valeur attitudinale qui permettrait au final d'apprécier la valence de ladite représentation sociale. Il convient de préciser que des informations relatives au cyber-statut du jeune ont été également recueillies.

3. Méthodes d'analyse et de traitement des données

Les items du questionnaire d'évocation ont été identifiés à la suite du traitement des productions discursives à travers les logiciels Excel, Evocation 2005 et Simi 2005. Les items ainsi recensés ont été intégrés dans un fichier Excel, en tenant compte du numéro d'identification de l'enquêté et de certaines de ses caractéristiques personnelles telles que son cyber-statut, son âge, son sexe. De manière pratique, les expressions ou termes étaient saisis successivement, en

partant du plus important eu moins important, et en changeant de ligne à chaque sujet. Ce fichier ainsi constitué, a servi de base au programme Evocation 2005 qui a permis de réaliser de nombreuses opérations relatives à l'analyse des représentations sociales de la cybercriminalité. Par ailleurs, les sujets ont été invités à attribuer un score allant de -2 à 2 à chaque expression produite dans le cadre des évocations hiérarchisées. Ainsi, de ces scores produits, il en a été déduit un score moyen permettant de préciser la valence du champ représentationnel observé. Ainsi, les scores moyens négatifs sont caractéristiques d'une représentation sociale défavorable à la pratique cybercriminelle, tandis que les scores moyens positifs témoignent d'une représentation sociale favorable à la pratique cybercriminelle.

III. Résultats

Les résultats obtenus sont présentés en fonction du repérage des évocations puis de l'analyse de la valence des représentations sociales observées chez les jeunes enquêtés.

1. Repérage des évocations

Le repérage des évocations se fait sur un plan général concernant l'ensemble des sujets, puis sur un plan spécifique tenant compte des cyber-statuts des sous-groupes investigués.

1.1 Repérage général des représentations sociales de la cybercriminalité chez « l'ensemble des sujets »

Le croisement de la fréquence et du rang associés aux évocations des jeunes concernant l'objet « cybercriminalité » permet d'obtenir le carré de Vergès suivant. (Cf. tableau 2)

Les statistiques relatives aux évocations de la cybercriminalité chez l'ensemble des sujets indiquent un nombre total de 121 mots différents pour 2454 mots cités avec une moyenne générale des rangs de 3.00.

Ce tableau renseigne sur le rang et la fréquence d'apparition des items convoqués par les jeunes pour penser la cybercriminalité. Dans ce sens, des expressions telles que « argent-rapide », « maraboutage », « délinquance », et « vol », sont utilisées par les jeunes pour construire l'objet « cybercriminalité ». De fait, il en ressort que les items supposés « centraux » et donc constitutifs de ce premier quadrant, renvoient respectivement à des dimensions socio-économiques, mystiques et juridiques.

Tableau 2 : Répartition des évocations en fonction du rang et de la fréquence pour l' « ensemble des sujets »

	Rang moyen < 2.60		Rang moyen >= 2.60		
Fréquence >= 60	Argent-rapide	78	2,115	Arnaque	165
	Délinquance	63	1,857	Chômage	75
	Maraboutage	69	2,087	Coupé-décalé	60
	Vol	126	2,429	Escroquerie	84
				Internet	132
				Piratage-informatique	141
Fréquence < 60	Broutage	54	2,167	Fraude	48
	Vol-identité	33	2	Gain-facile	30
				Gaspillage	42
				Hacker	30
				Ingéniosité	30
				Jeunes	39
				Perte-valeurs	39
				Police	33
				Sacrifice	39
				Silence-parent	30

Source : Données d'enquête

Les zones périphériques au nombre de deux (02) sont à prendre en compte dans l'analyse du contenu des représentations sociales de la cybercriminalité. Dans ce sens, elles mettent en exergue des dimensions qui sont en résonance avec le noyau central. En effet, pour les « jeunes », la cybercriminalité est liée à un style de vie « coupé-décalé » caractérisé par un « gaspillage » des ressources et une « perte des valeurs ». Cette périphérie consacre également la cybercriminalité sous des angles délictuel et mystique à travers des items tels que « escroquerie », et « sacrifice ». Par ailleurs, il convient de relever que les jeunes évoquent le « silence-parent » et la « police » dans le cadre de la pratique cybercriminelle.

Enfin, des évocations telles que « broutage », « vol-identité », semblent caractéristiques de la zone contraste. Après avoir ainsi décrit le contenu des représentations sociales de la cybercriminalité chez des jeunes à Abidjan, il importe de considérer à présent sa structure, par le graphe de similitude.

Toutefois, en raison de la complexité et de la multiplicité des évocations recensées chez l'ensemble des enquêtés, il a été défini à partir de ce matériau associatif des sous-ensembles de cognitions regroupant des éléments qui ont sensiblement le même aspect, le même sens ou signification. Il s'agit ainsi de repérer le système catégoriel utilisé par les sujets pour cerner le contenu et la structure de la représentation. Ainsi, dix catégories ont été définies et sont précisées dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Grille catégorielle de lecture des évocations

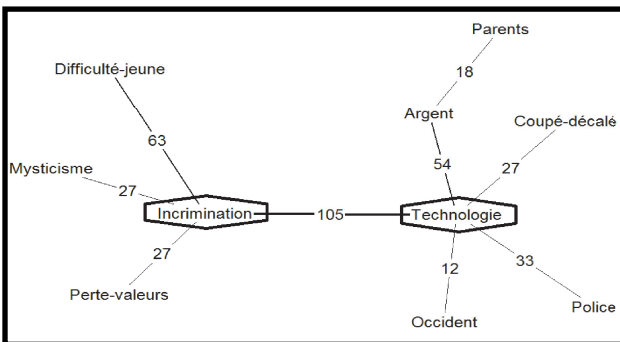
N°	Catégorie	Dimension
1	Argent-rapide	Socio-économique
2	Difficulté-jeune	
3	Parents	
4	Incrimination	Juridique
5	Mysticisme	Mystique
6	Coupé-décalé	Culturelle
7	Occident	
8	Perte-valeurs	
9	Police	Sécuritaire
10	Technologie	Technologique

Source : Données d'enquête

Cette grille catégorielle a été appliquée à une grande majorité des évocations recueillies chez les enquêtés. Les données qui en ont résulté ont donc permis de procéder à une analyse de similitude entre ces catégories afin de vérifier si la centralité quantitative déterminée à l'aide des techniques précédentes se retrouve dans l'arbre maximum réalisé à partir de la proportion des cooccurrences des items (nombre de fois où les sujets

ont choisi le même couple d'items). Dans le graphe de similitude, les sommets correspondent aux catégories définies et les arêtes sont évaluées selon l'indice de similitude tel que défini plus haut. On retiendra ici que plus un item est central, plus il réunit d'items, plus un grand nombre d'arêtes sont issues de lui.

Figure 2 : Graphe de similitude au seuil 12 associé aux évocations de l'«ensemble des sujets»



Source : Données d'enquête

Le graphe-seuil associé à l'ensemble des sujets témoigne de la prégnance centrale des items relatifs à l'«incrimination» et à la «technologie» de la cybercriminalité. Cette «incrimination» de la pratique cybercriminelle est au cœur d'un réseautage important impliquant l'usage du «mysticisme»

(I.S (2)=27), face aux «difficultés des jeunes» (I.S=17) et la «perte des valeurs» (I.S=27).

Parallèlement à ce réseautage, se superpose la catégorie «technologie» autour de laquelle se greffent des évocations représentationnelles telles que «coupé-décalé» (I.S=27), «argent» (I.S=54), «police» (I.S=33), «occident» (I.S=12). Enfin, il convient de relever que l'item «parents» est associé au seuil 18 à l'«argent».

Finalement, la mise en exergue des sphères « incrimination » (dimension juridique), « technologie » (dimension technique) au niveau central et des dimensions mystiques et socio-économiques au niveau périphérique correspond globalement au premier repérage établi au niveau du tableau de répartition des évocations de l'ensemble des enquêtés. Cependant, il convient dans une perspective comparative, de s'intéresser au contenu et à l'organisation des représentations sociales de la cybercriminalité chez certaines catégories de jeunes discriminés selon leur cyber-statut.

1.2 Repérage spécifique des représentations sociales de la cybercriminalité chez les jeunes selon le « cyber-statut »

Le cyber-statut constitue un filtre discriminant permettant de constituer trois sous-groupes de jeunes. Ainsi, il est distingué les cyberescrocs appelés communément brouteurs, les cybercriminels et les non-cybercriminels.

1.2.1 Chez les cyberescrocs

Le carré de Vergès suivant est obtenu à partir du croisement de la fréquence et du rang associés aux évocations des jeunes « Cyberescrocs » concernant l'objet « cybercriminalité ».

Tableau 4: Répartition des évocations en fonction du rang et de la fréquence pour « Cyberescrocs »

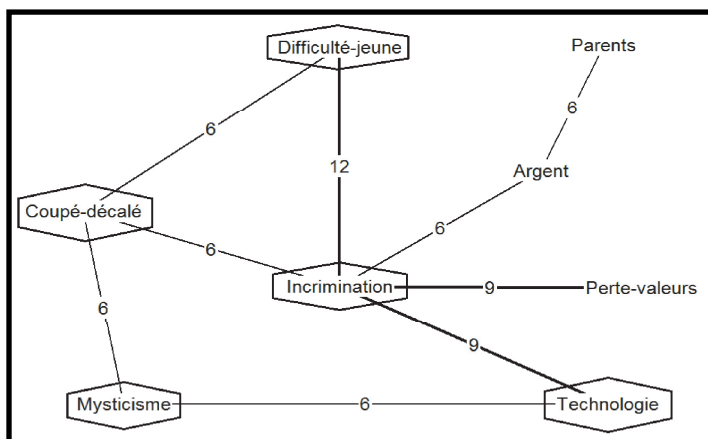
	Rang moyen < 3.00		Rang moyen >= 3.00		
Fréquence >= 15	Arnaque	24	2,375	Chômage	18
	Coupé-Décalé	15	3	Jeunes	15
	Maraboutage	21	1,857	Sacrifice	15
	Vol	30	2,3		
Fréquence < 15	Argent-Rapide	12	2	Crime	9
	Délinquance	12	1	Cybercafé	9
	Fraude	9	3	Pauvreté	9
	Internet	12	3	Piratage-Informatique	9
	Piraterie	9	3		
	Vol-Identité	9	2,333		

Source : Données d'enquête

Les évocations recensées chez les « cyberescrocs » mettent en exergue au niveau du noyau central des dimensions essentiellement juridiques, culturelles, et mystiques. En effet, la présence des items « arnaque » et « vol » au sein du noyau central témoigne de la dimension juridique imprimée à la cybercriminalité, qui est dès lors considérée comme une infraction, une atteinte aux biens des individus. Quant aux dimensions mystiques et culturelles, elles sont associées respectivement à la cybercriminalité par des items tels que « maraboutage » et « coupé-décalé ».

Quant aux zones périphériques de la représentation sociale de la cybercriminalité par les cyberescrocs, elles sont marquées par la prédominance des dimensions socio-économiques mystiques et juridiques avec des termes comme « pauvreté », « chômage », « sacrifice », « piratage-informatique », « cybercafé ».

Figure 3 : Graphe de similitude au seuil 6 associé aux évocations des « cyberescrocs »



Source : Données d'enquête

L'observation de ce graphe de similitude permet de saisir la structure cyclique de la représentation sociale de la cybercriminalité chez les cyberescrocs. Cette structure cyclique confirme la validité du premier repérage effectué lors du tableau de

répartition des évocations des cyberescrocs, puisqu'elle s'appuie sur la centralité de l'item « incrimination ». Il est par ailleurs observé une centralité relative des sphères « coupé-décalé », « difficulté-jeune », « mysticisme », « technologie » qui entretiennent des indices de similitude (I.S) variant entre 6 et 12.

Enfin, l'observation du graphe de similitude permet d'observer la périphéricité qui caractérise les dimensions relatives à l'« argent », aux « parents » et à la « perte des valeurs ». Cette périphérie des items se rapporte essentiellement à la sphère centrale l'« incrimination » de la pratique cybercriminelle.

A présent, il faut investiguer la représentation sociale de la cybercriminalité chez les cybercriminels.

1.2.2 Chez les cybercriminels

S'intéressant à la population des « cybercriminels », les évocations produites ont été consignées dans le tableau suivant en fonction de leur rang et de leur fréquence d'apparition.

Tableau 5: Répartition des évocations en fonction du rang et de la fréquence pour « Cybercriminels »

	Rang moyen < 2.90		Rang moyen >= 2.90		
Fréquence >= 30	Arnaque	45	2,733	Escroquerie	39
	Piratage-Informatique	30	2,4	Internet	42
	Vol	30	2,8		
Fréquence < 30	Argent-Rapide	21	1,857	Chômage	15
	Broutage	21	2,143	Coupé-Décalé	18
	Délinquance	18	1,667	Espionnage	15
	Maraboutage	15	2,8	Ingéniosité	15
	Piraterie	27	2,889	Jeunes	15
				Silence-Parent	18

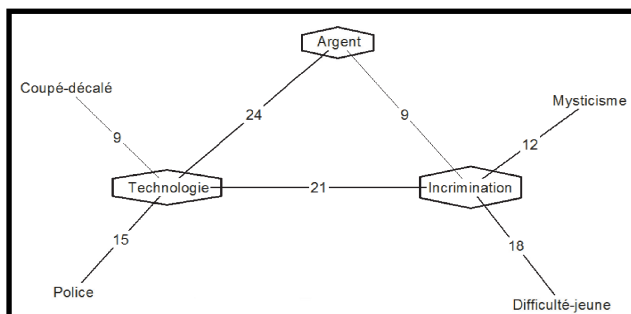
Source : Données d'enquête

L'observation de ce tableau permet de supposer que le noyau central de la représentation sociale de la cybercriminalité chez les « cybercriminels » est constitué des évocations: « arnaque », « piratage-informatique » et « vol ». Ces évocations soulignent la prépondérance de la dimension juridique.

Au niveau des zones périphériques de la représentation sociale, les cybercriminels mobilisent des évocations telles que « escroquerie », « internet », « chômage », « coupé-décalé », « ingéniosité », « silence-parent ». Ces évocations sont illustratives de la prégnance des dimensions juridiques, et socio-économiques, voire culturelles.

Enfin, la présence des productions telles que « argent-rapide », « broutage », « délinquance », « maraboutage » dans la zone contraste, n'est pas à négliger.

Figure 4:
Graphe de similitude
au seuil 9 associé
aux évocations des
« cybercriminels »



Source : Données d'enquête

Le présent graphe seuil révèle de fortes liaisons entre des items représentationnels « centraux » et « périphériques », en raison de sa structure quasi-triangulaire. Cette structure quasi-triangulaire met en exergue la centralité de trois (03) items « argent », « incrimination », et « technologie ». Cette structure triangulaire permet d'attester de la prégnance des dimensions socio-économiques, technologiques et juridique dans la représentation sociale des cybercriminels. Il convient de préciser par ailleurs, que la dimension technologique est corrélée à la police (I.S=15) et au coupé-décalé (I.S=9), tandis que la dimension juridique est fortement associée aux « difficultés des jeunes » et au « mysticisme ».

En clair, ce graphe réitère à l'instar du tableau de répartition des évocations, les présomptions de centralité des dimensions technologiques, juridiques et économiques au sein du champ représentationnel de la cybercriminalité chez les cybercriminels. Quant aux items périphériques dans ce graphe, ceux-ci confirment les « difficultés » auxquelles sont confrontés les jeunes, qui par conséquent, recourent au « mysticisme » pour se faire de l'« argent-rapide ». La présence des items « police » et « coupé-décalé » relève dans ce graphe des zones périphériques qui caractérisent également la représentation sociale de la cybercriminalité chez les cybercriminels.

1.2.3 Chez les non-cybercriminels

Les jeunes « non-cybercriminels » mobilisent des évocations qui ont été distribuées dans le tableau suivant selon leur rang et fréquence d'apparition.

Tableau 6: Répartition des évocations en fonction du rang et de la fréquence pour « Non-Cybercriminels »

	Rang moyen < 2.80			Rang moyen >= 2.80		
Fréquence >= 36	Arnaque	96	2,719	Escroquerie	36	2,917
	Argent-Rapide	45	2,267			
	Chômage	42	2,357			
Fréquence < 36	Broutage	27	2,222	Coupé-Décalé	27	3
	Crime	30	2,7	Dépravation	21	3,857
	Délinquance	33	2,273	Détournement	18	3

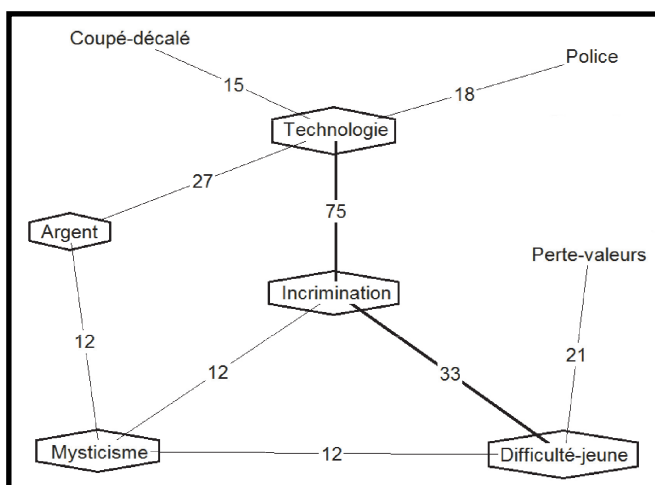
Source : Données d'enquête

La lecture de ce tableau permet de supposer que les items « arnaque », « argent-rapide », et « chômage » sont centraux dans la représentation sociale de la cybercriminalité chez les jeunes « non-cybercriminels ». Ces items sont carac-

téristiques des dimensions juridiques et socio-économiques qui saturent la représentation sociale de la cybercriminalité chez les jeunes non-cybercriminels.

Les zones périphériques enregistrent la production d'évocations à caractère essentiellement juridique, telles que « escroquerie », « coupé-décalé », « dépravation ». Quant à la zone contraste, l'on y retrouve des items à connotation juridique tels que « crime », « délinquance ».

Figure 5 : Graphe de similitude au seuil 12 associé aux évocations des non-cybercriminels



Source : Données d'enquête

Le graphe seuil présenté ci-dessus souligne des items éligibles à la centralité de la représentation sociale et qui forme la chaîne cyclique «incrimination* difficulté-jeune*mysticisme*argent*technologie» autour de laquelle se greffent certains items périphériques. Soulignons toutefois, que les paires «incrimination* technologie» et «incrimination*

difficultés-jeunes» sont fortement corrélées avec des indices de similitudes respectifs de 75 et 33. La catégorie «technologie» dans cette structure est associée par les cybercriminels au «coupé-décalé» et à la «police», tandis que les «difficultés-jeunes» laisse apparaître en arrière-plan, la «perte des valeurs».

2. Analyse de la valence des évocations

Outre la tâche des évocations hiérarchisées, les jeunes interrogés ont été invités à évaluer le caractère positif ou négatif de chacune de leurs cinq réponses par rapport à la cybercriminalité. Réalisée sur une échelle en cinq (05) points allant de -2 (très négatif) à +2 (très positif) pour chaque item produit, cette technique a permis de donner un sens aux représentations sociales de la cybercriminalité. Dans ce sens, la moyenne des scores de valence des sujets discriminés selon leur cyber-statut est présentée dans le diagramme à moustache suivant.

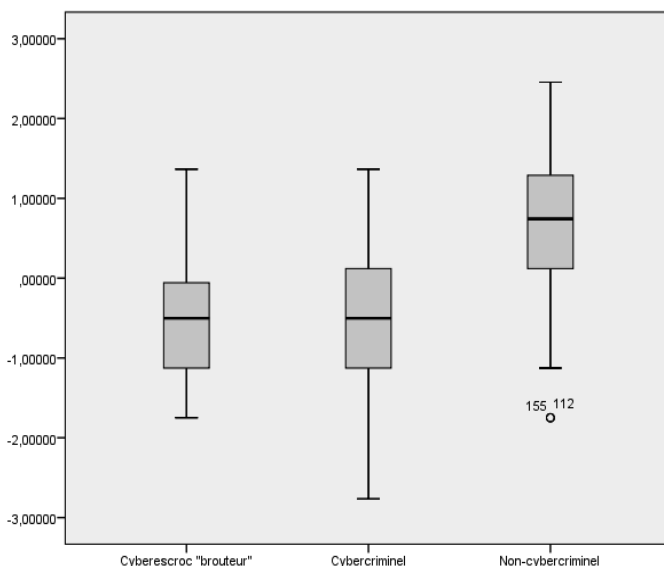
Tableau 7 : Statistiques descriptives de la valence des représentations sociales de la cybercriminalité selon le cyber-statut.

		Cyber-statut		
		Cyberescroc "brouleur"	Cybercriminel	Non-cybercriminel
Score de valence des RS	Effectif	78	144	264
	Moyenne	-0,49291	-0,44838	0,49003
	Ecart-type	0,91562	0,90581	0,83019
	Mode	-1,1261	-1,1261	0,74268
	25 centile	-1,1261	-1,1261	0,11975
	Médiane	-0,50317	-0,50317	0,74268
	75 centile	-0,05823	0,11975	1,28885
	Maximum	1,3656	1,3656	2,45511
	Minimum	-1,74902	-2,76551	-1,74902

Source : Données d'enquête

Le tableau ci-dessus indique que les cyberescrocs (N=78) ont une valence négative avec un score moyen de -0.492, alors que les cybercriminels (N=144) obtiennent un score moyen de -0.448. En d'autres termes, ces deux sous-populations (Cyberescrocs et cybercriminels) partagent globalement des représentations sociales favorables à la pratique cybercriminelle. Enfin, les non-cybercriminels (N=264) présentent un score moyen de 0.490 au niveau de la valence de leurs représentations sociales, ce qui veut dire que leur représentation sociale est défavorable à la pratique cybercriminelle. Dans une perspective comparative, les données sont représentées dans le diagramme à moustaches suivant.

Figure 6 : Diagramme à moustache des scores de valence des représentations sociales selon le cyber-statut du jeune



Le présent graphique souligne les différences de score de valence observées selon le cyber-statut des jeunes. Il est observé clairement des différences, au niveau de la taille des moustaches et de l'étendue des boîtes. Enfin, il est observé des valeurs aberrantes au niveau des non-cybercriminels.

IV. DISCUSSION ET CONCLUSION

L'hypothèse de cette étude postule que «les représentations sociales observées chez des jeunes présentent des structures centrales aux dimensions communes mais à valence différente». Cette hypothèse vise l'exploration du contenu et de la structure des représentations sociales de la cybercriminalité chez les sujets enquêtés. L'on s'attend à observer, en dépit des similitudes au niveau du noyau central de ces représentations, des valences favorables ou défavorables (positives ou négatives) à la cybercriminalité. La mobilisation du cadre théorique du noyau central a permis de définir les structures et contenus des représentations sociales de la cybercriminalité selon le cyber-statut. Les résultats obtenus confirment donc la présente hypothèse.

Les résultats ont indiqué en dépit de quelques similitudes dans les items centraux, des différences nettes dans l'utilisation des items caractéristiques, ainsi que dans la valence des représentations observées chez les sous-populations investiguées. De fait, les représentations sociales de la cybercriminalité chez l'ensemble des sujets s'articulent autour de douze (8) items «Argent-rapide; Arnaque; Broutage; Chômage; Crime; Délinquance; Fraude; Internet; Maraboutage; Piratage-informatique; Piraterie; Vol». Cependant, la vérification de la centralité de ces éléments n'a confirmé que quatre (04) items «Argent-rapide; piratage-informatique; Arnaque; maraboutage», comme véritablement centraux dans les représentations sociales de la cybercriminalité. Les autres items ont été infirmés à l'aide du test d'indépendance au contexte.

La dimension juridique dénotant de l'incrimination de la pratique cybercriminelle sous les vocables «arnaque», «vol», «délinquance» s'est avérée prégnante au sein des représentations des trois (03) sous-populations de jeunes investigués. Cette prégnance de la dimension juridique souligne chez l'ensemble des acteurs, la conscience du caractère illicite de l'activité cybercriminelle. En effet, les jeunes peu importe leur cyber-statut savent bien que la cybercriminalité est une activité délictueuse visant à voler, arnaquer des individus. Constamment en contact avec les sources d'informations que sont les médias audiovisuels, ou écrits, ainsi qu'aux larges campagnes de sensibilisation opérées par les différents acteurs de la lutte, ces jeunes ont assimilé le caractère délictuel de la pratique cybercriminelle (Bogui, 2009; Bogui, 2010). Concrètement, les résultats de la présente étude précisent également que les jeunes reconnaissent majoritairement la «cyberescroquerie», la «publication de contenus sexuels», la «publication des données confidentielles et protégées», la «fraude informatique sur les documents officiels», «l'usurpation ou le vol d'identité», ainsi que le «piratage de comptes» comme des infractions devant être punies. En revanche, des actes tels que le «téléchargement illégal», et le «piratage des réseaux informatiques» sont moins acceptés comme illicites (Humbert, 2007). La prégnance de la dimension illicite dans la pensée sociale des jeunes est attestée par les conclusions de Odou et Bonnin (2010). Pour eux, il existe clairement un sentiment de culpabilité ou tout au moins une conscience de «mal agir» que l'internaute cherche par la suite à atténuer au

moyen de diverses justifications. La cybercriminalité trouve ainsi sa justification en tant que pratique tolérée et acceptée et ne présente pas de ce fait, l'aspect répulsif que présente toute autre activité délinquante (Odou et Bonin, 2010; Menzan, 2016). Ces recherches ont démontré que le piratage de logiciels ou le téléchargement illégal ne sont pas considérés comme des comportements non-éthiques et criminels. Au contraire, elle se présente comme une activité de mode, de plaisir à laquelle s'adonnent de nombreux jeunes (Gueu, 2013; Akadjé, 2014; Kohlhagen, 2005; Gawa, 2014). Dans cette perspective, certains auteurs (Chandler, 1996; Nissenbaum, 2004; Yar, 2010; Humbert, 2007) soulignent que le cybercriminel bénéficie d'une image ambivalente qui le révèle sous deux axes contraires à la fois. Il peut ainsi incarner à la fois, un virtuose, un destructeur, voire un terroriste dans l'imaginaire collectif.

Toutefois, des spécificités sont apparues dans la prégnance de certaines dimensions au niveau des sous-groupes. Ainsi, il a été noté chez les cyberescrocs, la spécificité des dimensions mystiques et culturelles. Ces dimensions sont en lien avec le recours du cyberescroc au « maraboutage » pour soutirer davantage d'argent à ses victimes, dans le but de faire la fête dans un style ostentatoire à travers le « coupé-décaté ». Cette donne est soutenue les conclusions des travaux de Gawa (2014) et Akadjé (2014); pour qui les brouteurs ont de plus en plus recours aux pratiques rituelles. Ceux-ci arguent en outre que les gains tirés de cette pratique par les brouteurs, sont généralement « gaspillés » dans les lieux de plaisance pour affirmer leur pouvoir de consommation, style caractéristique du « coupé-décaté » (Gawa, 2014; Koné, 2017; Bazaré, Bamba et Dollé, 2017). Ces résultats sont en résonance avec les propos des parents ou des gérants de cybercafés qui prétendent que les jeunes cyberescrocs se rendent dans les lieux de plaisance afin de faire la fête. Quant aux cybercriminels, leur champ représentationnel se spécifie par la dimension technique avec l'item « piratage-informatique ». Cette dimension est caractéristique de la nature de leurs pratiques cybercriminelles. En effet, ces cybercriminels sont des amateurs de l'outil informatique qui performent à réaliser des piratages de données, de réseaux, de comptes ou des téléchargements illégaux. Enfin, les non-cybercriminels privilégient la dimension socio-économique pour caractériser la cybercriminalité avec des évocations telles que « argent-rapide »; « chômage ». Cette prédominance de la dimension socio-économique s'explique par le fait que les non-cybercriminels observent constamment le style de vie ostentatoire des cyberescrocs, et par conséquent la rapidité avec laquelle ceux-ci se font des gains (Gueu, 2013; Anon, 2014; Menzan, 2016).

Enfin, il convient de souligner que contrairement à certaines attentes, les jeunes interrogés ont rarement produit des items à consonance idéologique. En effet, il était possible selon des études antérieures, d'observer au sein de la population, des items décrivant l'époque coloniale et renvoyant la cybercriminalité comme une revanche contre le colonisateur, une « dette coloniale ». L'absence relative de cette dimension dans la représentation sociale de la cybercriminalité est par conséquent, en contradiction avec certaines études

qui ont démontré que les jeunes évoquaient des questions idéologiques, anticolonialistes pour caractériser l'activité cybercriminelle (Bogui, 2009 ; Bogui 2010 ; Aman, 2014 ; Akadjé, 2014). Toutefois, cette absence de la dimension idéologique dans la représentation sociale de la cybercriminalité questionne la nécessité de l'exploration des zones muettes, des éléments masqués de cette représentation (Guimelli et Deschamps, 2000 ; Abric, 2003 ; Flament, Guimelli et Abric, 2006).

En tenant compte des limites théoriques et méthodologiques inhérentes à la présente étude, nous pouvons soutenir que les spécificités relevées dans ces champs dimensionnels témoignent de l'effet différenciateur des représentations sociales, en tant que guide à la construction et à l'adoption de positions spécifiques face à l'objet cybercriminalité, tandis que la prégnance de la dimension juridique indépendamment des sous-catégories indique l'unanimité sociale au sujet de l'incrimination de la pratique cybercriminelle.

Bibliographie

- ABRIC, J.C. (1994). *Pratiques sociales et représentations*. Paris : PUF.
- ABRIC, J.C. (2003). « La recherche du noyau central et de la zone muette des représentations sociales ». In J.-C. Abric (éd.). *Méthodes d'études des représentations sociales*. (59-80). Ramonville Saint-Ange : Ères.
- ABRIC, J.C. (2011). *Pratiques sociales et représentations*. Paris : PUF.
- ABRIC, J.C. et TAFANI, E. (1995). « Nature et fonctionnement du noyau central d'une représentation sociale : la représentation de l'entreprise ». *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, N°28, 22-31.
- AKADJE, A.M. (2011). « Cybercriminalité et broutage à Abidjan ». *Revue internationale de Criminologie et de police technique et scientifique*, vol. LXIV, 299-310.
- AKADJE, A.M. (2014). « Cybercriminalité et pratiques magiques en Côte d'Ivoire ». *Revue internationale de Recherches et d'Etudes Pluridisciplinaires*, N° spécial 1. Décembre 2014, 64-78.
- ANON, N. (2014). « La pratique de la cybercriminalité en milieu scolaire et universitaire de Côte d'Ivoire. Cas des élèves et étudiants du district d'Abidjan ». *European Scientific Journal*. vol.10, N° 31, 178-195.
- ARTCI (2015). « Liste des cybercafés à jour à la date du 11 Juillet 2015 ». Accessible en ligne à <http://www.artci.ci>, consulté le 16 avril 2016.
- BAZARE, N.R. et BAMBA, L. (2016). « Pratiques festives des brouteurs en Côte d'Ivoire : entre ritualisation de la fête et catégorisation sociale du cybercriminel ». *European Scientific Journal*, June 2016, édition vol.12, N°17.
- BOGUI, J.J. (2009) « Le Net et ses démons » in *TIC et Développement*, Volume IV, 2008-2009. Accessible en ligne à <http://www.tic.ird.fr/spip.php?article325>, consulté le 15 novembre 2016.
- BOGUI, J.J. (2010). « La cybercriminalité, menace pour le développement. Les escroqueries internet en Côte d'Ivoire ». *Afrique contemporaine* 2010/2 (N° 234), De Boeck Supérieur.
- BOGUI, J.J. et ATCHOUA, N.J. (2016). « La régulation des usages des TIC en Côte d'Ivoire : entre identification et craintes de profilage des populations. tic&société » [En ligne], Vol. 10, N° 1 | 1^{er} semestre 2016, mis en ligne le 24 octobre 2016. Accessible en ligne à <http://ticetsociete.revues.org/1983>, consulté le 07 novembre 2016.
- CHANDLER, A. (1996). « The changing definition and image of hackers in popular discourse ». *International Journal of the Sociology of Law*, 24(2), 229-251
- CHAWKI, M. (2006), « Essai sur la notion de cybercriminalité », Paris : IEHEI (Institut Européen des Hautes Etudes Internationales).

- DE ROSA, A.S. (2003). « Le “réseau d’associations”. Une technique pour détecter la structure, les contenus, les indices de polarité, de neutralité et de stéréotypie du champ sémantique lié aux représentations sociales ». In J.-C. Abric (éd.). *Méthodes d’études des représentations sociales*. (82-117). Paris, Éres.
- DEMBELE, O. et ADIKO, G.A. (2017). « Les quartiers criminogènes d’Abidjan ». In M. CUSSON, N.Y. DOUMBIA & H.B. YEBOUET (sous la direction de). *Mille homicides en Afrique de l’Ouest* (239-249). Montréal: Les Presses Universitaires de Montréal.
- DESCHAMPS, J.-C. et GUIMELLI, C. (2004). « L’organisation interne des représentations sociales de la sécurité/insécurité et l’hypothèse de la “zone muette” ». In J.-L. Beauvois, R.-V. Joule et J.-M. Monteil (Dir.). *Perspectives cognitives et conduites sociales*. Vol. 9 (105-130). Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- GALLAND, O. (2007). *Sociologie de la jeunesse*, Paris : Armand Colin.
- GALLAND, O. (2009). *Les jeunes, Repères*. Paris : La Découverte.
- GAWA, F. (2014). « Le coupé décalé en Côte d’Ivoire: Sens et enjeux d’un succès musical ». *African Sociological Review*, Vol 18 (1), 112-126.
- GOODELL, J. (1996). *The cyber thief and the samurai*. New York: Dell Publishing.
- GRANAI, G. (1967). *Techniques de l’enquête sociologique*. Paris : PUF.
- GUEU, D. (2013). « La cybercriminalité à Abidjan, un phénomène de mode ou une nouvelle guerre contre les finances en Côte d’Ivoire ? ». *European Scientific Journal*. January 2013 édition vol. 9, N° 1, 97-106.
- HADRIELGEAUX, A. (2013). « En Côte d’Ivoire, au nom de la dette coloniale on broute ». Accessible en ligne à <http://www.lebanco.net/banconet/bco21371.html>, consulté le 21 septembre 2015.
- HUMBERT, J.P. (2003). « La cyberdélinquance, un risque pour Internet ? - Etude d’un corpus d’articles de la presse écrite française depuis l’émergence d’Internet (1995) à nos jours ». *Mémoire de DEA en sciences de l’information et de la communication* (Non-publié). Université Paul Verlaine – Metz : France.
- HUMBERT, J.P. (2007). « Les mondes de la cyberdélinquance et images sociales du pirate informatique », *Thèse en sciences de l’information et de la communication* (Non-publié). Université Paul Verlaine – Metz : France.
- KOLHLHAGEN, D. (2005). « Frime, escroquerie et cosmopolitisme ; Le succès du coupé décalé en Afrique et ailleurs ». *Politique Africaine*, vol. 4, n° 100, 92-105.
- KOUDOU, O. et CUSSON, M. (2017). « Yopougon : concentration criminelle et points chauds ». In M. Cusson, N.Y. Doumbia et H.B. Yebouet (Dir.). *Mille homicides en Afrique de l’Ouest* (223-237). Montréal : Les Presses Universitaires de Montréal.
- KOUDOU, O., N’GORAN, K.L., MENZAN, K.R., et N’GORAN, N.F.S. (2016). « Les déterminants psycho-sociaux des représentations sociales de la cybercriminalité chez des jeunes à Abidjan ». *Revue Africaine de Criminologie*, N°19, Décembre 2016, 9-25.
- LHEUREUX, F., et LO MONACO, G., (2011). « Hiérarchie intra-noyau et négociabilité des éléments centraux d’une représentation sociale ». *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, N° 91, 215-232.
- LO MONACO, G. et LHEUREUX, F. (2007). « Représentations sociales : théorie du noyau central et méthodes d’étude. *Revue électronique de Psychologie Sociale*, N° 1, 55-64.
- LOI N° 2013-450 DU 19 JUIN 2013 relative à la protection des données à caractère personnel.
- LOI N° 2013-451 DU 19 JUIN 2013 portant lutte contre la cybercriminalité.
- MENZAN, K.R. (2015). « Les représentations sociales de la cybercriminalité chez des jeunes à Abidjan ». *Mémoire de Master 2* (non-publié). UFR Criminologie : Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody Abidjan.
- MOSCOVICI, S. (2011). *Psychologie sociale* (2^e édition). Paris : PUF-Quadrige.
- NISSENBAUM, H. (2004). « Hackers and the contested ontology of cyberspace ». *New media & society*, 6(2), 195-217.
- ODOU, P. et BONNIN, G. (2010). *Téléchargement illégal, déviance et gestion individuelle du conflit moral : l’apport de la théorie de la neutralisation*, Actes des Journées de Recherche Marketing de Bourgogne.

- PERROT, T. (2014). «Escroqueries et arnaques sur Internet au Ghana: le phénomène sakawa». *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, N° 15/2B, 2014, 43-50 [en ligne] Accessible en ligne à <http://lesenjeux.u-grenoble3.fr/2014-supplementB/04-Perrot/index.html>, consulté le 28 juillet 2017.
- PLCC (2015). *Rapport annuel d'activités 2015*, accessible en ligne à <http://cybercrime.interieur.gouv.ci>, consulté le 20 juin 2015.
- PLCC (2016). *Rapport annuel d'activités 2016*, accessible en ligne à <http://cybercrime.interieur.gouv.ci>, consulté le 20 juin 2015.
- PRATES, F., GAUDREAU, F. et DUPONT, B. (2013). «La cybercriminalité : état des lieux et perspectives d'avenir». *Institut Canadien d'Études Juridiques Supérieures, Cowansville* : Éditions Yvon Blais.
- RANDRIAMAHAFALY, J.W. (2010). *De l'évolution de la cybercriminalité*. Université de Toliara.
- RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT, (2014). Côte d'Ivoire.
- ROUDAUT, K. (2014). «Je suis peut-être un pirate, mais je ne me sens pas du tout délinquant». *Terminal* N° 115, 61-71.
- SYKES, G.M. et MATZA, D. (1957). «Techniques of Neutralization: A Theory of Delinquency». *American Sociological Review*, 22, 664-670.
- TAFANI, E., et SOUCHET, L. (2001). «Changement d'attitude et dynamique représentationnelle». In P. Moliner (Ed.), *La dynamique des représentations sociales*. p.163-194. Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble.
- TASSO, B.F. (2014). «La cybercriminalité au Bénin: une étude sociologique à partir des usages intelligents des technologies de l'information et de la communication». *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, N° 15/2B, 2014, p. 35 à 42 [en ligne] Accessible en ligne à <http://lesenjeux.u-grenoble3.fr/2014-supplementB/03-Tasso/index.html>, consulté le 28 juillet 2015.
- VERGES, P. et BOURICHE, B. (2001). *L'analyse des données par les graphes de similitude*. Sciences Humaines.
- VERGES, P. (2001). «L'analyse des représentations sociales par questionnaire». *Revue Française de Sociologie*, vol. 42, N° 3, 537-561.
- YAO, K.D. (2014). «Violences urbaines et représentations sociales des populations du district d'Abidjan». *Thèse unique de doctorat de criminologie* (non-publiée). UFR Criminologie. Abidjan: Université Félix Houphouët-Boigny.
- YAPO, Y. (2015). «Exposé inaugural sur les orientations théorique et méthodologique». Séminaire de recherches 2014-2015: Étude des représentations sociales, Abidjan : ENS.
- YAYA, O., SOULEYMANE, S.D., KOUADIO, K.E., et KABLAN, N.M.-S. (2007). «Internet dans les métropoles africaines: le cas d'Abidjan». Accessible en ligne à <http://www.tic.ird.fr/spip.php?article225>, consulté le 17 février 2016.
- YEBOUET, B.H. (2015). «La politique criminelle ivoirienne en matière de cybercriminalité». *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique* N° 4 (15), 458-469.

Notes

- 1 Le Nouchi désigne le langage de rue des ivoiriens.
 - 2 I.S : Indice de Similitude.
-

Les violences à l'encontre des agents de la police nationale à Abidjan (Côte d'Ivoire)

Par Boah Henry YEBOUET* et Doh Gérard NANAN*

Résumé

L'étude portant sur l'analyse des violences exercées contre les agents de la force publique à Abidjan, part de l'hypothèse que ce phénomène de violence résulte d'une combinaison de facteurs liés à la fois aux comportements policiers, à la nature des missions exécutées par ceux-ci et à la réaction de défiance de certains individus. L'enquête s'est appuyée sur diverses techniques de recueil des données et a concerné 160 personnes.

Il ressort de l'étude que les agents de police sont victimes de formes diverses de violence qui ont pour auteurs majoritairement aussi bien des auxiliaires des transports, des usagers de la route, des commerçants, des délinquants que des policiers eux-mêmes. Les principales victimes policières se classent parmi les jeunes agents âgés entre 24 et 32 ans, tous grades confondus. Il s'agit d'agents de terrain orientés davantage vers des missions de régulation routière et les opérations de maintien de l'ordre.

Mots clés: Acteurs, Agents de Police, Maintien de l'ordre, Victimes, Violences.

Summary

The study on the analysis of violence against police officers in Abidjan starts from the hypothesis that this phenomenon of violence results from a combination of factors linked both to police behavior and to the nature missions carried out by them and the reaction of mistrust by certain individuals. The survey drew on various data collection techniques and involved 160 people.

The study found that police officers are victims of various forms of violence, mostly perpetrated by transport workers, road users, shopkeepers, delinquents and the police themselves. The main police victims are among young officers aged 24 to 32, all ranks combined. These are field officers who are more oriented towards traffic control missions and law enforcement operations.

Keywords: Actors, Police officers, Preserve the order, Victims, violence.

Les sociétés sont de plus en plus confrontées à une recrudescence de la violence qui s'exprime sous des formes diverses. Selon Yves Michaud (1978), « il y a violence quand, dans une situation d'interaction, un ou plusieurs acteurs agissent de manière directe ou indirecte, massée ou distribuée, en portant atteinte à un ou plusieurs autres à des degrés variables, soit dans leur intégrité physique, soit dans leur intégrité morale, soit dans leurs possessions, soit dans leurs particularités ». Pour Cortoni et Longpré (2013), « la violence est un

LARESS: Laboratoire de Recherche Sécurité et Société UFR Criminologie – Université FHB Abidjan (RCI).

comportement délibéré et dirigé vers une personne dans le but de lui causer un tort physique ou psychologique». Cette violence est présente sur tous les continents et aucun pays, aucune communauté n'est à l'abri. Selon l'OMS (2002), chaque année, la violence dans le monde fait plus de 1,6 million de morts. Les grandes métropoles africaines n'échappent pas à ce phénomène et les villes qui connaissent des violences, paraissent de plus en plus vulnérables.

Les violences urbaines ont pris des proportions ces vingt-cinq dernières années dans les grandes agglomérations du continent africain (Touré & Kouamé, 1994). Elles entraînent de nombreux dysfonctionnements et de profondes mutations sociales. Eu égard à ces conséquences négatives, la violence a été et continue d'être une préoccupation majeure (Légal & Délouée, 2008), d'autant plus qu'aujourd'hui, elle s'inscrit au nombre des atteintes exercées à l'encontre de groupes professionnels affectés à des tâches de nature publique. Ces tâches publiques visent pour l'essentiel à préserver la stabilité et l'organisation des États.

I. Introduction et problématique

En Côte d'Ivoire, précisément dans la ville d'Abidjan, le phénomène de la violence est présent dans plusieurs secteurs d'activités, notamment dans le transport (Crizoa, 2010), dans la rue, à l'école (Rocare, 2007), etc.

A Abidjan, les violences urbaines s'inscrivent, en partie, dans les atteintes exercées à l'encontre de corporations affectées à des tâches de nature publique. Dans le contexte de cette étude, notre regard sera porté vers celles à l'encontre des forces de l'ordre. Des faits rapportés par la presse rendent compte des violences subies notamment par les policiers: « Au quartier Konankro, dans la commune de Marcory, l'atmosphère était tendue, hier, mercredi 13 janvier 2016, au environ de 10 heures, les jeunes de ladite commune ont assiégé le commissariat du 9^e arrondissement. La raison de ce mécontentement, la disparition d'un mis en cause dans une agression de deux jeunes dudit quartier. Les jeunes déchaînés voulaient mettre le feu au commissariat, réputé pour laisser échapper les bandits appréhendés (M'bra, 2017) »; « Un officier de police du commissariat du 10^e arrondissement d'Attécoubé à Abidjan a été agressé dans la nuit du vendredi à samedi. Selon des témoins, cette agression est l'œuvre de gamins appelés microbes qui sévissent depuis peu dans le district d'Abidjan (Samou, 2018) »; « C'était la guerre hier: 40 policiers blessés dont un cas grave, 39 Etudiants arrêtés, 8 voitures saccagées, violente bagarre entre policiers et étudiants (Tanoh, 2018). L'environnement du policier a beaucoup changé. En 2012, le PNUD dénonçait les agressions exercées contre les policiers dans son *Rapport relatif à l'appui à la réconciliation entre la population et la police Nationale de Côte d'Ivoire*. Selon ce rapport, 85 sur 119 commissariats ont été incendiés, soit 71,4 % de l'ensemble des commissariats du territoire national, un district de Police a subi les mêmes actions, 7 autres et 8 préfectures de Police ont été pillés durant la crise postélectorale. Plus de 270 véhicules et 193 motos ont été volés.

La violence exercée contre les policiers s'inscrit dans la dynamique sécuritaire; « Dans la mesure où les buts du gendarme s'opposent à ceux du voleur, ces acteurs sont bien sûr, condamnés à l'affrontement. Car le gendarme agit pour empêcher le voleur d'agir et ce dernier s'efforce d'esquiver ou de déjouer la manœuvre du gendarme. (...) Chacun, à la fois, influence et subit l'influence de l'autre » (Cusson, 2007). Dans des études consacrées à la violence exercée contre l'autorité publique en Europe, en Amérique, (Stevens, 2008; Gaumont, 2011) et en Afrique (Dolumbia, 2016), de manière générale, les auteurs associent cette violence spécifique à des facteurs sociaux, économiques et démographiques (Jacobs & Carmichael, 2002). D'autres facteurs tels l'affaiblissement du contrôle social et l'attitude des policiers ont également été identifiés (Yebouet, 2004). Dans ce contexte, l'agent de police subit de plein fouet la contestation de l'autorité qui se traduit à la fois par une violence symbolique et parfois physique. Pour, Fortin et Fayard (2012), les violences contre les agents de police se produisent le plus souvent au cours de situations dynamiques (manifestations, émeutes, attroupements, réaction à la tension, etc.). Ainsi, « dès que la force est contestée, naît la violence » (Freund, 1965). Enfin, cette violence se manifeste dans les sociétés en perte de repères où les valeurs de respect de l'autorité semblent disparaître donnant une impression de navire sans gouvernail. C'est ce laisser-aller qui ouvre la porte aux agressions contre l'autorité publique, nourrit l'insécurité et, à son tour, dévoile la vulnérabilité de la société (Wilson & Kelling, 1990). La violence se résume donc finalement dans un emploi d'un moyen pour contraindre l'autre, nier son autorité, ou encore son intégrité physique ou parfois sa vie.

Les violences contre les policiers ont conduit l'Etat à développer une stratégie de prévention et de sensibilisation des populations au respect de la force publique. Dès lors, l'Etat ivoirien pour mieux protéger les groupements professionnels exerçant une tâche d'utilité publique, en l'occurrence la police, a prévu des sanctions contre tout contrevenant. Ainsi, le code pénal, en ses articles 256 et 257, disposent que la violence contre des fonctionnaires de police dans l'exécution de leur fonction est punissable. Il s'agit, en l'espèce, des délits « d'outrage » (Art. 251), « de rébellion » (Art. 258), et de violences envers les dépositaires de la force publique et éventuellement « les délits contre la sûreté intérieure de l'Etat ». L'article 174 dudit Code est également d'application et vise une forme particulière de calomnie et d'injures envers un dépositaire de l'autorité.

Outre ces dispositions juridiques, l'Etat ivoirien, en collaboration avec le PNUD, a élaboré des projets pour favoriser le rapprochement entre les forces de l'ordre et les populations, notamment « le projet d'appui à la réconciliation entre la population et la Police Nationale de Côte d'Ivoire », et le « Projet d'Appui à la Sécurité Urbaine (PASU, 2017) ». Ce faisant, l'Etat a initié des activités relatives au rétablissement de la confiance entre les forces de l'ordre et les populations, et la réduction du sentiment d'insécurité. Toutefois, en dépit de ces initiatives, les agents de la police demeurent victimes de violence. Il est donc loisible de s'interroger sur le pourquoi de ces violences au regard du statut et de la finalité de l'institution policière, à savoir protéger les personnes et les biens ?

La réponse à cette question découle de l'analyse des violences exercées à l'encontre des agents de la force publique à Abidjan. Il s'agit de façon spécifique de décrire les violences exercées, d'identifier les auteurs et les victimes policières, et d'en déterminer les circonstances. L'hypothèse de travail soutient que les violences exercées contre les agents de la police nationale à Abidjan s'expliquent par une combinaison de facteurs liés à la fois aux comportements policiers, à la nature de leurs missions et à la réaction de défiance de certains individus envers l'autorité. Les violences contre les policiers naissant de rapports conflictuels police – population, la théorie de l'interaction symbolique a été retenue pour une bonne appréhension du phénomène. Cette théorie permet d'expliquer la permanence des facteurs de risque et d'accorder une primauté aux choix, aux actions individuelles et aux processus d'interaction entre les différents acteurs liés à la complexité du phénomène étudié (Debarbieux, 2001).

Pour vérifier cette hypothèse et atteindre les objectifs fixés, la méthodologie suivante a été utilisée.

II. Note méthodologique

Le choix de la ville d'Abidjan s'explique par le fait qu'elle est la capitale économique du pays et qu'elle dispose d'un effectif important d'agents (environ 1800) reparti dans 36 commissariats et districts de police, constituant un dispositif sécuritaire privilégié. En outre, Abidjan constitue un vaste espace cosmopolite dans lequel la promiscuité, l'essor des quartiers précaires - le PNUD établit que 20 % de la population du district d'Abidjan vivent dans les quelques 143 quartiers précaires, qui couvrent au moins 2 % de la ville - et le désœuvrement d'une population majoritairement jeune posent de grands défis sécuritaires.

De la pré-enquête, il est ressorti la nécessité de privilégier six (6) communes parmi les dix (10) de la ville d'Abidjan, où les actes de violences ont été constatés. Ainsi, Adjamé, Abobo, Cocody, Marcory, Plateau et Yopougon ont été retenues comme champs d'investigation. Chaque commune ayant une spécificité ; à titre d'exemple, Adjamé est une commune commerçante avec le plus grand marché du pays. Le non-respect de la réglementation est fréquent, ce qui appelle une présence policière régulière (Rapport Commune d'Adjamé, 1999). Quant à Cocody, elle accueille également la plus grande université du pays qui se trouve être le siège des principaux syndicats étudiants. Yopougon, la plus vaste commune d'Abidjan, avec 153 km², accueille 1 071 543 de personnes dont au moins 56 % de moins de 20 ans (RGPH, 2014)...

Le choix de la population d'enquête a obéi à un souci de diversification des sources de données. Cette population a été obtenue à partir d'un échantillonnage théorique. Ce sont au total 160 personnes issues de différentes catégories socioprofessionnelles susceptibles de témoigner de leur expérience et de décrire les caractéristiques requises pour l'enquête ; en clair, des personnes ayant été acteur ou témoin de ces violences. La population cible composée d'acteurs de violence et de témoins se présente comme suit :

Tableau 1 : Echantillon d'enquête

Catégories sociales	Effectifs
Agents de police (sous-officiers, officiers, les commissaires)	90
Membres d'organisations syndicales (FESCI, SNTT, FENASCU, Intersyndicale des organisations professionnelles des transports)	8
Auxiliaires de transport (apprentis, "gnambrôs", "bacrômans ¹ ")	10
Usagers de la route (chauffeurs, passagers...)	15
Commerçants (vendeurs ambulants, tabliers...)	7
Militants de partis politiques (RDR, PDCI, FPI...)	13
Personnels du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, du Ministère des transports (responsables et agents)	9
Organisations des Droits de l'Homme (CNDH, LIDHO, MIDH...)	8
Total	160

Source : Enquête 2018

Le corpus a fait appel aux documents tels que les revues spécialisées, les ouvrages, les archives, les rapports (PNUD, ONUCI, CNDHCI), les articles de presse, les travaux universitaires, ainsi que les données statistiques disponibles. Les instruments suivants ont été utilisés : le questionnaire, l'observation et l'entretien. L'observation a consisté d'une part à relever dans les réponses des enquêtés, les indicateurs de la violence (voies de fait, homicides, incivilités, menaces, etc.) circonscrits dans l'espace et le temps ; et d'autre part, à observer les altercations entre étudiants et auxiliaires de transport principalement, et agents de police sur plusieurs sites notamment l'Université Félix Houphouët-Boigny, la gare routière d'Adjamé. Aussi, le questionnaire adressé aux policiers, aux auxiliaires des transports... a été élaboré pour connaître l'histoire de vie de ces sujets en rapport avec le phénomène. Enfin, l'entretien individuel et semi-directif a été retenu, au cours duquel les enquêtés ont fait part de leurs représentations, leurs expériences, leurs inquiétudes, mais aussi, leurs besoins et proposer des solutions.

Les données recueillies ont été analysées et traitées à l'aide du logiciel SPSS (Statistical Package for the Social Sciences, version 2). L'analyse qualitative a permis d'appréhender le vécu des enquêtés en termes de pratiques, significations, perceptions des violences exercées contre les agents de police et de cerner les logiques des acteurs. Elle a aussi servi à analyser les données relatives aux avis, opinions et discours des personnes rencontrées. Quant à

¹ Les "gnambros" sont des représentants de syndicats dont l'existence légale n'est pas avérée. Il s'agit davantage d'une mafia des transports qui fourmillent dans les gares et stations procédant au racket des transporteurs. Quant aux "bacromans", ce sont des jeunes dont l'activité se résume à rechercher de la clientèle pour les véhicules de transport, avec en contrepartie quelques rémunérations.

l'analyse quantitative, elle a servi à regrouper les données issues du questionnaire à l'aide de logiciels informatiques pour les transformer en statistiques descriptives et inférentielles. À partir de calculs et de tableaux statistiques, l'objet d'étude a été explicité.

III. Résultats de la recherche

Les résultats de l'étude mettent en évidence un phénomène de violence à l'encontre des policiers, résultat d'une interaction avec les auteurs des violences. Si l'on peut considérer avec Tedeschi et Felson (1994), les comportements de violence comme des moyens en vue de fins, il ne faut pas non plus écarter l'option selon laquelle ils peuvent être des réponses irrationnelles à la frustration ou aux privations relatives. Ainsi, les violences exercées contre les agents de police seront appréhendées à travers leurs formes et leurs auteurs d'une part, et d'autre part, selon les caractéristiques des agents victimes et leurs missions.

A. Typologie des violences et de leurs auteurs

La typologie des violences exercées contre les agents de la police nationale sera examinée à travers leurs formes et leurs caractéristiques. Elles se déclinent selon qu'elles prennent une forme instrumentale ou une forme colérique (Braud, 1993) qui leur donne leur qualification. Ces violences étant liées à l'activité criminelle ou à un acte à caractère purement gratuit. Selon les données de l'enquête, les violences observées sont : la violence verbale (31,25 %), la violence physique (47,5 %), et la violence psychologique (21,25 %).

1. Typologie des violences exercées contre les agents de police

Les violences verbales et psychologiques sont la forme de violence la plus répandue, car toute agression (physique, économique, sexuelle...) commence généralement par des échanges verbaux. Les propos répertoriés débutent par des paroles blessantes, choquantes (vous, les policiers, vous êtes des mendiants, des voleurs, vous n'avez pas de salaire pour escroquer les gens comme ça ?etc.) pour l'agent qui se sent ainsi humilié.

Il est difficile de donner la preuve matérielle de ce type de violence, en l'absence de témoin, car elle ne laisse pas de trace. C'est une violence symbolique ou violence cachée qui réside dans les discours. « Il ne s'agit pas d'actes de violence mais de la perception des caractères spécifiques d'une situation de fautes. Ici, il s'agit de paroles agressives, menaçantes qui peuvent - contre l'interlocuteur en l'occurrence le policier - conduire à se sentir en danger » (Dufrenne, 1977). Elle est donc efficace pour passer inaperçue mais

ses conséquences sont aussi désastreuses à l'instar des autres types de violence.

Dans la présente étude, la violence verbale se résume en des injures (des propos dégradants et humiliants) et des incivilités. Concernant les incivilités faites aux agents de police à Abidjan, selon B. O., commissaire de Police, «C'est lors des confrontations avec les syndicalistes que nous sommes le plus souvent exposés aux incivilités de tout genre». A ce niveau, les reproches lancés à l'encontre de la police contribuent à ternir son image (Yebouet, 2006) et altèrent la confiance nécessaire aux bonnes relations entre la police et la population.

S'agissant de la violence psychologique, elle consiste à dévaloriser une autre personne; elle se traduit par des attitudes et des propos méprisants, par l'humiliation, le dénigrement, et des gestes menaçants. Cette violence qui n'est pas physique, est en réalité une violence de la menace qui, au regard de l'article 1112 du code civil «est de nature à faire impression sur une personne raisonnable». Dans ce contexte, le langage devient violence à travers la teneur du discours. Pour Ricœur (1967), «la violence qui parle, c'est la violence qui cherche à avoir raison; c'est une violence qui se place dans l'orbite de la raison et qui commence déjà à se nier comme violence». Concernant les gestes menaçants exercés contre les agents de police, l'officier de police S.C. les explique ainsi : «Vous savez, avec la crise que nous avons traversée, plusieurs civils ont eu accès à des armes que certains n'ont pas déposées. Ainsi, une opération de déguerpissement des plus banales peut soudainement se transformer en un cauchemar lorsque des commerçants vous laissent entendre qu'ils vont s'opposer par tous les moyens...». Autre exemple donné le sous-officier A. D, «Nous avons plusieurs fois constaté des graffitis sur les murs de notre commissariat. Sur les derniers graffiti, il était écrit, "Police corrompue et incapable"».

Il ressort donc que ce type de violences a pour but de forcer l'agent à s'abstenir de faire quelque chose qu'il a légalement droit ou obligation de faire. Toutefois, la réitération de cette violence peut le conduire à montrer sa force et l'utiliser. Et «c'est ici que se situe la spécificité du contrôle social de type policier, dont la singularité tient à la possibilité de recourir, si nécessaire, à la contrainte par l'usage de la force physique ou de la force matérielle» (Loubet Del Bayle, 2007).

S'agissant des violences physiques, elles se traduisent comme tout contact physique, non désiré causant des douleurs somatiques, de l'inconfort ou des blessures. C'est un type de violences présent dans certaines circonstances à l'encontre les agents de police. Il engage parfois le pronostic vital et laisse des séquelles permanentes sur le corps de la victime. La violence se manifeste ici par des actes tels des mouvements violents, excessifs, démesurés, par rapport à la nature du comportement policier qui intervient dans le cadre d'une mission régaliennne. Le comportement violent envers l'agent est une réaction à quelque chose que l'individu ressent comme une mesure dirigée contre ses intérêts vitaux et il est donc défensif, dans le sens du concept

neurophysiologique de «l'agressivité défense» (Fromm, 1975). Mais, dans le contexte des rapports distendus en relation avec les récurrentes critiques de la population, peut-on raisonnablement penser que ce «comportement citoyen» est une réaction de sociologie normale pour paraphraser Durkheim? quoiqu'il en soit, les actes posés démontrent bien d'une résistance, d'une opposition à l'autorité.

La violence physique ne constitue pas une forme récurrente d'actes de violence exercés contre les agents, mais c'est celle qui est la plus traumatisante, car se combine la blessure physique et les stigmates psychologiques. Selon le sergent de police N. D., «Certaines manifestations sont quelquefois accompagnées d'une telle violence qu'il n'est pas surprenant de voir à la suite des victimes avec des dommages corporels graves; des blessures de machettes, de poignards, etc. Je me souviens de la fois où nous sommes allés pour saisir les marchandises des vendeurs de CD piratés à Adjamé-Liberté. Ces vendeurs nous ont opposés une telle résistance lors de l'intervention que nous avons dénombré des blessés en nos rangs». Les contacts avec les syndicalistes étudiants s'inscrivent dans le même registre de violence. Les représentants de l'autorité (...) sentent que leur présence est perçue comme assez peu légitime, voire comme une provocation dont ils seraient les premiers à faire les frais (Born & Glowacz, 2014). « Nous avons été mobilisés pour sécuriser le site de l'université de Cocody suite à l'alerte d'une menace de la FESCI².

Et c'est à cette occasion qu'il y a eu des affrontements entre nous et ces syndicalistes que la presse a qualifiés de «sanglants». Il y a eu des blessés dans les deux camps... », raconte G.G., agent de police. Le contexte des violences englobe parfois des autorités; «L'opération de déguerpissement de la commune d'Abobo a complètement dégénéré hier et pris une allure de guerre entre commerçants et forces de l'ordre. Commerçants et chauffeurs de wôrô-wôrô ont tenu tête à une force armée mixte de près de 500 hommes, et provoqué plus de cinq blessés dans les rangs des militaires. Sans oublier qu'ils ont bloqué trois ministres à l'intérieur de la mairie pendant quatre heures (...), venus coordonner le déguerpissement» (OFPRA, 2012).

2. Auteurs des violences exercées contre les agents de police

Les différentes observations et entretiens réalisés dans les communes d'investigation ont permis de constater que les violences exercées contre les agents de police dans la ville d'Abidjan, impliquent divers auteurs. Les données relatives à ceux-ci sont consignées dans le tableau, ci-après :

² FESCI : Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire.

Tableau 1 : Auteurs des violences exercées contre les agents de la police

Auteurs		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Source : Enquête, 2018
Valide	les syndicalistes	30	18,75	18,75	
	les auxiliaires des transports (Apprentis, "Gnambrôs", "Bacrômans" etc.)	20	12,5	12,5	
	les usagers de la route	24	15	15	
	les commerçants	22	13,75	13,75	
	les policiers	16	10	10	
	les délinquants	25	15,62	15,62	
	les membres de partis politiques	23	14,37	14,38	
Total		160	100		

L'analyse des données du Tableau 1 montre une diversité d'auteurs de violences exercées contre les agents de police. Des syndicalistes (18,75 %) en passant par des délinquants (15,62 %), des membres de partis politiques (14,38 %), des usagers de la route (15 %), des auxiliaires des transports (12,5 %), des commerçants (13,75 %), et voire des policiers (10 %) sont concernés. Si la forte représentativité de délinquants et de syndicalistes n'est pas surprenante, il faut expliquer la présence de policiers par les rixes entre agents.

Si l'on pourrait juger "normal" que des bandes criminelles agissent ainsi, c'est l'attitude des corporations qui ont régulièrement recours à la police qui est frappante. Certes, la police ivoirienne, dernier rempart d'une société à la recherche de ses propres repères, n'est pas un modèle, mais demeure la référence sécuritaire. Aujourd'hui, du fait de la méfiance vis-à-vis des autorités qui ont perdu la confiance de certaines corporations, celles-ci, en contact avec le policier, choisissent « de déverser sur lui la violence dirigée contre ce qu'il est censé représenter, à savoir l'ordre et les institutions; il est le bouc émissaire d'un rapport ambigu des citoyens et de l'Etat » (Dieu, 2017).

B. Typologie des agents de police victimisés au cours des missions

Les violences représentent une atteinte aux droits et à la dignité de la personne, ainsi qu'à l'intégrité physique et psychique des victimes. Les données recueillies permettent d'appréhender à la fois l'existence de ces violences dans le quotidien des agents de la police nationale et des types de mission concernés.

1. Agents de Police les plus agressés selon les enquêtés

Certains agents de police se retrouvent plus que d'autres au rang des victimes d'agressions. Au regard des données recueillies, plusieurs éléments caractérisent ces victimes : le grade, le sexe, l'âge, le service, etc.

Le tableau ci-dessous présente les opinions des enquêtés relativement à l'âge et au grade des victimes :

Tableau 2 : Agents de police violentés selon le grade et l'âge

Grades des victimes		Age	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide
Valide	Sous-officiers, officiers (les jeunes agents de Police)	[24-32]	44	48,88	48,89
	Sous-officiers, officiers (plus âgés de sexe féminin)	[32-40]	21	23,33	23,33
	Commissaires de police	[40-48]	5	5,56	5,56
	Sous-officiers, officiers (les anciens agents de Police)	[48-56]	20	22,22	22,22
	Total		90	99,99	100
Total			90	100	

Source : Enquête, 2018

Au regard des données du Tableau 2, les victimes de violence appartiennent à tous les grades, avec un taux plus élevé (48,89 %) des jeunes agents. En réalité, le facteur de violence ici est plus lié au service qu'au grade de l'agent; les unités des CRS, les URC tout comme les brigades d'intervention ou les agents affectés au maintien de l'ordre sont constitués pour l'essentiel, d'agents en pleine possession de leurs moyens physiques qui se retrouvent en contact avec les manifestants ou les délinquants en activité.

Selon les 90 agents de police interrogés, les victimes de violence sont réparties essentiellement dans les quatre (4) tranches d'âge, à savoir [24-32], [32-40], [40-48] et [48-56] ans. De façon générale, ces données montrent que les policiers de 24-32 ans représentent la frange la plus importante des agents victimes qui se caractérisent par leur jeune âge et leur manque d'expérience. Du fait de leur jeunesse et donc de leur fougue, ils sont davantage utilisés dans des missions de terrain et se retrouvent en première ligne pour le maintien de l'ordre. A ce sujet, le ministre de la Sécurité avait fait le constat suivant : «Nous avons fait des statistiques, nous avons vu que sur les 6 derniers cas pratiquement, c'étaient des jeunes des promotions 2010-2014. On m'a fait savoir qu'il a eu des formations accélérées d'une année. Alors que la plupart d'entre vous ont eu des formations de 2 ans. Je me félicite que nous reprenions la formation de deux ans». Ainsi, outre le jeune âge, les carences dans la formation expliquent la forte présence des jeunes agents parmi les victimes de violence, car le maintien de l'ordre, c'est aussi la gestion des conflits et l'intermédiation, qui ne sont pas forcément des modules retenus pour une formation d'un an!

Une autre caractéristique retenue pouvant expliquer les violences à l'encontre des agents est le sexe. Le tableau ci-dessous présente les opinions des enquêtés :

Tableau 3 : Agents victimes selon le sexe

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide
Valide	Hommes	69	76,67	76,67
	Femmes	21	23,33	23,3
	Total	90	99,98	100
Total		90	100	

Source : Enquête, 2018

L'examen des données recueillies montre une répartition inéquitable des violences qui concernent tout de même les agents des deux sexes. En termes de proportion, les hommes représentent 76,67 % des victimes contre 23,33 % de femmes pour un effectif national de 16.000 policiers dont 11 % de femmes soit 1760 agents féminins. Au constat, la violence contre les agents de la police n'est pas dirigée contre un sexe en particulier et les hommes qui sont plus nombreux dans l'institution policière constituent la tranche la plus touchée.

Tableau 4 : Missions des agents de police victimes de violence

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide
Valide	le maintien de l'ordre pendant les manifestations	45	28,13	28,13
	les interventions de police	32	20	20
	la régulation de la circulation	21	13,12	13,12
	les arrestations de suspects	29	18,12	18,12
	les patrouilles de police	33	20,63	20,63
	Total	160	100	100
Total		160	100	

Source : Enquête, 2018

2. Missions exécutées par les agents victimes

La victimisation des agents de police intervient, pour l'essentiel, au cours de l'exécution de leurs missions, c'est-à-dire dans l'exécution des tâches policières sur le terrain. L'enquête a montré une fréquence autour de certaines activités notamment les opérations de maintien de l'ordre lors des manifestations, les arrestations de suspects, la régulation de la circulation et les patrouilles.

Les informations relatives aux missions au cours desquelles des agents de la Police sont victimes de violence, montrent une pluralité d'activités. Les missions les plus significatives sont celles où l'agent se retrouve en situation. Il s'agit notamment du maintien de l'ordre pendant les manifestations (28,13 %), des patrouilles (20,63 %), des interventions (20 %), les arrestations de suspects (18,12 %), et la régulation de la circulation (13,12 %), activités policières au cours desquelles des rapports conflictuels peuvent survenir. Ici se combinent les violences colériques, sans rapport avec le comportement criminel et les violences instrumentales, plus présentes dans les interventions et arrestations des suspects.

IV. Le contexte fonctionnel

Le rapport du policier avec la violence s'inscrit dans un contexte de travail où agents et malfaiteurs peuvent en être producteur ou victime. Elle survient lors des missions et dans des circonstances qui font partie intégrante du travail policier. La violence que subit l'agent est rarement isolée, elle s'inscrit dans celle que l'agent est amené à produire. La rue qui est un espace d'expression, accueil dans une dynamique dialectique, l'ordre et le désordre, tout en retenant que l'ordre qui garantit une sérénité sociale. Si l'on peut estimer que la police produit les deux types d'environnement, son désordre à elle, est acceptable au regard de sa finalité et de la fonction qui est la sienne au sein de la société.

Les opinions des enquêtés qui sont le résultat de leur vécu, de leur histoire personnelle, ne sont pas pour autant éloignées de la réalité fonctionnelle, qui elle, découle des activités quotidiennes des agents.

Reprenant l'idée de Loubet Del Bayle sur la fonction policière (2006), on dira que l'activité d'agent de police relève d'une fonction, qui elle-même, précède l'institution policière. C'est parce qu'il y a un besoin de sécurité, qu'il est apparu nécessaire d'instituer une fonction policière avec des attributions et des pouvoirs. La vie en communauté appelant des règles, chaque acteur joue sa partition sans entrave pour les autres. Si le trouble s'installe, il revient aux agents de police d'y rétablir l'ordre. Ainsi, « l'action policière est par principe une relation redoublée avec le visible : la police veut agir sur qui se donne à voir en affichant sa propre présence et, au besoin, en montrant ses armes » (Brodeur, 2003). Or, en l'espèce, l'activité policière qui relève d'une mission régaliennne, se retrouve confrontée à des résistances dont les conséquences sont les violences sur agent. On retiendra ici les opérations de maintien de l'ordre et les missions de sécurité publique.

⁵ CRS : Compagnies Républicaines de Sécurité ; BAE : Brigade Anti-Emeute

A. Maintien de l'ordre

La Constitution ivoirienne autorise, en son article 20, les rassemblements et manifestations sur la voie publique: «les libertés d'association, de réunion et de manifestation pacifiques sont garanties par la loi». Cette disposition sous-entend que lorsqu'une liberté n'est pas exercée dans les conditions prévues par la loi, elle risque de compromettre l'ordre public. Pour éviter le désordre, la législation pose les conditions d'exercice de la liberté de manifestation et prévoit des sanctions.

Pour garantir le maintien de l'ordre, les forces spécialisées de la police, notamment les CRS et la BAE⁵ soutenues par les éléments des commissariats, interviennent lors des manifestations. En cas de besoin, elles peuvent recevoir le renfort de la gendarmerie, voire de l'armée selon l'ampleur des événements.

L'exercice de ces pouvoirs de police et du droit de manifester sont régis différemment selon qu'on soit en période normale, c'est-à-dire, de fonctionnement routinier des institutions ou en période de crise, cas qui appelle des dispositions plus restrictives. En période normale, le régime de la manifestation est prévu par le décret-loi de 1935. Cette disposition, bien qu'abrogée par la loi instituant le Code pénal ivoirien, demeure encore en vigueur, faute de texte de substitution. L'article 1 du texte en précise le domaine: «Sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable, tous cortèges, défilés et rassemblements de personnes, et, d'une façon générale, toute manifestation sur la voie publique». Sont dispensées de cette déclaration, les sorties sur la voie publique conformes aux usages locaux.

Ces dispositions appellent à faire la différence entre la manifestation (autorisée) et l'attroupement (illégal). Mais, l'une comme l'autre peuvent être producteur de troubles, dans des circonstances particulières; il y a des débordements découlant d'individus incontrôlés pour qui tout contact avec la police, est une occasion d'exprimer un mécontentement politique à travers des actes de violence envers l'agent qui incarne l'autorité et par sa fonction, représente l'Etat. Ainsi, en dehors des actes de criminalité pour lesquels l'usage de la violence fait partie intégrante de l'infraction, avant, pendant ou à la fin du processus, les autres situations de violence envers l'agent de police, pour l'essentiel, doivent s'interpréter comme une réaction politique.

Relativement à la manifestation, Pierre Favre (1990) en distingue trois types: les manifestations "initiatives" qui sont destinées à imposer sur la scène politique un problème délaissé; les manifestations "routinières" qui permettent à des organisations de rappeler périodiquement leur capacité mobilisatrice et leur représentativité et les manifestations "de crise" qui sont associées à des affrontements politiques. Pour l'essentiel, les violences envers les policiers ne s'inscrivent pas en Côte d'Ivoire dans ces types bien qu'elles aient des relents politiques. On parlera d'avantage de manifestations spontanées, donc souvent imprévisibles et incontrôlées.

Les articles 179 et suivants du code pénal prévoient les situations dans lesquelles la manifestation devient un attroupement. Ici, c'est souventes fois

que le public est convoqué sur le champ sans qu'une demande n'ait été présentée à l'autorité habilitée. Il est de même difficile d'en désigner le responsable. Elle part d'un simple mécontentement qui s'amplifie par l'intervention des collègues ou acolytes et débouche sur des débordements. Les sanctions prévues à l'article 160 du Code pénal s'étendent de 6 mois à 5 ans d'emprisonnement, assorties d'amende et de mesures de sûreté. Le port d'une arme, la qualité d'organisateur et le refus d'obtempérer aux sommations constituent des circonstances aggravantes.

Si certaines manifestations se déroulent pacifiquement, d'autres au contraire, s'accompagnent de troubles à l'ordre public avec notamment des actes de vandalisme, d'agression, de vol, etc. Il revient donc à la police dont la mission de veiller au respect des règles édictées par l'Etat, de s'assurer que l'ordre public n'est pas troublé, soit par ceux qui ont obtenu une autorisation, soit ceux qui occupent illégalement la rue. Il est ainsi reconnu à la police le pouvoir de recourir à la violence, mais l'inverse n'est pas admis car "force demeure à la loi". Certes, l'agent est exposé à des violences qui, pour être tolérées, doivent avoir un caractère involontaire; caractère involontaire qui fait disparaître l'intention manifeste de nuire. Or, les événements au cours desquelles, l'agent subit les affres de la violence, ont pour contexte l'exercice de sa fonction et ces violences sont le résultat d'une volonté coupable.

Les manifestations donnant lieu à des actes de violence, ont des multiples conséquences en termes de pertes en vie humaine et de blessures de policiers et de civils. L'analyse de rapports et études fournit des informations sur cette réalité : «Au cours d'une opération de maintien de l'ordre à laquelle j'ai participé, dans la commune de Cocody, les étudiants ont pris à partie un commissaire de police qui a pu s'échapper de leurs mains. Lorsque nous sommes arrivés, ils étaient en train de saccager tout dans le commissariat (...) Dès qu'ils nous ont vus, ils ont commencé à nous lancer des cailloux. L'officier a rendu compte au commandant et ce dernier au directeur des unités d'intervention, et à son tour, au directeur de police qui a demandé d'attendre qu'il en informe le ministre. Pendant ce temps, on était en train d'être lapidé. L'officier a donc pris l'initiative sur lui qu'on se défende. Nous étions en état de légitime défense (...). Ce jour-là, il y a eu des voitures cassées (Dolumbia, op.cit.). Dans le cas d'espèce, les violences contre les actes relèvent à la fois d'une réaction pulsionnelle non maîtrisée (jet de pierres) et d'un acte criminel (destruction des biens publics). Relativement aux étudiants, il faut noter une forme de banalisation de la violence à l'encontre des forces de l'ordre. Comme s'ils jouissaient d'un blanc-seing, certaines réactions étudiantes, au-delà d'un déni de la légalité et de la légitimité de l'agent, tendent à établir une autorité parallèle, la leur, avec leurs propres règles. En effet, empruntant la rue comme caisse de résonance, les étudiants manifestants ont tendance à amplifier la représentativité de leurs revendications, tout en se convaincant que l'usage de la violence, même résiduel, est un moyen d'expression légitime.

B. Sécurité publique

Menées de jour comme de nuit, les patrouilles de police constituent une des formes les plus connues des activités policières. Cette méthode dissuasive vise de façon générale la surveillance des endroits potentiellement criminogènes. Cette mobilité permet aux agents d'agir selon les circonstances et mettre hors d'état de nuire les criminels. Lors de ces opérations, les agents de police sont parfois pris pour cible, comme en témoigne l'exemple suivant : « Nos patrouilles ont permis de mettre la main sur de nombreux délinquants et d'éviter certaines agressions. Car, les bandits très souvent à la vue de nos véhicules de patrouille prennent la fuite. Mais, il faut aussi dire que les opérations de patrouille comportent des risques d'agression parce qu'il arrive que les bandits nous opposent une résistance farouche avec des armes lourdes. Plusieurs de nos collègues ont été blessés dans ces conditions, certains mêmes ont perdu la vie dans ces affrontements avec les criminels ».

Retenons donc que si les actions préventives de patrouilles de la police dans la ville d'Abidjan s'avèrent efficaces dans la lutte contre le grand banditisme, il n'en demeure pas moins qu'elles exposent les agents de police à une violence instrumentale, qui pourrait se résumer dans l'expression "les risques du métier". Le choix de résister à son interpellation ou de faire usage d'armes à feu contre le policier constitue pour du criminel, un moyen de réaliser l'infraction avec la conscience que cette violence aggravera sa situation.

Selon les enquêtés, les violences faites aux agents de police se produisent également durant d'autres types d'intervention : « L'arrivée des agents commis à la tâche de déguerpissement suscite généralement de l'énervement chez les commerçants qui usent de la violence verbale et/ou physique pour empêcher la destruction de leur installation. Et ce sont de vraies batailles que se livrent les parties : d'un côté, les commerçants qui tentent par tous les moyens y compris par la force, d'empêcher la destruction de leurs installations, et de l'autre, les agents de police qui sont tout aussi déterminés à remplir leur mission. L'usage de la violence dans ces types d'opération est courant, mais le cas d'Abobo en octobre 2012 est assez exceptionnel avec des coups de feu tirés par des commerçants, ayant fait un mort du côté des forces de l'ordre et seize blessés (militaires et civils) par balle et par jets de pierres ». Dans cet exemple où transparaît l'interactivité des acteurs, une banale opération de récupération d'un espace illégalement occupé, se trouve confrontée à de la résistance. A la violence légitime des agents dans l'exécution de leur mission, s'oppose une violence protectrice du commerçant de ses biens. « Cette violence n'est pas alors une simple péripétie du travail policier, mais s'apparente plutôt à une réalité toujours menaçante, génératrice d'incertitude et de tension » (Dieu, op.cit.). Il apparaît donc clairement que la liberté de manifester est une « liberté précaire dans son principe et fortement encadrée quant à sa pratique » (Hubrecht, 1989).

Il importe aussi d'ajouter qu'aucune opération de police ne met l'agent à l'abri d'éventuelles violences. Il en est ainsi des arrestations de suspects au cours desquelles le délinquant oppose une résistance parfois violente.

Relativement à la circulation automobile dans le développement des pays dont l'importance n'est plus à démontrer, un rapport de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (8-10 octobre 2007), a montré que la mobilité automobile représente environ 90 % du trafic interurbain et inter-États. Elle constitue l'un des éléments indispensables à la croissance, au développement socioéconomique, à la facilitation des échanges, à la circulation des biens et des personnes. En Côte d'Ivoire, et principalement dans le district d'Abidjan, l'Office de la Sécurité Routière (OSER, 2019) estime à 7 millions les usagers quotidiens des transports urbains. Dans le souci de lutter contre les entraves à la fluidité routière, une Unité de Régulation de la Circulation (URC) a été créée au sein de la police. Ces agents qui sont au contact des automobilistes, sont exposés à des actes de violence. Ainsi, «Le vendredi 26 janvier 2018, aux feux tricolores d'un centre commercial, habituellement embouteillé, une altercation a éclaté entre le député Y. T. et un agent féminin de police affecté à la circulation sur ces lieux. L'agent, sergent-chef de police, aurait affirmé avoir reçu une gifle. Les éclats de voix ont alors attiré les passants» (Jeune Afrique, du 30 Janvier 2018). La gifle est constitutive d'un acte de violence et voie de fait sur agent investi de l'autorité publique. Quant à la qualité de parlementaire, elle devient une circonstance aggravante. Sur les routes tout comme avec les étudiants, la violence sur agent semble être une forme de pratique admise car restant parfois sans suite au regard de la qualité de l'agresseur. Cet autre exemple vient corroborer cette assertion: «Le 31 janvier 2013, aux environs de 16h, le nommé S.D.A ex-combattant a administré des coups et blessures à la policière R.A.M en service à l'unité de régulation de la circulation (URC) et désigné ce jour pour réguler la circulation au carrefour Aboussouan à Treichville (...). Suite aux coups et blessures reçus, elle a perdu connaissance. Admise à l'hôpital pour des soins, elle s'en est sorti avec trois points de suture sur la tête» (Rapport de permanence centrale de la préfecture de Police d'Abidjan du 6 janvier 2013 à septembre 2014).

Pour Rossi et Cario (2013), une agression, même considérée comme peu grave par un juriste ou un criminologue, peut déclencher des troubles diffus et persistants allant de somatisations immédiates (sueurs, tremblements, nausées, maux de tête) à des troubles plus graves. Et il s'agit au quotidien des répercussions qui ne sont ni analysées, ni prises en compte dans les conséquences des violences.

Les activités de régulation routière apparaissent aux yeux des enquêtés comme une des opérations les plus périlleuses. Et l'un des facteurs aggravants de ces incivilités et violences physiques contre agents assermentés est la posture de l'agent qui ne dispose pas d'armes à feu (depuis la crise postélectorale de 2011), ni d'aucun moyen de dissuasion. Se trouvant ainsi exposé sans possibilité de renfort, il est à la merci des menaces d'individus parfois incontrôlables comme les personnels des gbaka et woro woro. Pour ces individus, exercer des violences sur les agents apparaît un droit face à une corporation dont ils ont tant à reprocher. Les faits de tracasseries routières qui fut l'objet d'un article précédent, viennent renforcer cette appréhension sans pour autant en constituer une justification : la circulation routière a besoin de régulation et le policier, d'une protection dans l'exercice de sa fonction.

Enfin, dernier élément qui sera analysé, est cela la mise hors d'état de nuire des délinquants. Le travail de la police judiciaire consiste à rechercher les auteurs des crimes commis en vue de leur arrestation. L'ensemble de ces investigations constitue l'enquête. Généralement, ces enquêtes de police portent sur les vols à main armée visant les domiciles, les commerces, les véhicules, les agressions, etc. « Appréhender un suspect qui est impliqué dans des vols à main armée, des agressions n'est toujours pas chose aisée. Il faut mener des investigations pour le localiser, afin de le neutraliser ou l'interpeller. Mais, il arrive que lors de son interpellation, ce criminel oppose une farouche résistance. Dans ce cas de figure, l'affrontement est inévitable et les risques d'agressions réciproques sont réels. J'avais un ancien collègue du nom F.G. qui a reçu une balle au bras pendant une arrestation d'un suspect dans la commune d'Abobo »; « Plusieurs policiers ont été victimes de violences pendant des opérations d'arrestation de suspects. Ces différents actes de violence contre les forces de l'ordre doivent amener nos supérieurs hiérarchiques à renforcer les mesures de pour mieux protéger les policiers pendant ces interpellations de suspects qui sont devenues de plus en plus dangereuses ». Tels sont les récriminations des agents qui nécessitent des réponses appropriées en termes de formation, d'équipement et de sanction des auteurs de ces violences.

V. Conclusion

Les résultats de l'étude confirment l'existence de violence envers les agents de la force publique; violences qui ont lieu lors d'événements dynamiques (maintien de l'ordre, arrestations de suspects, régulation de la circulation, les patrouilles et les interventions de la police) au cours desquels, les jeux d'acteurs, agresseurs – victimes peuvent s'inverser au regard des circonstances et de la dynamique situationnelle. Ces résultats viennent conforter les travaux de Dombia (op. cit, 2) qui soutiennent que cette interaction est un élément fondamental de l'émergence des violences contre les agents de police. Elles sont construites par les acteurs autour d'un processus d'interaction. Cependant, les travaux de Debarbieux (op.cit:3) appliqués à notre approche concernant la prise en compte de la dimension interactionniste des auteurs de violence font ressortir que l'interaction entre ces auteurs ne se construit pas de façon autonome et indépendante par rapport à la société qui définit les modèles et les références sociaux. A travers le modèle interactionniste, il est possible d'envisager le positionnement dans la structure sociale comme une composante importante qui peut entrer en interaction avec les vulnérabilités individuelles (Dupéré & al 2007). Les phénomènes sociaux n'ayant pas leur signification en soi, ils sont construits par les acteurs au cours d'un processus d'interaction. Le cadre de l'interactionnisme symbolique ne se réduit donc pas à la seule communication verbale; les communications non verbales qui comportent les gestes, les postures du corps et les mimiques du visage, etc., constituent des éléments fondamentaux de cette interaction.

La typologie de ces violences montre qu'elles sont constituées de violences verbales, physiques, et psychologiques. Elles impliquent divers auteurs dont les principaux sont : les syndicalistes, les auxiliaires des transports, les usagers de la route, les commerçants, les policiers, les hommes politiques et les délinquants. Les jeunes agents, tous grades confondus dont l'âge se situe entre 24-32 ans, se retrouvent plus que d'autres au rang des victimes. Il en est de même pour le personnel féminin, bien qu'elles ne soient spécialement visées.

Il convient cependant de prendre les résultats de cette étude avec des précautions car elle souffre de quelques faiblesses. En effet, la technique d'échantillonnage utilisée (par jugement ou a priori) a permis d'opérer un choix d'individus basé sur leurs compétences ou leur représentativité. Etant donné que ce type d'échantillon est lié à l'appréciation du chercheur, il ne nous permet pas de généraliser les résultats. En outre, le fait de n'avoir pas pu interroger les populations de certains quartiers des communes d'Abidjan pour l'étude, a pu influencer sur la fiabilité de certains résultats. Cependant, la diversité des catégories sociales enquêtées atténue ces limites.

En définitive, s'il y a lieu de mieux protéger les policiers, cela passe par l'amélioration de l'équipement avec des dotations en gilets pare-balles. Relativement à la réaction policière face aux violences, la question de la légitime défense doit être appréciée et appliquée avec discernement.

Bibliographie

Ouvrages :

- Born M. et Glowacz F. (2014). *Psychologie de la délinquance*, Louvain-la-Neuve, De Boeck.
- Brodeur J. P. (2003). *Les visages de la police*, Montréal, PUM.
- Cortoni F et Longpré N. (2013). Comprendre la psychologie de la violence, in Cusson et al. (2007). *Traité des violences criminelles*, Montréal, Hurtubise.
- Crizoa H. (2010). *La violence dans le milieu des transports en commun privés à Abidjan*, Thèse unique de Doctorat de Criminologie, Option Sociologie criminelle, UFR Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny.
- Cusson M. (2007). De l'action de sécurité, in Cusson et al., *Traité de sécurité intérieure*, Montréal, Hurtubise HMH Itée.
- E. (2001). *La violence en milieu scolaire: Dix approches en Europe*. Paris : ESF.
- Braud P. (1993). *La violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Paris, L'Harmattan.
- Dufrenne M. (1977). *Subversion – Perversion*, Paris, PUF.
- Doumbia N. Y. (2016). *Quand la manifestation tourne à l'émeute, les affrontements violents entre forces de l'ordre et manifestants en Côte d'Ivoire* Thèse de doctorat, Ecole de criminologie, Université de Montréal.
- Favre P. (1990). Nature et statut de la violence dans les manifestations contemporaines, *Les Cahiers de la Sécurité*, n°1.
- Freund J. (1965). *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Seuil.
- Fromm E. (1975). *La passion de détruire*, Paris, Laffont.
- Hubrecht H. G. (1990). Le droit français de la manifestation, in Favre P (dir.) *La manifestation*, Paris, Presses de la FNSP.
- Gaumont J. C. (2011). *Violence contre les policiers : Comprendre l'évolution du taux de voies de fait contre les policiers au Canada*. École de Criminologie, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal

- Human Rights Watch. (2011). *Ils les ont tués comme si de rien n'était*. New York.
- Légal J-B. et Delouvee, S. (2008). *Stéréotypes, préjugés et discrimination*. Paris, Dunod.
- Loubet Del Bayle J.L. (2006). *Police et politique : Une approche sociologique*, Paris, L'Harmattan.
- Loubet Del Bayle J.L. (2007). Sécurité et contrôle social, in Cusson et al (2007), *Traité de sécurité intérieure*, Montréal, Hurtubise HMH Itée.
- Mairie d'Adjamé. (1999). *Diagnostic de l'insécurité dans la commune d'Adjamé*.
- Michaud Y. (1978). *Violence et politique*, Paris, Gallimard.
- OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) (2012). *Rapport de mission en République de Côte d'Ivoire*.
- OMS (Organisation Mondiale de la Santé) (2002 & 2004). *Rapport sur la Santé dans le monde*, Genève.
- ONU CI (Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire). (2010). *Rapport sur les violations des droits de l'homme liées aux événements de février*.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) (2014). *Diagnostics et plans d'amélioration des quartiers précaires des 13 communes du district d'Abidjan*. République de Côte d'Ivoire, UVICOI, Cities Alliance.
- PNUD (2015). *Obstacles à la cohésion sociale et dynamiques de violence impliquant les jeunes dans l'espace urbain, les voix des populations des communes d'Abobo, Treichville et Yopougon dans le district d'Abidjan*.
- Rapport de permanence central 6 de la préfecture de Police d'Abidjan* publié du Janvier 2013 à Septembre 2014.
- Rocare (2007). *Côte d'Ivoire : crises et violence en milieu universitaire ivoirien, impact sur les valeurs de l'université*.
- Ricoeur P. (1967). *La violence*, Paris, éd. Desclée de Brouwer.
- Rossi C. et Cario R. (2013). Conséquences, répercussions, effets des violences criminelles pour les victimes et leurs proches. in Cusson & al (2007), *Traité des violences criminelles*, Montréal, Hurtubise.
- Stevens D.J. (2008). *Police Officer Stress: Sources and Solutions*. Upper Saddle River, NJ: Pearson Education.
- Tedeschi J.T. et Felson R. B (1994). *Violence, Aggression and coercitive Actions*, Washington DC, American psychological Association.
- Toure I. et Kouame N. (1994). La violence urbaine en Côte d'Ivoire : le cas de la ville d'Abidjan. in *Urban violence in Africa* (South Africa, Côte d'Ivoire, Nigeria) IFRA, IBADAN.
- UNODC (Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime) (2012). *Rapport mondial sur les drogues*, New York.
- Wilson J. Q. et Kelling G. L. (1990). *Broken Windows: The police and neighborhood safety*, The Atlantic.

Articles :

- Duperé V., Lacourse E et al. (2007). Affiliation to youth gangs during adolescence: The interaction between childhood psychopathic tendencies and neighborhood disadvantage in *Journal of abnormal child psychology*, 35, Berlin, Allemagne, Springer Science + business media, pp. 1035 – 1045.
- Fayard A. et Fortin J. (2012). Stigmatisation : quel impact sur la santé ? *Revue La Santé de l'Homme*. n°419-mai-juin. p. 52.
- Jacobs D. et Carmichael J. T. (2002). Subordination and violence against state control agents: Testing political explanations for lethal assaults against the Police. *Social Forces*, 80, pp. 1223-1251.
- Steck J.-F. (2006). La rue africaine, territoire de l'informel ? *Flux*, n°66-67, pp. 73-86.
- Yebouet B. H. (2004). Les tracasseries policières sur les routes de Côte d'Ivoire : le cas d'Abidjan, Genève, *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique (RICPTS)*, Polymédia Mechtry (sept. 2004).
- Yebouet B. H. (2006). L'image de la police dans l'opinion ivoirienne, Abidjan, *Revue Africaine d'Anthropologie et de Sociologie*, pp. 14 – 28.

La décision d'analyser une trace dans l'enquête : étude empirique des traces biologiques dans les cas de vol avec violence

Par Sonja Bitzer¹⁻², Olivier Ribaux²,
Eric Lock³, Nicola Albertini⁴ et Olivier Delémont²

Résumé

Afin d'élargir notre connaissance et compréhension des étapes de décision dans l'enquête judiciaire, nous avons commencé par évaluer la décision d'analyser une trace et les facteurs impliqués dans cette étape de décision. Cette dernière s'inscrit dans le processus d'enquête criminelle, englobant une multitude d'étapes de décision et de triage. En considérant les cas de vol avec violence survenus dans le canton de Vaud, Suisse, en 2012 et 2013, nous avons étudiés les facteurs influençant la décision de transmettre pour analyse (établissement du profil génétique) les traces biologiques, prélevées directement sur les lieux ou sur des objets qui s'y trouvaient. Par une analyse d'arbre décisionnel, cinq dimensions de facteurs ont été évaluées : stratégique, situationnelle, physique, criminelle et d'utilité.

Chaque catégorie de facteurs influence la décision d'analyser une trace biologique. Les informations disponibles avant l'analyse, comme le fait qu'un résultat exploitable (un profil génétique qui se prête à la comparaison) est déjà disponible dans l'affaire ou qu'un suspect a été identifié par l'enquête traditionnelle, sont des critères importants pour la décision d'analyser une trace. La matrice de la trace, facteur souvent considéré dans les directives des services de police scientifique, ne s'est pas avérée être un facteur déterminant de la décision d'analyser une trace. Cette observation est symptomatique de la difficulté de résumer la prise de décision d'analyser une trace par l'application de directives générales. Cette décision est influencée par de multiples facteurs dont l'alliage, au cas par cas, est fortement dépendant du contexte et des informations disponibles.

Mots clés : Science forensique ; Triage ; Utilité ; Processus décisionnel.

Abstract

In order to broaden our knowledge and understanding of the decision-making stages in a criminal investigation, we began by assessing the decision to analyse a trace and the factors involved in that decision-making step. The latter is part of the criminal investigation process, encompassing a multitude of decision and triaging steps.

Considering robbery cases that occurred in the canton of Vaud, Switzerland, in 2012 and 2013, we studied the factors influencing the decision to submit biological traces, taken directly from the scene or from sampled objects, for analysis. Through decision tree analysis, five dimensions of factors were assessed: strategic, situational, physical, criminal and utility.

¹ Université catholique de Louvain, Faculté de droit et de criminologie, Louvain-la-neuve, Belgique.

² Ecole des Sciences Criminelles, Université de Lausanne, Batochime, Lausanne, Suisse.

³ Police Cantonale Genevoise, Brigade de Police Technique et Scientifique, Genève, Suisse.

⁴ Police Cantonale Vaudoise, Service d'Identité Judiciaire, Lausanne, Suisse.

Each category of factors played a role in the decision to analyse a biological trace. Information available prior to the analysis, such as whether a usable result (a comparable profile) is already available in the case or whether a suspect has been identified by the traditional investigation, is important to the decision to analyse a trace. The matrix of the trace, a factor often considered in forensic service guidelines, was not significant to the decision to analyse a trace. The decision to analyse a trace in the first batch of analysed traces is very complex; a large number of variables were considered in the decision tree. In conclusion, the decision to analyse a trace is highly complex, context-dependent, situation-limited and case-specific.

Keywords : Forensic science; Triaging; Utility; Decision process.

1. Introduction

Dans un climat général prônant une maîtrise des dépenses et une rationalisation des ressources, tous les acteurs du système judiciaire – police incluse – se retrouvent en position de devoir justifier les moyens mis en œuvre. Les démarches forensiques n'échappent pas à cet examen, ce qui explique certainement les différentes études qui ont été menées avec pour objectif l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience des procédures d'exploitation des traces matérielles actuellement en place. La majorité des études a adopté une perspective centrée sur la mesure de l'impact de la science forensique sur le dernier maillon de la chaîne judiciaire, le procès pénal. Considérant les différents filtres menant à cette finalité – les étapes d'arrestation, de mise en accusation et de condamnation – ces études débouchent sur des conclusions peu reluisantes. Perçue au travers de ce carcan, l'influence de la science forensique sur le processus judiciaire apparaît très minime (rôle dans les cas d'homicide (Brodeur 2005)), voire inexistante en ce qui concerne les condamnations par exemple (Peterson et al. 2010). Néanmoins, comme l'ont suggéré certains auteurs, ces études traduisent une perception réductrice des nombreuses contributions que la science forensique apporte, en particulier dans les phases initiales d'enquête. Contraintes par une conception restrictive de la définition, du rôle et, par conséquent, de l'impact de la science forensique, ces études échouent dans leur prétention à donner une image complète de l'utilité de la science forensique dans la chaîne pénale (Bitzer, Margot, et Delémont 2019; Crispino et al. 2019).

En élargissant l'étude de l'apport de la science forensique, notamment à la phase de l'enquête, d'autres dimensions de contribution sont dévoilées. Ceci suppose de considérer le rôle joué par la science forensique dans toutes les facettes du processus judiciaire, en commençant par la prise en compte de l'investigation de scène d'infractions comme source primaire de la démarche forensique. On constate alors que la science forensique nourrit plusieurs

canaux d'information, à différentes étapes du processus judiciaire, et qu'elle contribue à une vision globale de la criminalité, au-delà de l'investigation des événements singuliers qui la composent (Ribaux 2016; Delémont et al. 2018). Cette perspective se fonde sur la prise en compte de la science forensique au travers de son élément central – la trace – comme vecteur d'information pour comprendre le déroulement des événements et inférer sur les éléments constitutifs de l'infraction (Margot 2014).

2. Le processus décisionnel et les facteurs influençant les différentes étapes

2.1 Processus décisionnel

Plusieurs modèles du processus d'investigation criminelle ont été décrits et formalisés, en particulier par Kind (1994) et Brodeur (2005). Bien que sensiblement différents dans leurs détails, ces modèles convergent sur un point en distinguant différents temps dans le processus d'investigation. Brodeur, décrit les étapes (1) d'identification de l'auteur, (2) de localisation de celui-ci et (3) de structuration des éléments de preuves. Kind (1994) quant à lui sépare le processus judiciaire en trois chapitres : (1) le problème de trouver, (2) la préparation pour le procès, et (3) le problème de prouver. Il associe à chacun de ces temps une prédominance d'une forme de raisonnement différente débouchant sur des mesures et des risques différents. Ces modèles sont indéniablement utiles pour comprendre les enjeux d'une investigation criminelle et pour illustrer le fait qu'une enquête ne doit pas se concevoir comme un processus continu et uniforme. Ils permettent aussi de saisir les différentes contributions que les informations découlant de l'exploitation des traces matérielles peuvent apporter. Mais ils ne transcrivent qu'imparfaitement la cascade des décisions qui conditionnent l'obtention de cette information véhiculée par les traces.

Une perspective complémentaire aux deux modèles susmentionnés a dès lors été proposée, en s'appuyant sur l'observation de la pratique de la science forensique dans le processus judiciaire d'un canton suisse romand. Cette perspective se base sur les étapes du processus décisionnel inhérent à l'application de la science forensique dans le cadre d'investigations criminelles, permettant ainsi l'étude des différents facteurs guidant chacune des étapes (Bitzer et al. 2016; Bitzer 2016). Ce processus peut être séparé en une série de points de décision, liés voire imbriqués entre eux :

1. La décision d'intervenir sur la scène d'investigation
2. La décision d'investiguer la scène de crime et de rechercher des traces
3. La décision de prélever des traces
4. La décision d'analyser les traces
5. La décision d'utiliser l'information des traces dans l'enquête
6. La décision de colliger l'information des traces dans une banque de données
7. La décision d'utiliser l'information des traces au procès

La *décision d'intervenir* sur les lieux d'une possible infraction intervient avant même l'étape d'investigation de scène de crime. Une fois qu'un événement a été porté à la connaissance de la police, les premiers intervenants des forces de l'ordre avisent (ou non) le service de police scientifique qui décide alors s'il y a lieu de procéder à l'investigation de la scène de crime ou si des objets potentiellement porteurs de traces peuvent être prélevés directement par les premiers intervenants et transmis au laboratoire de la police scientifique. Cette décision est souvent dictée par des arguments de nature stratégique – la gravité du cas, les ressources disponibles, etc. – ou par la compréhension de la situation par les premiers intervenants.

En cas d'intervention sur les lieux, la *recherche de traces* par le service de police scientifique correspond à une démarche active. Cette étape requiert une capacité cognitive reposant sur l'observation des lieux et sur la compréhension des dimensions situationnelle, criminelle et physique des traces (Delémont et al. 2012; Delémont, Lock, et Ribaux 2014; Ribaux 2014; Delémont et al. 2018).

La recherche de traces débouche dans l'idéal sur la détection de traces. Elle peut se limiter à certains types de traces, ces dernières étant particulièrement pertinentes par rapport à une typologie de faits – p.ex. la recherche de résidus de tirs n'est réalisée que dans des événements impliquant l'utilisation d'armes à feu – et souvent dans les faits considérés moins graves, la recherche de trace a tendance à se limiter aux traces digitales, biologiques et traces de semelle. Outre ce facteur managérial, la détection de traces qui implique la reconnaissance et l'anticipation de leur possible présence, est conditionnée par des éléments liés à la personnalité des investigateurs de scène de crime, à leur formation et à leur expérience (Julian et Kelty 2009; Kelty et Julian 2010, Hazard 2014).

Une fois une trace détectée, la décision suivante consiste à savoir si elle est *prélevée*. En général, les facteurs qui guident cette étape sont les ressources disponibles en termes de temps et matériel, ainsi que la motivation des intervenants (Ribaux et al. 2010; Girod, Champod, et Ribaux 2008). Pour les traces visibles, l'examen visuel de la trace fournit un premier élément qui oriente la décision de prélèvement. En effet, une première appréciation de la qualité de la trace, et par extension de la qualité de l'information qu'elle véhicule, est effectuée, et elle influence la décision de la prélever (ou non). Une fois documentée et prélevée, la trace doit être correctement protégée afin de préserver la continuité des moyens de preuve (conditionnement, étiquetage, etc.).

La prochaine étape de décision considère la question *d'analyser une trace*. Parmi toutes les traces prélevées, un tri peut intervenir : certaines traces sont envoyées pour analyse à un laboratoire externe, d'autres sont analysées au sein du service de police scientifique, et d'autres encore ne sont pas analysées et sont archivées. Une étude de la littérature nous indique que plusieurs facteurs ont un impact sur cette décision. Certaines études tendent à indiquer que les facteurs influençant la décision de procéder (ou non) à l'analyse d'une trace sont souvent définis par le biais des directives stratégiques qui s'appuient sur les caractéristiques physiques de la trace, la qualité supposée de la trace et la matrice sur laquelle elle a été prélevée (Mapes et al. 2016; Milon et Albertini

2013; Baechler 2016). D'autres études montrent que les informations disponibles dans le dossier sont prises en compte lors de cette étape de décision. En effet, la possibilité de confirmer l'implication d'un auteur préalablement connu constituerait le principal critère de décision pour procéder à l'analyse d'une trace prélevée (Baskin et Sommers 2010; Horvath et Meesig 1996; Ramsay 1987). Par extension, le fait qu'aucun suspect n'a encore été identifié constituerait la raison principale justifiant de ne pas analyser une trace (Ritter 2013; Strom et Hickman 2010). Une certaine pratique actuelle tendrait donc à considérer l'analyse d'une trace dans une optique purement confirmatoire. L'utilisation de l'information véhiculée par la trace dans l'enquête ou à des fins judiciaires, par la confirmation de l'implication d'une personne, est étroitement liée à la question d'analyser une trace ou non. Ainsi nous stipulons que l'anticipation de son utilisation postérieure guide cette décision. Certaines traces sont utilisées comme moyen de preuve au moment du procès, alors qu'elles et d'autres peuvent être utilisées à d'autres fins comme celle de renseignement, que ce soit pour créer des liens ou trouver d'autres traces (Ribaux, Crispino, et Roux 2015). La décision concernant l'utilisation de la trace dépend ainsi énormément du système d'intégration de la science forensique dans le processus judiciaire, de la potentielle contribution qui lui est attribuée, et des échanges d'information qui en dépendent (Williams 2004).

S'en suit la décision de *colliger l'information* concernant la trace dans une mémoire structurée afin de l'utiliser à des fins de renseignement. Cette exploitation peut être appliquée autant dans une perspective réactive que proactive. L'évolution d'une approche principalement réactive, qui soutient et renforce l'investigation criminelle, vers une approche proactive qui permet d'alimenter des stratégies, des opérations et des tactiques, et de soutenir le processus décisionnel à chaque étape de l'organisation, conduit à une redéfinition de la science forensique incluant le renseignement forensique (Ribaux, Crispino, et Roux 2015). La décision de colliger l'information concernant la trace ne peut déployer ses bénéfices que si une culture du renseignement forensique est mise en place auparavant (Raymond et Julian 2016). Pour ce faire, l'utilisation de l'information provenant de la trace ne doit pas exclusivement être concentrée sur la structuration de preuves pour le tribunal, mais aussi sur la production de renseignement servant à différents niveaux de prise de décision en matière de sécurité (stratégique, opérationnelle et tactique) (Morelato et al. 2014).

L'étape finale consiste en l'utilisation de la trace au niveau du procès. Les indices utilisés à ce niveau en tant que preuve ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux utilisés au niveau de l'investigation. Dans la phase d'investigation, la valeur probante des indices ainsi que les standards de qualité, en termes de questions liées à l'accréditation, ne doivent pas satisfaire au même critère qu'au moment du procès. Certaines traces, comme par exemple les traces de semelle, fournissent des informations – cheminement, marque de chaussure, ... – qui peuvent être utiles lors de l'enquête, sans pour autant que la valeur probante de cet indice soit évaluée, alors que cette information ne sera plus reprise lors de la structuration du dossier à des fins de présentation au procès.

2.2 Dimensions de connaissances

Afin de comprendre les enjeux inhérents aux trois premiers points de décisions, Ribaux et ses collègues (2010) ont proposé une formalisation des différents facteurs qui les influencent sous la forme d'un modèle comprenant quatre strates : la dimension stratégique, les répétitions criminelles, l'analyse de la situation et l'environnement physique. Une cinquième dimension – l'utilité de l'indice – a par la suite été suggérée dans le cadre de la décision d'analyser une trace ou non (Bitzer et al. 2016).

2.2.1 Dimension stratégique

La dimension stratégique constitue le cadre général dans lequel s'inscrit le processus d'enquête. Elle englobe tous les facteurs extrinsèques aux faits investigués, mais qui influencent son enquête. En fonction du contexte général, la dimension stratégique regroupe notamment plusieurs sphères : (1) le cadre juridique, qui dicte les règles formelles guidant l'enquête et détermine la gravité perçue de l'évènement ; (2) la stratégie politique, qui définit les questions et les priorités en matière de sécurité ; (3) la stratégie policière, qui met l'accent sur les stratégies et les activités des organes chargés de faire respecter la loi ; et (4) les aspects managériaux, y compris les décisions et les contraintes, liés aux ressources disponibles, à la charge de travail et à la possibilité d'organiser l'investigation des lieux.

2.2.2 Dimension criminelle

La dimension criminelle peut influencer les différentes étapes du processus forensique d'exploitation des traces. La connaissance et la compréhension de la structure et des tendances actuelles de la criminalité fournissent des informations qui peuvent orienter la perception de la gravité du cas à investiguer (Resnikoff et al. 2015), et par conséquent amener à y assigner davantage de ressources. De plus, le fait de potentiellement rapprocher un cas d'une série connue peut orienter le choix des traces à rechercher sur les lieux, en prenant en compte les informations obtenues sur les cas antérieurs pour maximiser la plus-value d'informations, tout en minimisant les redondances.

2.2.3 Dimension situationnelle

Cette dimension de connaissance repose sur la mise en évidence d'opportunités créées par le triangle « environnement – délinquant – cible », en dévoilant les interactions physiques découlant de ces opportunités. Il s'agit donc pour l'investigateur de tenter de capter les contraintes et obstacles que l'auteur de l'action a dû surmonter pour commettre son méfait, et de reconstruire les faits en raisonnant sur les événements passés, ou plutôt de la compréhension que l'investigateur a du déroulement des faits.

2.2.4 Dimension physique

Les connaissances scientifiques relatives à la typologie des traces et à la nature des informations qu'elles véhiculent jouent évidemment un rôle central

dans le processus d'exploitation des traces. Cette dimension de connaissance repose sur deux aspects : (1) la science des traces, c'est-à-dire les différents types de traces, leur production, genèse et survie sur les lieux du crime, compte tenu entre autres de leur transfert et de leur persistance, des problèmes de contamination, et (2) les moyens techniques permettant de les rechercher, de les détecter, de les documenter et de les prélever.

2.2.5 Utilité de l'indice

La notion d'*utilité de l'indice* introduite par Bitzer et ses collègues trouve sa source dans la clarification des concepts de trace, indice et preuve. La *trace* constitue un témoin silencieux de l'activité, un vecteur d'information (Margot 2014). L'information obtenue de la trace – *l'indice* – est la base du processus de reconstruction d'évènements. La *preuve* est un autre état de ce même objet, et par son évaluation par un juge, elle devient mesurable et un lien avec le cas est nécessaire (Hazard et Margot 2014). La notion d'utilité fait référence à l'information obtenue de la trace (l'indice) ; cette dernière doit remplir trois conditions (Soergel 1994): (1) Elle doit être liée au cas en question, (2) être compréhensible par l'utilisateur, et (3) également amener un éclaircissement sur une question du cas, sans être redondant. Autrement dit, l'indice doit amener une *information nouvelle* qui contribue à l'avancement du cas. Ce dernier aspect est particulièrement important. Le simple fait qu'une information soit nouvelle n'est pas suffisant pour amener un supplément de valeur ajoutée au cas ; l'identification d'un même suspect par une trace digitale et une trace biologique est redondante si l'identité de la source est la seule utilité considérée. Cette information doit être obtenue – si possible – de manière efficiente, et sans redondances. Ainsi, l'utilité de l'indice dans le contexte d'un même cas dépend du potentiel d'information de la trace elle-même, et en même temps, de l'information déjà existante, par exemple fournie par d'autres sources ou issue d'informations provenant de l'investigation policière (Delémont et al. 2012; Delémont, Lock, et Ribaux 2014; Ribaux 2014; Delémont et al. 2018). Dans l'étude empirique que nous avons réalisée, cette dimension se traduit en plusieurs variables : les informations connues préalablement concernant l'identification d'un suspect, les analyses effectuées, les résultats et les identifications obtenus avant l'analyse de la trace considérée.

3. Buts de la recherche

La décision d'analyser une trace est une étape de décision dans le processus d'exploitation des traces dans l'investigation. Le processus dans lequel s'inscrit cette décision n'est pas purement linéaire, néanmoins, les premières étapes constituent des étapes de filtrage.

Une scène de crime non investiguée ou sans recherche de trace effectuée ne peut être source de traces ayant un impact sur une des dimensions de

contribution, que ce soit investigatif, judiciaire, de renseignement. Un tri latent et implicite intervient souvent lors de ces premières étapes : les scènes de crimes sur lesquelles aucune intervention n'est effectuée ou sur lesquelles aucune trace n'est recherchée ne peuvent donc pas constituer une source de traces et la science forensique se voit donc refuser la possibilité d'une contribution postérieure dans le processus judiciaire (Baylon 2012; Ribaux et al. 2010). Ces cas ne doivent donc pas être pris en compte lorsque la contribution de la science forensique est évaluée.

Il s'agit donc de comprendre comment les traces sont utilisées et à quoi elles servent dans le processus judiciaire. En considérant la décision d'analyser une trace, l'étude se concentre sur l'ensemble fermé des traces prélevées sur les lieux, le suspect et la victime. Le but est de décomposer les facteurs ayant participé à la décision d'analyser ou non une trace, et de permettre une pondération de leur influence respective.

4. Données et méthodes

4.1 Données

La présente étude porte sur les traces biologiques prélevées dans les cas de brigandages (vols avec violence) survenus dans le canton de Vaud, Suisse, en 2012 et 2013. Plus précisément, ce sont les cas enregistrés dans la banque de données du service de police scientifique de la police cantonale vaudoise (Brigade de police scientifique) ayant au moins une trace biologique prélevée qui ont été étudiés. Les brigandages peuvent correspondre à des événements de nature diverse, impliquant plus ou moins de violence. Il peut s'agir par exemple d'un vol avec violence (vol à l'arraché) commis dans la rue ou du brigandage armé d'une bijouterie. Ces cas ont été choisis comme situations intermédiaires entre les cas de cambriolages (infractions les plus fréquentes), pour lesquels le tri principal des traces biologiques est effectué pendant la recherche et le prélèvement des traces (souvent 1-2 traces prélevées sur les lieux), et les cas d'homicides (infractions les plus graves), où l'investissement en termes de ressources est conséquent, et pour lesquels la recherche, la collecte et l'analyse des traces sont faites de manière systématique, sous l'influence de la gravité des cas. Comme susmentionné, la contingence des traces est définie par la typologie de l'évènement et les procédures du service.

4.2 Méthodologie

La banque de données du service de police scientifique a été consultée : 101 cas de brigandages ont été répertoriés pour la période considérée, ce qui correspondait à un total de 410 traces biologiques prélevées. Les données quantitatives relatives à ces cas ont été extraites et ont été complé-

tées par des données qualitatives obtenues grâce à des entretiens avec les inspecteurs de scène de crime et leur chef, ainsi que par une phase d'observation participante au sein du service de police scientifique concerné. Cette méthodologie mixte a permis d'obtenir une vision plus détaillée et complète du processus décisionnel, améliorant la compréhension des décisions prises.

4.3 Variables

La variable dépendante dichotomique est l'analyse de la trace : il s'agit de savoir (1) si la trace biologique est analysée (encodé comme 1) ou non (encodé comme 0) et (2) si la trace biologique est analysée dans le premier lot (encodé comme 1) ou pas (encodé comme 0) (1). L'analyse d'une trace biologique comprend l'extraction et le séquençage, afin d'en extraire un profil ADN. L'application de test indicatif pour déterminer le type de trace biologique n'est pas considérée comme analyse, par contre cette information est reprise dans les variables indépendantes (i.e. le fait qu'un test a été effectué et le résultat de ce dernier). Les variables indépendantes (voir Tableau 1) ont été distribuées dans les cinq dimensions décrites précédemment. Certaines variables sont spécifiques au cas, d'autres se réfèrent à des caractéristiques de la trace.

Tableau 1 : Description des variables dépendantes. Variables en italique ne sont pas disponibles pour le deuxième modèle (premier lot d'analyses). Pour des raisons de simplicité, le terme « identification » d'un suspect est utilisé. Cependant, il ne doit pas être compris dans le sens évaluatif. Pour les variables nominales, des variables « factices » ont été créées en utilisant les lettres de l'alphabète.

Variable	Type	Spécifique au cas ou à la trace	Description
<i>Stratégique</i>			
Type d'intervention	binaire	cas	Investigation de scène de crime par le service d'identité judiciaire ou objets ramenés par la police
Procureur responsable du cas	binaire	cas	Un procureur est responsable du cas et du coup des analyses des traces biologiques
Groupe d'inspecteurs	nominal	cas	5 groupes d'inspecteurs de scènes de crime au service d'identité judiciaire étudié
Nombre de traces biologiques prélevées	ordinal	cas	Nombre de traces biologiques prélevées enregistrées dans la banque de données de police

Variable	Type	Spécifique au cas ou à la trace	Description
Situationnel			
Type de cible	nominal	cas	Trois catégories : Commerce (p.ex. bijouterie, poste), service (café, bar, restaurant), et privé (appartement, rue, parking)
Caméra de surveillance	binaire	cas	Prédicteur : images de caméra de surveillance disponibles, sans information de la qualité des images
Témoignage	binaire	cas	Prédicteur : témoignage disponible, sans information de la qualité des témoignages
Armé	binaire	cas	Prédicteur : une arme (arme de poing, couteau, ...) a été utilisée
Violence contre la victime	binaire	cas	Prédicteur : la victime a été blessée
Nombre d'auteurs	ordinal	cas	Nombre d'auteurs, d'après la description des faits
Nombre de traces de semelles prélevées	ordinal	cas	Nombre de traces de semelles prélevées enregistrées dans la banque de données de police
Nombre de traces digitales prélevées	ordinal	cas	Nombre de traces digitales prélevées enregistrées dans la banque de données de police
Physique			
Type de trace biologique	binaire	trace	Trace biologique « riche » (sang, salive) ou trace de contact
Test indicatif	binaire	trace	Prédicteur: test indicatif effectué
Matrice de la trace	continu	trace	Fréquence de résultat positif (profil qui peut être utilisé pour comparaison) sur une matrice spécifique dans l'année précédant la décision d'analyse de la trace, compilée des résultats de toutes les analyses des traces biologiques de la banque de données (de tous types de délits)
Criminel			
Lien entre les cas connu	binaire	trace	Prédicteur: lien entre cas connu avant analyse de la trace
Utilité			
Identification du suspect par enquête policière	binaire	cas	L'enquête de police a mené à l'identification du suspect avant l'analyse de la trace
Nombre de traces biologiques analysées avant	ordinal	trace	Nombre de traces biologiques analysées dans le même cas avant la trace en question
Résultat positif disponible	binaire	trace	Résultat positif (profil utilisable pour comparaison) disponible dans le cas avant analyse de la trace en question
Identification disponible par analyse d'une trace biologique	binaire	trace	Identification par analyse d'une trace biologique avant l'analyse de la trace en question, pas nécessairement du suspect
Identification disponible par une autre trace	binaire	trace	Identification disponible par l'analyse d'un autre type de traces avant l'analyse de la trace en question
Identification disponible total	binaire	trace	Identification par trace biologique ou autre type de traces avant analyse de la trace en question
Identification du suspect disponible avant analyse	binaire	trace	Identification du suspect par analyse d'une trace biologique disponible avant analyse de la trace en question

4.4 Stratégie analytique

La classification automatique a été appliquée afin de développer des modèles qui expliquent au mieux le jeu de données. Les modèles de partitionnements récursifs créent des arbres décisionnels qui visent à classer correctement les membres d'une population en les divisant en sous-populations en fonction des variables indépendantes dichotomiques (Kuhn et Johnson 2013). Ainsi les facteurs influençant (1) la décision d'analyser une trace et (2) d'analyser une trace dans le premier lot ont pu être décomposés et une pondération de leur influence respective a pu être déterminée. Ces modèles de classification ont un certain nombre d'avantages, comme la possibilité d'inclure différents types de variables et la résistance à l'influence de valeurs extrêmes ou manquantes. Différents modèles ont été testés et comparés à l'aide de mesures de performance propres aux modèles de classification. La description complète de la stratégie analytique est exposée dans Bitzer et al. (2016) et Bitzer (2016). L'algorithme retenu est le modèle de classification C50. Ce modèle utilise la théorie de l'information pour maximiser la précision et donc minimiser l'erreur de fausse classification. Le gain en information, i.e. les branches les plus homogènes, est mesuré en comparant le gain avant et après nœud de division. Les divisions avec des gains d'information plus importants sont plus attrayantes que celles avec de faibles gains.

Les données quantitatives brutes ont été extraites de la banque de données opérationnelle du service de police scientifique de la police cantonale vaudoise ; elles ont été complétées par des données issues des procès-verbaux des auditions. Le logiciel Microsoft® Excel a été utilisé pour rassembler et codifier les données et le logiciel R® a été utilisé pour le traitement statistique.

5. Résultats et discussions

5.1 Analyse descriptive des données

Le ratio des traces biologiques analysées ($n = 315$) sur le nombre de traces biologiques prélevées ($n = 410$) est de 74%, avec 56% des traces biologiques analysées dans une première série d'analyses ($n = 229$).

La première étape de notre étude a consisté en une analyse statistique descriptive des données brutes pour chacune des variables considérées et pour les deux états de la variable dépendante : toutes les traces analysées et les traces analysées dans un premier lot d'analyse (voir Tableau 2).

Tableau 2 : Statistiques descriptives des nombres de traces analysées et non analysées (N = 410). Deux groupes de variables ont été identifiés comme étant corrélés (indiqués † et #) ; de ces groupes, seules les variables avec (*) sont retenus pour la construction des modèles.

Variable	n	Général		Première série d'analyses	
		Traces analysées n (%)	Traces non analysées n (%)	Traces analysées n (%)	Traces non analysées n (%)
Stratégique					
Type d'intervention					
Investigation de scène de crime	353	258 (73.09)	95 (26.91)	187 (52.97)	166 (47.03)
Objets amenés au laboratoire	57	44 (77.51)	13 (22.81)	42 (73.68)	15 (26.32)
Procureur responsable du cas					
Oui	345	247 (71.59)	98 (28.41)	184 (53.33)	161 (46.67)
Non	65	55 (84.62)	10 (15.38)	45 (69.23)	20 (30.77)
Inspecteur responsable - Groupe					
a	91	79 (86.81)	12 (13.19)	63 (69.23)	28 (30.77)
b	67	31 (46.27)	36 (53.73)	27 (40.30)	40 (59.70)
d	162	113 (69.75)	49 (30.25)	76 (46.91)	86 (53.09)
d	60	53 (88.33)	7 (11.67)	39 (65.00)	21 (35.00)
e	30	26 (86.67)	4 (13.33)	24 (80.00)	6 (20.00)
Nombre de traces biologiques prélevées					
1	36	33 (91.67)	3 (8.33)	33 (91.67)	3 (8.33)
2	48	36 (75.00)	12 (25.00)	31 (64.58)	17 (35.42)
3	27	23 (85.19)	4 (14.81)	20 (74.07)	7 (25.93)
4	12	7 (58.33)	5 (41.67)	3 (25.00)	9 (75.00)
5	34	24 (70.59)	10 (29.41)	23 (67.65)	11 (32.35)
> 5	253	179 (70.75)	74 (29.25)	119 (47.04)	134 (52.96)
Situationnelle					
Cible					
Commerce	163	121 (74.23)	42 (25.77)	91 (55.83)	72 (44.17)
Service	73	53 (72.60)	20 (27.40)	30 (41.10)	43 (58.90)
Privé	174	128 (73.56)	46 (26.44)	108 (62.07)	66 (37.93)
Caméra de surveillance					
Oui	102	71 (69.61)	31 (30.39)	57 (55.88)	45 (44.12)
Non	308	231 (75.00)	77 (25.00)	172 (55.84)	136 (44.16)
Témoignage					
Oui	335	261 (77.91)	74 (22.09)	202 (60.30)	133 (39.70)
Non	75	41 (54.67)	34 (45.33)	27 (36.00)	48 (64.00)
Armé					
Oui	272	190 (69.85)	82 (30.15)	136 (50.00)	136 (50.00)
Non	138	112 (81.16)	26 (18.84)	93 (67.39)	45 (32.61)
Violence contre la victime					
Oui	214	144 (67.29)	70 (32.71)	114 (53.27)	100 (46.73)
Non	196	158 (80.61)	38 (19.39)	115 (58.67)	81 (41.33)
Nombre d'auteurs					
1	91	63 (69.23)	28 (30.77)	57 (62.64)	34 (37.36)
2	134	107 (79.85)	27 (20.15)	82 (61.19)	52 (38.81)
3	157	109 (69.43)	48 (30.57)	76 (48.41)	81 (51.59)
> 3	28	23 (82.14)	5 (17.86)	14 (50.00)	14 (50.00)

Variable	Général		Première série d'analyses		
	n	Traces analysées	Traces non analysées	Traces analysées	Traces non analysées
		n (%)	n (%)	n (%)	n (%)
Situationnelle					
Nombre de traces de semelles prélevées					
0	150	121 (80.67)	29 (19.33)	103 (68.67)	47 (31.33)
1	89	53 (59.55)	36 (40.45)	37 (41.57)	52 (58.43)
2	66	39 (59.09)	27 (40.91)	32 (48.48)	34 (51.52)
> 2	105	89 (84.76)	16 (15.34)	57 (54.29)	48 (45.71)
Nombre de traces digitales prélevées					
0	324	262 (80.86)	62 (19.14)	198 (61.11)	126 (38.89)
1	8	4 (50.00)	4 (50.00)	2 (25.00)	6 (75.00)
2	44	17 (38.64)	27 (61.36)	16 (36.36)	28 (63.64)
> 2	34	19 (55.88)	15 (44.12)	13 (38.24)	21 (61.76)
Physique					
Type de trace biologique ^{*,*}					
Trace biologique « riche »	91	43 (47.25)	48 (52.75)	30 (32.97)	61 (68.03)
Trace de contact	319	259 (81.19)	60 (18.81)	199 (62.38)	120 (37.62)
Test indicatif [†]					
Oui	74	29 (39.19)	45 (70.81)	21 (28.38)	53 (71.62)
Non	336	273 (81.25)	63 (18.75)	208 (61.90)	128 (38.10)
Matrice de la trace					
Propice (≥ 0.5)	296	209 (70.61)	87 (29.39)	155 (52.36)	141 (47.64)
Non propice (< 0.5)	114	93 (81.58)	21 (18.42)	74 (64.91)	40 (35.09)
Criminelle					
Lien connu					
Oui	63	54 (85.71)	9 (14.29)	26 (41.27)	37 (58.73)
Non	347	248 (71.47)	99 (28.53)	203 (58.50)	144 (41.50)
Utilité					
Identification du suspect par enquête policière					
Oui	76	33 (43.42)	43 (56.58)	26 (34.21)	50 (65.79)
Non	334	269 (80.54)	65 (19.46)	206 (61.68)	128 (38.32)
Nombre de traces biologiques analysées avant ^{#,*}					
0	256	232 (90.63)	24 (9.37)	NA	NA
> 0	154	70 (45.45)	84 (54.55)	NA	NA
Résultat positif disponible ^{#,*}					
Oui	107	29 (27.10)	78 (72.90)	NA	NA
Non	303	273 (90.10)	30 (9.90)	NA	NA
Identification disponible par analyse d'une trace biologique [#]					
Oui	89	22 (24.72)	67 (72.28)	NA	NA
Non	321	280 (87.23)	41 (12.78)	NA	NA
Identification disponible par d'autres traces					
Oui	51	23 (45.10)	28 (54.90)	11 (21.57)	40 (78.43)
Non	359	279 (77.72)	80 (22.28)	218 (60.72)	141 (39.28)
Identification disponible total [#]					
Oui	116	42 (36.21)	74 (63.79)	NA	NA
Non	294	260 (88.44)	34 (11.56)	NA	NA
Identification du suspect disponible avant analyse [#]					
Oui	101	35 (34.65)	66 (65.35)	NA	NA
Non	309	267 (86.41)	42 (13.59)	NA	NA

5.2 Décision d'analyser une trace

Des 25 variables introduites dans le modèle (Figure 1), seules 9 ont été retenues par l'algorithme de classification comme étant influentes sur la décision d'analyser une trace. Ces 9 variables contribuent donc à diviser les données en sous-ensembles plus homogènes (voir Tableau 3).

Tableau 3 : Importances des variables de l'arbre décisionnel des données générales de l'analyse d'une trace biologique.

Variable	Importance
Résultat positif disponible	Apr-00
Identification du suspect par enquête	73.9
Trace biologique « riche »	62.20
Violence victime	39.27
Lien connu entre cas	Jul-20
Camera de surveillance	Feb-20
Groupe B	Aug-78
Nombre de traces biologiques prélevées	May-20
Procureur	May-58
Constat	0.00
NbAuteurs	0.00
temoignage	0.00
SupFavNew	0.00
Arme	0.00
IdDispoAutre	0.00
TDIG	0.00
TSE	0.00
DejaTBIA	0.00
SerieA	0.00
SerieC	0.00
SerieD	0.00
SerieAutre	0.00
Commerce	0.00
Prive	0.00
Service	0.00

Dans ce premier modèle décrivant la décision d'analyser une trace en général, les variables retenues font référence :

- à l'information disponible préalablement, comme le fait d'avoir un résultat positif déjà disponible (nœud 1, Figure 1) ou comme le fait d'avoir un suspect déjà identifié par l'enquête policière avant l'analyse de la trace en question (nœud 2, Figure 1) ;
- à des facteurs forensiques, comme le lien connu entre cas (nœud 19, Figure 1) ou le nombre de traces biologiques prélevées (nœud 15, Figure 1) ;
- au facteur humain comme le groupe d'inspecteurs responsable du cas (nœud 10, Figure 1).

La connaissance d'autres traces et de leurs résultats d'analyse joue un rôle essentiel : le premier facteur de l'arbre décisionnel est la connaissance d'un résultat positif dans le cas. Par conséquent, les inspecteurs de ce service de police scientifique

prennent en compte les analyses préalablement effectuées dans le cas pour décider des analyses subséquentes (nœud 3 et 21, Figure 1).

Dans les cas sans résultat positif (c'est-à-dire pour lesquels soit aucune analyse de trace biologique n'a été effectuée soit cette analyse n'a pas permis d'obtenir un résultat positif) (2), l'enquête policière est importante. L'influence de ce facteur a pu être constatée lors de l'observation participante dans le service de police scientifique. En effet, certains inspecteurs de ce service préféraient attendre l'avancement de l'enquête policière avant d'envoyer les traces pour analyse. Ce résultat va à l'encontre des conclusions de certaines études qui indiquaient que la principale raison pour l'analyse d'une trace était la confirmation de l'identité d'un suspect déjà connu (Ramsay 1987; Horvath et Meesig 1996). Dans l'unité forensique étudiée, ce constat n'a pas pu être confirmé. Quand un suspect est identifié avant la décision d'analyser une trace, le taux d'analyse diminue fortement (voir Table 2). L'utilité des indices semble être la collecte d'information dans un but de renseignement, plutôt que de se limiter à une perspective strictement judiciaire (obtenir des preuves judiciaires).

La modélisation par arbre décisionnel montre que les traces de contact sont préférentiellement choisies par rapport aux traces biologiques « riches ». A première vue, ce résultat peut paraître contre-intuitif et en contradiction avec les directives ou bonnes pratiques habituellement énoncées (Anna A. Mapes, Kloosterman, et Poot 2015; Milon et Albertini 2013). En effet, les traces « riches » ont un nombre de copies d'ADN plus grand, et sont de ce fait susceptibles de déboucher sur l'obtention de profils exploitables. D'un point de vue strict du rendement analytique, l'exploitation des traces « riches » est donc davantage susceptible de mener à l'obtention d'une information de bonne qualité au terme de la chaîne analytique. Par contre, en considérant également le contexte du cas, l'intérêt de l'information qui est véhiculée par les traces « riches » s'amenuise, et la préférence pour les traces de contact devient logique. Le déroulement des événements amène souvent les inspecteurs à poser l'hypothèse que les traces « riches » émanent de la victime (parfois blessée). Ces traces s'avèrent moins intéressantes pour une exploitation ultérieure de reconstruction des événements, et ne sont donc souvent pas analysées.

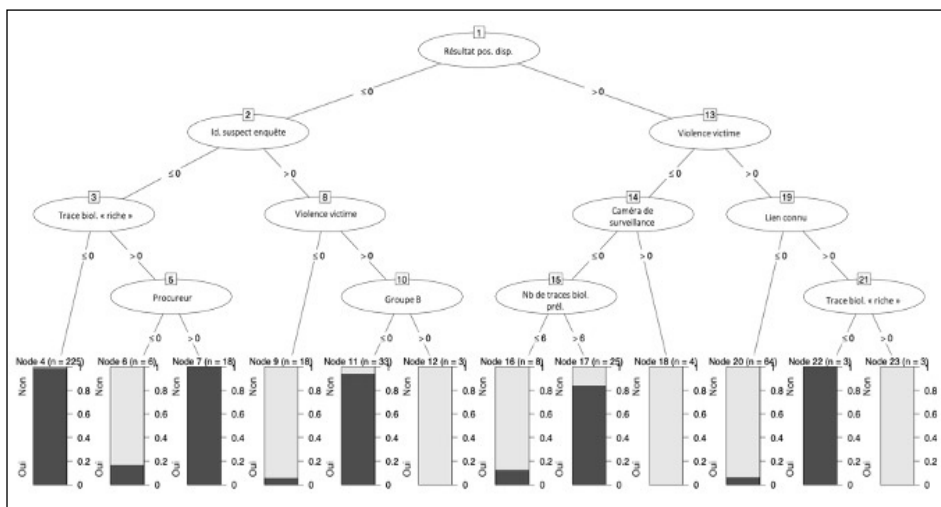
Le cadre judiciaire dans lequel s'inscrit cette recherche (système judiciaire inquisitoire) accorde une grande importance à la collaboration entre la police et le magistrat en charge de l'enquête. En effet, le magistrat est responsable de la conduite de l'investigation, et à ce titre c'est à lui que revient la compétence d'ordonner des expertises et des analyses. Cette distribution des responsabilités est perçue très différemment par les différents inspecteurs de scène de crime. Certains d'entre eux prennent la décision de procéder à l'analyse de traces sans concertation préalable avec le magistrat. A l'inverse, d'autres inspecteurs de scène de crime collaborent étroitement avec le magistrat, et la décision de quelles traces analyser est prise de manière concertée. Dans le modèle obtenu (nœud 5, Figure 1), la variable Procureur rentre seulement en jeu quand aucune information n'est disponible (ni par l'analyse d'autres traces, ni par l'enquête

de police) et s'il s'agit de traces biologiques « riches ». Quand le procureur est responsable de l'investigation et donc également des frais d'analyses, toutes les traces biologiques sont alors analysées. Quand il n'y a pas encore de procureur responsable désigné du cas, la proportion de traces biologiques analysées est beaucoup plus petite.

La connaissance d'un lien entre différents cas joue un rôle pour la décision d'analyser une trace quand un résultat exploitable est disponible dans le dossier et que la victime a été traitée avec violence (nœud 19, Figure 1). Pendant l'observation participante, une situation a pu être observée où un enquêteur de police contactait l'unité forensique afin de discuter des possibilités forensiques applicables dans des cas liés entre eux par d'autres informations.

En plus de la détermination des variables contribuant à la décision d'analyse, il est intéressant de considérer certaines variables qui n'ont pas été mises en exergue par l'analyse de régression comme étant essentielles dans la prise de décision. La matrice de la trace, paramètre pourtant souvent évoqué dans les directives stratégiques, est un exemple des variables qui ne sont pas apparues comme importantes dans la décision d'analyser une trace. Pour certaines matrices, le rapport des profils exploitables obtenus à partir des traces analysées étant très variable dans le temps, il est donc très difficile de baser son choix sur ce paramètre. Une autre variable qui n'a pas été considérée est le nombre d'auteurs présumés. L'hypothèse qu'un nombre plus élevé de traces serait analysé lorsqu'un plus grand nombre d'auteurs présumés seraient présents n'a pas pu être confirmée.

Figure 1 : Modèle C5.0 de l'arbre décisionnel des données générales.



5.3 Décision d'analyser une trace dans le premier lot des traces analysées

L'arbre décisionnel construit à partir des données en prenant l'analyse d'une trace dans la première série d'analyse est plus complexe que le modèle général (voir Figure 2). La décision concernant la première trace à analyser ne semble pas être aussi directe et facile ; 15 des 23 variables étudiées ont été retenues dans le modèle construit (voir Tableau 4). De nouveau, le facteur humain (groupe d'inspecteurs responsable) ainsi que des facteurs relatifs aux informations d'identification disponible au préalable s'avèrent importants. En plus des facteurs considérés dans le modèle précédent, le nombre d'auteurs, le type de brigandage (armé ou non), la matrice de la trace, le nombre de traces digitales et de semelles prélevées et le type de cible sont des variables qui influencent la décision d'analyser une trace dans le premier lot.

Tableau 4 : Importances des variables de l'arbre décisionnel des données générales de l'analyse d'une trace biologique dans le premier lot d'analyse.

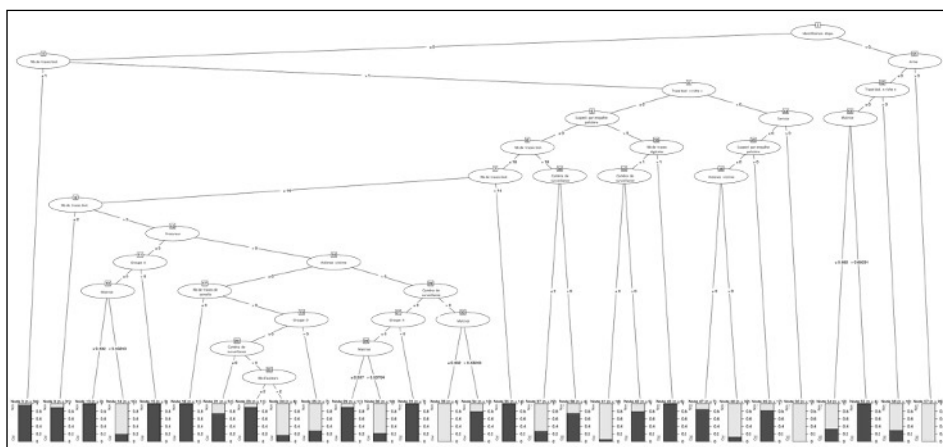
Variable	Importance
Identification disponible	100
Nombre de traces biologiques	87.56
Trace biologique « riche »	85.61
Suspect par enquête policière	76.10
Violence victime	42.68
Caméra de surveillance	40.73
Procureur	38.05
Nombre de traces de semelle	20.98
Matrice	18.54
Groupe D	18.29
Service	16.83
Groupe A	13.66
Arme	16407
Nombre de traces digitales	44019
Nombre d'auteurs	42095
Constat	0.00
Lien connu entre cas	0.00
Temoignage	0.00
Groupe B	0.00
Groupe C	0.00
Groupe Autre	0.00
Commerce	0.00
Prive	0.00

La première variable qui joue un rôle dans cette décision est l'information d'une identification par d'autres traces (nœud 1, Figure 2). Cette information peut être obtenue par une identification par trace digitale mais aussi par comparaison de traces de semelles si le suspect a été identifié au cours d'une enquête de police. La décision d'analyser une trace biologique dépend alors du résultat des analyses des autres types de traces.

Dans le cas des brigandages armés (nœud 51, Figure 2, avec identification par une autre trace), aucune trace biologique n'est analysée si une première trace a déjà permis une identification. Ce résultat, au premier abord surprenant si l'on considère que la gravité du cas augmente avec l'utilisation d'une arme, trouve une certaine logique au travers d'une perspective situationnelle de l'évènement. En effet, ce type de brigandages ne comporte souvent que très peu, voire pas de contact entre l'auteur et la victime ou le lieu et, par voie de conséquence moins de traces sont considérées comme utiles.

L'influence de certaines variables change selon le sous-ensemble et donc la position dans l'arbre, ce qui témoigne de la complexité de l'impact de ces variables. Aux couples de nœuds 29-30 et 33-34, la proportion de traces biologiques analysées change dans les deux sens avec l'influence de la même variable (matrice de la trace). Logiquement, une matrice considérée comme propice devrait influencer la décision d'analyser une trace dans le sens positif, et donc, plus de traces devraient être analysées. Cependant, en considérant les résultats de la Table 1, le taux d'analyse est plus élevé pour des traces sur des matrices non propices que sur des matrices considérées comme favorables à donner un profil utilisable.

Figure 2 : Modèle C5.0 de l'arbre décisionnel des données de la première série d'analyses.



6. Discussion et conclusion

Dans son environnement professionnel particulier, le forensien prend lui-même ou participe à une multitude de décisions. Elles se répartissent de la collecte de la trace jusqu'à son exploitation dans des processus variés. Chacune de ces décisions peut influencer de manière décisive, entre autres, le résultat d'une enquête, la possibilité d'exploiter la trace dans les procédures judiciaires, la compréhension des mécanismes d'un mode opératoire ou la capacité de détecter des répétitions criminelles. Les points de décisions principaux sont pourtant peu étudiés et laissés largement tacites. Seuls ceux qui dépendent directement d'un code de procédure (mettre en détention préventive, engager de moyens de surveillance ou de contraintes) ou qui se situent à la fin du processus, lorsque la preuve est susceptible de peser sur les décisions d'un tribunal, font l'objet d'une attention particulière.

Cet intérêt limité aux décisions prévues dans des codes de procédures judiciaires favorise la mise en oeuvre d'une vision forensique étroite. Cette manière de penser masque la complexité des enquêtes. C'est l'identification directe de l'auteur par chaque trace prise en compte séparément des autres données collectées (par ex. un profil d'ADN, une trace de doigt) qui est supposée résumer la contribution forensique. Les priorités dans les traitements de laboratoires dépendent de l'interprétation des événements considérés individuellement, selon la gravité des infractions en jeu. Des organisations expriment même ce point de vue dans des procédures opérationnelles standards.

Cet article confirme l'existence d'un fossé entre cette conception et les pratiques. Ces dernières tiennent compte des spécificités des situations criminelles, au-delà de l'interprétation juridique des événements. L'enquête intègre tout le faisceau des indices accessibles plutôt qu'elle ne s'appuie sur un traitement fragmenté et élémentaire de chaque trace. L'exploitation de l'information véhiculée par la trace s'ouvre à d'autres dimensions qui relèvent par exemple du traitement des répétitions criminelles.

L'analyse de ces points de décision et des tensions sous-jacentes est donc indispensable pour construire des modèles visant à exprimer plus complètement le potentiel de la contribution forensique à l'action de sécurité proactive ou dans l'enquête.

L'étude que nous avons menée s'est concentrée sur un point de décision particulier : l'examen des facteurs influençant la décision d'analyser (ou non) une trace ADN prélevée sur les lieux d'une infraction. Les choix méthodologiques nous ont conduits à nous restreindre aux cas de brigandages car ces derniers correspondent à des événements pour lesquels la marge de manœuvre quant à la prise de cette décision est la plus grande. Deux modèles d'arbre décisionnel ont été construits à partir des données recueillies. Ils ont permis de déterminer les facteurs influençant la décision d'analyser une trace biologique en général, et la décision d'analyser une trace biologique dans la première série d'analyse en particulier. Ces modélisations descriptives ont également permis de comprendre le sens de l'influence mutuelle de ces facteurs. Un grand nombre de variables (en particulier pour le second modèle) se sont ainsi avérées importantes. Les résultats montrent que les cinq dimensions distinguées dans de précédentes études (à savoir les dimensions stratégique, situationnelle, physique, criminelle et d'utilité) influencent la décision en question, et que certaines variables influencent uniquement des sous-ensembles bien précis. La dimension d'utilité, correspondant à la prise en compte des informations disponibles au préalable, a été représentée par plusieurs variables considérées comme importantes par le modèle.

Ces résultats et surtout l'appréciation de la dimension d'utilité découlent, au moins en partie, du cadre structurel du service forensique étudié. Ce dernier s'inscrit au sein d'un système de police décentralisé avec un grand nombre de points de contact entre les policiers et les inspecteurs scientifiques (inspecteurs de scène de crime et généralistes de science forensique), sensibles aux informations de l'enquête de police et à la question d'utilité des indices dans l'enquête.

Dans les deux arbres de décisions construits, des facteurs relatifs à la dimension d'utilité – la connaissance d'un résultat positif respectivement la connaissance d'une identification d'un suspect par un autre type de trace – influencent la décision d'analyser une trace en général et respectivement dans la première série d'analyse. Ces résultats sont contradictoires par rapport aux constats découlant de certaines études précédentes qui affirment, premièrement, que la raison principale d'analyser une trace est de pouvoir confirmer l'implication d'un suspect déjà connu et, deuxièmement, que la raison principale pour ne pas analyser une trace est le fait qu'il n'y a pas encore de suspect dans le cas. Cette disparité dans les décisions est davantage le reflet d'environnements stratégiques et de contraintes opérationnelles différentes, plutôt que d'un manque de consensus de la profession. Cela suggère que la science forensique est exercée d'une manière relativement (bien) intégrée dans l'enquête, et que la décision d'analyser une trace est guidée par une pesée (parfois implicite) des enjeux/coûts et informations qui peuvent être obtenues. Des approches essentiellement normatives de la décision d'analyser une trace risquent de rater leur cible si elles ne se basent que sur des considérations de nature analytique, en négligeant les aspects liés à la particularité de fonctionnement de l'environnement dans lequel cette décision est prise.

Un résultat intéressant peut être relevé concernant la nature de la trace. Dans les deux modèles, il s'avère que la matrice de la trace n'est pas déterminante pour la décision d'analyser ou non la trace. Le type de trace biologique par contre influence la décision d'analyser une trace, mais dans un sens à première vue contre-intuitif puisque les traces biologiques « riches » sont moins souvent analysées que les traces de contact. Les traces de contact, bien que donnant moins souvent un résultat exploitable, sont fréquemment choisies pour l'analyse du fait des circonstances du cas et donc de leur utilité attendue dans le dossier. Ce résultat est particulièrement intéressant car le couple de facteurs « type de trace + matrice de trace » est souvent inclus dans les directives managériales pour réglementer le choix des analyses à prioriser. Bien que ces facteurs soient des indicateurs valides par rapport à l'obtention d'un profil génétique exploitable, ils ne sont pas de bons prédicteurs de l'utilité de l'information extraite de la trace pour l'investigation. Des directives visant à aider la prise de décision pour l'analyse d'une trace ne doivent pas uniquement se centrer sur la nature de la trace et de son support, mais péremptoirement prendre en compte la pertinence et la valeur ajoutée de l'information qui peut en découler. Or, cette dernière dimension doit, par essence, être réévaluée au cas par cas, puisqu'elle est inhérente à la situation concrète.

La décision d'analyser une trace est hautement complexe, dépendante du contexte, limitée par la situation et spécifique au cas. Par conséquent, il est très difficile et peu pertinent d'établir des directives rigides pour gérer cette étape de décision. Sur la base de nos résultats, il s'avère que certaines variables sont importantes seulement dans des conditions très spécifiques et ne peuvent donc pas valoir comme critère général. Il est important de relever que les modèles établis sont des modèles descriptifs d'une pratique, et qu'ils sont

donc dépendants du système de police étudié. Ils ne peuvent pas être aisément transposés à d'autres services de police. Mais la démarche consistant à décortiquer et analyser la combinaison des paramètres influençant cette décision peut, elle, inspirer la mise en œuvre de démarches analogues au sein d'autres institutions.

Remerciements

Les auteurs souhaitent remercier les Services d'Identité Judiciaire du canton de Vaud, de Genève et de Neuchâtel pour leur contribution dans cette recherche. De plus, les auteurs souhaitent remercier les lecteurs pour leurs commentaires qui ont contribué à une meilleure compréhension de l'article.

Bibliographie

- Baechler, S. 2016. « Study of criteria influencing the success rate of DNA swabs in operational conditions: A contribution to an evidence-based approach to crime scene investigation and triage ». *Forensic Science International: Genetics* 20: 130–139. <https://doi.org/10.1016/j.fsigen.2015.10.009>.
- Baskin, Deborah, et Ira Sommers. 2010. « The influence of forensic evidence on the case outcomes of homicide incidents ». *Journal of Criminal Justice* 38 (6): 1141–49.
- Baylon, Amélie. 2012. « L'utilisation du renseignement forensique pour guider les décisions liées à l'investigation de scène de crime ». *Revue Suisse de Criminologie* 11 (40–45).
- Bitzer, Sonja. 2016. « Utility of the Clue. Formalisation of the decision to analyse a trace and insights into the evaluation of the investigative contribution of forensic science ». Université de Lausanne.
- Bitzer, Sonja, Pierre Margot, et Olivier Delémont. 2019. « Is forensic science worth it? » *Policing: A Journal of Policy and Practice* 13 (1): 12–20.
- Bitzer, Sonja, Olivier Ribaux, Nicola Albertini, et Olivier Delémont. 2016. « To analyse a trace or not? Evaluating the decision-making process in the criminal investigation ». *Forensic Science International* 262: 1–10. <https://doi.org/10.1016/j.forsciint.2016.02.022>.
- Brodeur, Jean-Paul. 2005. « L'enquête criminelle ». *Criminologie* 38 (2): 39–64.
- Crispino, Frank, Claude Roux, Olivier Delémont, et Olivier Ribaux. 2019. « Is the (Traditional) Galilean Science Paradigm Well Suited to Forensic Science? » *Wiley Interdisciplinary Reviews: Forensic Science* 1 (6). <https://doi.org/10.1002/wfs2.1349>.
- Delémont, Olivier, Sonja Bitzer, Manon Jendly, et Olivier Ribaux. 2018. « The Practice of Crime Scene Examination in an Intelligence-Based Perspective ». In *The Routledge International Handbook of Forensic Intelligence and Criminology*, édité par Quentin Rossy, David Décary-Héty, Olivier Delémont, et Massimiliano Mulone. Taylor & Francis.
- Delémont, Olivier, Pierre Esseiva, Olivier Ribaux, et Pierre Margot. 2012. « La violence laisse des traces: l'homicide dévoilé par la science forensique ». In *Traité des violences criminelles*, édité par M. Cusson, S. Guay, J. Proulx, et F. Cortoni. Hurtubise, Montréal.
- Delémont, Olivier, Eric Lock, et Olivier Ribaux. 2014. « Forensic science and criminal investigation ». In *Encyclopedia of Criminology and Criminal Justice*, 1754–63. Springer.
- Girod, Alexandre, Christophe Champod, et Olivier Ribaux. 2008. *Trace de souliers*. Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Hazard, Durdica. 2014. « La pertinence en science forensique Une (en)quête épistémologique et empirique ». Université de Lausanne.

- Hazard, Durdica, et Pierre Margot. 2014. « Forensic Science Culture ». In *Encyclopedia of Criminology and Criminal Justice*, 1782-95. Springer.
- Horvath, Frank, et Robert Meesig. 1996. « The Criminal Investigation Process and the Role of Forensic Evidence: A Review of Empirical Findings ». *Journal of forensic sciences* 41 (6): 963-69.
- Julian, Roberta, et Sally Kely. 2009. « The Effectiveness of Forensic Science in Criminal Investigation ». *Australasian Policing* 1 (2): 10-15.
- Kely, Sally, et Roberta Julian. 2010. « Identifying the Skills and Attributes of Good Crime Scene Personnel ». *Australasian Policing* 2 (2): 40-41.
- Kind, Stuart S. 1994. « Crime Investigation and the Criminal Trial: A Three Chapter Paradigm of Evidence ». *Journal of the Forensic Science Society* 34 (3): 155-64.
- Kuhn, Max, et Kjell Johnson. 2013. *Applied Predictive Modeling*. Springer.
- Mapes, A. A., A. D. Kloosterman, C. J. de Poot, et V. van Marion. 2016. « Objective data on DNA success rates can aid the selection process of crime samples for analysis by rapid mobile DNA technologies ». *Forensic Science International* 264 (mai): 28–33. <https://doi.org/10.1016/j.forsciint.2016.03.020>.
- Mapes, Anna A., Ate D. Kloosterman, et Christianne J. de Poot. 2015. « DNA in the Criminal Justice System: The DNA Success Story in Perspective ». *Journal of Forensic Sciences* 60 (4): 851-56.
- Margot, Pierre. 2014. « Traceologie: la trace, vecteur fondamentale de la police scientifique ». *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique* 1 (76): 72-97.
- Milon, Marie-Pierre, et Nicola Albertini. 2013. « Evaluation statistique des résultats des analyses ADN de 2005 à 2011 et recommandations stratégiques au sein de la section d'Identité judiciaire de la Police cantonale vaudoise ». *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, N° 4: 473-490.
- Morelato, Marie, Simon Baechler, Olivier Ribaux, Alison Beavis, Mark Tahtouh, Paul Kirkbride, Claude Roux, et Pierre Margot. 2014. « Forensic intelligence framework—Part I: Induction of a transversal model by comparing illicit drugs and false identity documents monitoring ». *Forensic Science International* 236 (automne): 181–190. <http://dx.doi.org/10.1016/j.forsciint.2013.12.045>.
- Peterson, Joseph, Ira Sommers, Deborah Baskin, et Donald Johnson. 2010. « The Role and Impact of Forensic Evidence in the Criminal Justice Process ». *National Institute of Justice*.
- Ramsay, Malcolm. 1987. *The effectiveness of the forensic science service*. London: Her Majesty's Statuary Office.
- Raymond, Tony, et Roberta Julian. 2016. « Forensic intelligence in policing: organisational and cultural change ». *Australian Journal of Forensic Sciences* 47 (4): 371–385. <https://doi.org/10.1080/00450618.2015.1052759>.
- Resnikoff, Tatiana, Olivier Ribaux, Amélie Baylon, Manon Jendly, et Quentin Rossy. 2015. « The polymorphism of crime scene investigation: An exploratory analysis of the influence of crime and forensic intelligence on decisions made by crime scene examiners ». *Forensic Science International* 257: 425–434. <https://doi.org/10.1016/j.forsciint.2015.10.022>.
- Ribaux, Olivier. 2014. *Police scientifique Le renseignement par la trace*. Presses polytechniques et universitaires romandes.
2016. « De la trace à l'étude du crime et vice-versa ». *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique* 3: 289-304.
- Ribaux, Olivier, Amélie Baylon, Eric Lock, Olivier Delémont, Claude Roux, Christian Zingg, et Pierre Margot. 2010. « Intelligence-led crime scene processing. Part II: Intelligence and crime scene examination ». *Forensic Science International* 199 (1-3): 63–71.
- Ribaux, Olivier, Frank Crispino, et Claude Roux. 2015. « Forensic intelligence: deregulation or return to the roots of forensic science? ». *Australian Journal of Forensic Sciences* 47 (1): 61–71. <https://doi.org/10.1080/00450618.2014.906656>.
- Ritter, Nancy. 2013. « Untested Evidence in Sexual Assault Cases: Using Research to Guide Policy and Practice ». *Sexual Assault Report* 16 (3).
- Soergel, Dagobert. 1994. « Indexing and Retrieval Performance: The Logical Evidence ». *Journal of the American Society for Information Science* 45 (8): 589–599.

Strom, Kevin J., et Matthew J. Hickman. 2010. « Unanalyzed evidence in law-enforcement agencies ». *Criminology & Public Policy* 9 (2): 381–404. <https://doi.org/10.1111/j.1745-9133.2010.00635.x>.

Williams, Robin. 2004. *The management of crime scene examination in relation to the investigation of burglary and vehicle crime*. Home Office, London.

Notes

- 1 Dans des dossiers avec un grand nombre de traces prélevées, un choix quant à la séquence d'analyse est fait. Il s'agit donc de décider quelles traces seront analysées en premier, à savoir, dans le premier lot d'analyse.
- 2 Un résultat est considéré positif si le profil obtenu est de qualité suffisante pour être utilisé à des fins de comparaison.

AICLF : Association internationale des criminologues de langue française

L'AICLF, qui a fêté ses 25 ans d'existence en 2012, est active dans le domaine de la criminologie. Son dynamisme s'illustre notamment par l'organisation d'un colloque bisannuel.

L'assemblée générale du mois de juin 2018 à Lausanne a réélu le bureau de l'AICLF, composé du président Prof. André Lemaître (Belgique), des vice-présidents Prof. Rodica Stanoiu (Roumanie), Prof. Jacques Farsedakis (Grèce) et Prof. Nicolas Queloz (Suisse), du secrétaire général Prof. Quentin Rossy (Suisse), du secrétaire général adjoint Lionel Grossrieder (Suisse) et de la trésorière Prof. Chloé Leclerc (Canada). La commission scientifique intègre également les Prof. Rosemary Barberet (USA), Michel Born (Belgique), Serge Brochu (Canada), Maurice Cusson (Canada), Benoît Dupont (Canada), Mohamed Guedah (Maroc), Lila Kazemian (USA), Frédéric Ocqueteau (France) et Catherine Rossi (Canada).

En juin 2018, le 16^e colloque organisé à l'Université de Lausanne (Suisse) sur le thème « *penser et pratiquer la criminologie au-delà de nos (in)différences* » a connu un important succès. L'AICLF prépare aujourd'hui le 17^e colloque, prévu pour le mois de mai 2022, à Ottawa. Des informations sont régulièrement diffusées sur le site Internet de l'AICLF (www.aiclf.net).

Pour devenir membre de l'AICLF, il suffit de se rendre sur le site de l'AICLF (rubrique Adhésion). Parmi les avantages procurés par la qualité de membre figure notamment un rabais important sur la finance d'inscription aux colloques et l'abonnement à la *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*.

Tous les deux ans, lors des colloques, l'AICLF décerne deux prix distincts :

- le prix Fernand Boulan, qui récompense un ou une jeune chercheur-e pour la qualité et l'originalité de sa thèse ou travail de 3^e cycle. L'AICLF invite donc les professeur-e-s à soumettre la candidature de leurs meilleurs diplômés jusqu'au 20 décembre 2020 à Madame Lila Kazemian (cf. détails sur le site Internet) ;
- le prix Beaumont-Tocqueville, qui distingue des personnalités qui ont œuvré pendant leur carrière à la promotion et à l'excellence de la criminologie ou de la politique criminelle.

Soyez membre actif de l'AICLF ou devenez-en membre régulier et consultez régulièrement le site de l'AICLF ; c'est ainsi que le réseau des criminologues de langue française demeurera vivace !

www.aiclf.net

Revue internationale de **CRIMINOLOGIE**
et de **POLICE** technique et scientifique

Directives pour les auteurs

1. Les articles doivent être fournis :
 - sous format numérique et être envoyés à l'adresse électronique redaction.ricpts@unine.ch
 - avec un titre en français et en anglais
 - avec un résumé en français et en anglais
 - avec une liste de quatre à cinq mots-clés en français et en anglais
 - avec le nom et le prénom du ou des auteurs ainsi que leur titre, qualités et fonctions
 - avec le texte principal en français

2. Pour être accepté, un article doit satisfaire aux conditions suivantes :
 - il sera inédit en français
 - il pourra faire l'objet d'une révision rédactionnelle
 - il ne dépassera pas vingt pages
 - il doit être évalué positivement par la Rédaction et le Comité de lecture de la Revue

3. Le copyright appartient à la Revue. L'auteur cède ses droits pour la publication dans la RICPTS, ainsi que sur le site Internet de la Revue

4. Tiré à part : le tiré à part électronique est fourni gratuitement à l'auteur

La rédaction

Association Internationale des Criminologues de Langue Française (AICLF)

www.aiclf.net

Secrétariat général : École des Sciences Criminelles – Université de Lausanne –
Batochime – 1015 Lausanne – Suisse
secretariat@aiclf.net

Impression : IMPRIMERIE NATIONALE, CH-1228 Plan-les-Ouates